

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :     **M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président**  
                                  **Mme CYNTHIA PHILIPPE, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE STOCKAGE DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ  
ET DE REGAZÉIFICATION DE BÉCANCOUR**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 13 juin à 19 h  
Centre culturel Laroche  
4000, boulevard de Port-Royal  
Bécancour

**TABLE DES MATIÈRES**

**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 13 JUIN 2016**

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

**LECTURE DES REQUÊTES**

M. ALAIN GUILLON ..... 13  
M. MARC BRULLEMANS ..... 15  
Mme CAROLE DUPUIS ..... 16  
M. JEAN-PIERRE LEDUC ..... 18  
Mme NICOLE RACINE ..... 21  
Mme LAURENCE LEDUC-PRIMEAU ..... 23

**PRÉSENTATION DU PROMOTEUR**

M. DAVID ST-PIERRE ..... 24

SUSPENSION

REPRISE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. ANDRÉ BÉLISLE ..... 33  
M. GÉRARD MONTPETIT ..... 44  
M. MARC BRULLEMANS ..... 58  
Mme CAROLE DUPUIS ..... 69  
SUSPENSION  
REPRISE  
Mme NICOLE RACINE ..... 79  
M. GUY ROCHEFORT ..... 90  
M. JACQUES TÉTREAUULT ..... 105  
M. ALAIN GUILLON ..... 110

**SÉANCE AJOURNÉE AU 14 JUIN 2016 À 13 H**

---

**SÉANCE DU 13 JUIN 2016  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 Mesdames et Messieurs, bonsoir. Si vous le permettez, pour ceux qui sont à l'arrière, je vous inviterais à prendre vos places, nous allons commencer sur le champ. Monsieur Moisan, ça va ? Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, dans la salle, si vous avez des cellulaires les fermer ? Et ça m'est déjà arrivé, dans une autre audience, d'être le seul qui l'a pas fait cette fois-là, surtout que ça paraît beaucoup quand il part, c'est un son... c'est un canard. Alors, imaginez la scène.

15 Alors, bienvenue tout le monde, bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification* ici même à Bécancour.

20 Je m'appelle Louis-Gilles Francoeur, je suis vice-président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

Alors, je suis secondé par madame Cynthia Philippe, commissaire, ici à ma droite.

25 Voici maintenant – un instant. Si vous permettez, je cherche. Alors, je voulais vous lire la lettre du ministre qui conférait notre mandat, mais elle affichée au mur.

30 « *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le Projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié par Gaz Métro Solutions Énergie société en commandite, et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.* »

35 Et c'était signé, David Heurtel.

Je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle ne consiste pas à prendre une décision dans le dossier qui est sous examen.

40 Notre mandat consiste plutôt à établir les faits qui touchent les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux que soulève le projet.

45 En plus de sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès au public à toute l'information disponible sur les enjeux que soulève le projet. C'est aussi notre tâche de recueillir l'opinion des personnes intéressées et d'analyser le dossier à la lumière de l'éclairage que nous fourniront les personnes-ressources et le promoteur.

50 De plus, la commission examine le projet qu'on lui soumet dans une perspective de développement durable qui précise, à son article 2, que ce dernier englobe à la fois les aspects écologiques, sociaux et économiques. Il y a des gens qui disent des fois : le BAPE n'a pas à se mêler des questions d'économie. L'article 2 de la *Loi sur le développement durable* est formel, ça fait partie de notre mandat.

55 De la même façon, d'ailleurs, les tribunaux supérieurs ont confirmé depuis près de deux décennies, y compris la Cour suprême, que l'approche environnementale doit intégrer obligatoirement les trois dimensions : écologique, sociale et économique.

60 Alors, on ne parle plus : l'environnement contre l'économie; c'est l'économie fait partie de l'environnement. Ça, c'est la définition légale partout au Canada depuis la décision de la Cour suprême et qui a été recodifiée telle quelle dans la *Loi sur le développement durable* en 2007.

65 S'inspirant du cadre défini par la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donné, en outre, un plan d'action qui intègre dans l'analyse des dossiers les seize principes qu'énonce la Loi en question.

70 Il est, d'autre part, important de souligner que toutes les commissions du BAPE disposent, pour leurs travaux, des pouvoirs et de l'immunité qui est accordée aux commissaires en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. Nous avons exactement les mêmes pouvoirs que madame France Charbonneau l'avait dans une commission qui était un peu plus célèbre que la nôtre.

75 En plus d'avoir été assermentés devant un juge de la Cour supérieure, mes collègues commissaires et moi-même, on s'est tous engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques.

La commission a, par conséquent, un devoir de neutralité, d'impartialité et un devoir de réserve. Elle se doit, à ce titre, d'agir équitablement envers tous les participants, tout en exigeant le respect mutuel de chacun. Et ce sur quoi nous serons très strictes, afin de favoriser la participation entière de tous.

80 Et c'est aussi pourquoi, et j'insiste là-dessus, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation des propos qui vont être tenus devant la commission, encore moins de remarques désobligeantes ou, pire, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

85 La commission dispose de pouvoirs importants pour faire respecter ces règles, y compris, à la limite, de prononcer un outrage au tribunal contre une ou des personnes qui dérogeraient à ces règles.

90 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur notre site Web. Elles sont aussi décrites dans un document qui est disponible à l'arrière de la salle. Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve donc le droit d'interrompre quiconque ne respecterait pas ces règles, car c'est le respect de ces règles qui permet de tenir des débats sereins et qui sont marqués au signe de la rigueur.  
95 Et il constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites civiles pour des propos inappropriés, des fois, de la part de participants qui sont plus ou moins expérimentés avec ce genre de cadre juridique.

100 Parallèlement aux travaux de cette commission d'enquête, le projet sous examen devant nous ce soir fait l'objet aussi d'une évaluation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en même temps, en parallèle.

105 À partir de ces deux analyses, celle du ministère et la nôtre, le ministre de l'Environnement adressera une recommandation au Conseil des ministres, lequel prendra une décision quant à l'avenir du projet.

110 De son côté, notre commission d'enquête réalise l'examen public du projet en conformité avec les exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement du Québec* et ses règlements ainsi qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

115 Si vous désirez plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale, dont nous sommes une partie, ici, ce soir, je vous invite à demander à l'accueil, la documentation disponible, et vous aurez vraiment toute l'information sur le processus qui est assez long et complexe, j'en conviens.

Le mandat de notre commission d'enquête débute ce soir, aujourd'hui le 13 juin, et sa durée maximale est de quatre mois. Notre rapport sera donc remis au ministre au plus tard le 12 octobre prochain. Et le ministre, lui, va disposer ensuite de soixante (60) jours pour le rendre public, c'est-à-dire au plus tard le 12 décembre.

120           Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos *Règles de  
procédure*.

125           Je présenterai d'abord l'équipe de la commission ainsi que les personnes-ressources qui  
sont invitées. Puis les requérants seront invités à exprimer tour à tour les motifs de la demande  
d'audience qu'ils ont adressée au ministre, motifs et identité des requérants qui seront alors  
rendus publics. Ça, c'est tout à l'heure.

          Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

130           Nous prendrons alors une pause d'environ 15 minutes à la suite de la présentation du  
promoteur. Et c'est à ce moment qu'à l'arrière de la salle sera ouvert le registre pour ceux et celles  
qui désirent venir poser des questions sur le projet. Ils seront priés de s'inscrire en arrière, mais  
vous serez invités tour à tour à vous présenter à l'avant. Et vous serez appelés dans l'ordre où  
vous vous serez inscrits à l'arrière.

135           L'audience publique qui débute ce soir est divisée en deux parties : la première débute ce  
soir.

140           Dans la première partie, qu'est-ce qu'on cherche? On cherche à compléter l'information sur  
le projet. C'est dans cette phase que toute personne ou tout groupe, ainsi que la commission,  
peuvent poser des questions sur le projet et obtenir des compléments d'information, soit du  
promoteur, soit des personnes-ressources qui sont convoquées par la commission pour éclairer le  
dossier.

145           Cette démarche d'acquisition des connaissances permet donc à tout le monde de  
compléter son information sur le projet et de mieux comprendre les enjeux qu'il peut receler. Il est  
donc important de préciser que cette première partie n'a pas pour objectif de recevoir les avis des  
personnes présentes dans la salle. On veut des questions et ces questions, en fait, les réactions à  
une, comment dire... il est important qu'on n'émette pas d'opinion ou de réaction à une réponse  
150           que pourrait donner le promoteur ou une personne-ressource.

          On vise, ce soir, strictement à obtenir des réponses aux questions du public et de la  
commission. Donc, les questions, ce n'est pas des opinions. On veut des questions. Si vous avez  
besoin d'information, c'est le temps ou jamais de les poser. Les opinions, ça va venir plus tard. Ça  
ne veut pas dire, évidemment, qu'on ne veut pas l'avoir, votre opinion, pas du tout. Mais comme je  
viens de le dire, on veut l'entendre cette fois-là dans la deuxième partie. Là, c'est réservé, à ce  
155           moment-là, pour les opinions, l'argumentaire des participants.

160 Et cette phase-là, la deuxième partie, va commencer le 12 juillet à dix-neuf heures (19 h) à l'Église multifonctionnelle de Bécancour. C'est à ce moment-là que les citoyens puis les organismes intéressés pourront prendre position sur le projet, pour ou contre, et cetera, et nous faire part de leur analyse à la commission.

165 Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent, au préalable, avant, nous transmettre le formulaire qui est intitulé « Avis d'intention ». Ça, c'est pour nous dire : « J'ai l'intention de déposer un mémoire », lequel est disponible à l'accueil, vous pouvez en prendre une copie ici, ou sur le site Web du BAPE.

170 Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Lynda Carrier, qui est à l'arrière de la salle, votre intention de déposer un mémoire. Ça a beaucoup d'importance parce que ça facilite la logistique de la deuxième partie de l'audience. Et votre avis d'intention doit nous parvenir au plus tard deux semaines avant la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire avant le 28 juin à seize heures (16 h).

175 De plus, afin de nous permettre de lire vos mémoires, avant que vous veniez le présenter, vous devez nous les faire parvenir quatre jours avant le début de la deuxième phase, soit au plus tard le 8 juillet, vu qu'on commence le 12.

180 Enfin, je vous précise que la commission, lorsque vous présenterez votre mémoire, pourra échanger avec vous parce qu'on veut certainement mieux comprendre votre position, et ça va aller d'autant mieux que, comme on l'aura eu d'avance, on aura eu le temps de l'assimiler et de comprendre votre argumentaire. Mais s'il reste des petits pans d'ombre, là, c'est l'occasion, on vous posera des questions.

185 Vous pouvez également déposer votre mémoire auprès de la commission d'enquête sans venir le présenter en avant le 12. Vous pouvez nous l'envoyer, tout simplement. Et vous pouvez opter, tout simplement aussi, pour ne pas faire un mémoire écrit, et venir simplement nous faire état verbalement, à compter du 12, de votre position sur le projet. Vous avez donc trois options à votre disposition : un mémoire écrit que vous présentez verbalement; une présentation verbale; ou juste une présentation écrite.

190 Après les deux parties de l'audience, la commission n'a pas terminé son travail. Là, on a terminé à ce moment-là le contact avec le public, mais nous, nous conservons la possibilité de poser des questions par écrit, soit au promoteur, soit aux personnes-ressources, afin de compléter notre examen du projet et son analyse. La commission s'attend à recevoir les réponses que nous leur posons dans les quarante-huit heures (48 h).

200 Mais les renseignements que nous obtenons après l'audience publique, la partie publique, ils seront aussitôt rendus publics sur le site Web du BAPE. Vous pourrez donc suivre, au jour le jour, les informations complémentaires qui vont rentrer sur notre site Web ou bien dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et il y en a dans la région.

205 Vous pouvez avoir accès, dans ces mêmes centres, à toute la documentation sur le projet : l'étude d'impact, les compléments, les cartes, et cetera. Et vous pouvez aussi consulter tout ce dossier-là sur le site Web du BAPE.

210 Enfin, je vous précise que tout ce qui est dit ce soir en audience est enregistré. Les transcriptions de ces propos seront disponibles sur le site Web du BAPE, ainsi que dans les centres de consultation, à peu près une semaine après la fin de chaque séance ici.

215 De plus, la webdiffusion en mode audio est présentement en cours. Les gens peuvent présentement nous suivre sur Internet, mais uniquement le son. Et ça, ce document-là, si vous voulez le réécouter, il est disponible, il va demeurer en différé sur notre site jusqu'à un mois après la publication du rapport.

Passons maintenant à la manière dont nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience.

220 Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous, évidemment c'est la commission. À votre droite se trouve la table des analystes du BAPE, celle des personnes-ressources un petit peu plus loin. À la table, la sténotypiste, aussi, qui s'occupe des transcriptions. À votre gauche se trouve la table des représentants du promoteur et, ici, devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

225 À l'arrière, nous avons installé la table de l'équipe de la commission où vous pourrez vous inscrire pour pouvoir poser les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt.

230 Et je le répète, ce soir le registre va être ouvert après la première pause. Enfin, on peut dire pendant la première pause.

235 Deux questions, et deux seulement seront admises par intervention, et ça, sans sous-question. Pourquoi cette règle? C'est parce qu'on veut permettre au plus grand nombre de pouvoir poser des questions. Mais toutes les questions du public, comme les réponses, devront m'être adressées directement pour qu'elles deviennent juridiquement des questions de la commission d'enquête.



240 Vous remarquerez que contrairement à ce que vous avez vu à la télévision avec madame Charbonneau, il n'y a pas de procureur ici pour notre commission. C'est le public qui pose les questions, qui est en fait le procureur de la commission.

245 Les participants ne doivent donc pas s'adresser au promoteur ou aux personnes-ressources pour que leurs questions deviennent des questions de la commission, elles doivent m'être adressées à moi, personnellement. Et pas plus que les participants doivent débattre avec le promoteur ou les personnes-ressources des réponses qu'ils obtiennent si ça ne fait pas leur affaire.

250 C'est le rôle du président de l'audience d'adresser vos questions aux personnes susceptibles de fournir une réponse complète.

De leur côté, le promoteur et les personnes-ressources doivent eux aussi répondre à la commission et non directement aux participants pour que leurs réponses deviennent des réponses adressées à la commission.

255 Un autre point important, je vous demande d'éviter les préambules, les mises en contexte pour poser vos questions. Les seuls préambules qu'on va accepter sont ceux qui sont vraiment indispensables à la compréhension de la question et, de préférence, plus c'est court, plus c'est clair. Il ne sera donc pas permis non plus aux participants de commenter ou de réagir aux réponses obtenues du promoteur ou des personnes-ressources. Vous avez la liberté de vos poser vos questions, ils ont la liberté de donner leur réponse.

260 Par ailleurs, la commission, elle, pourrait intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur, afin de faire compléter, au besoin, les réponses qu'ils nous fournissent.

265 Alors, si, nous, on décide de poursuivre votre questionnement, ça, c'est notre privilège.

270 Alors, bien sûr, vous êtes les bienvenus si vous désirez vous réinscrire pour venir poser deux autres questions. Ce n'est pas parce que vous avez posé deux questions une fois que c'est votre seul tour de piste. Vous pouvez vous réinscrire et dans l'ordre, on vous appellera.

275 Enfin, les questions qui nécessiteraient une recherche ou un développement devront être traitées par le promoteur ou les personnes-ressources dans un délai de quarante-huit (48) heures. Il se peut, en somme, que les personnes ici présentes n'aient pas les réponses sur le champ, mais ils auront un délai de quarante-huit (48) heures pour les fournir et elles seront placées sur le site de la commission; à moins qu'on soit en audience, on leur demandera de les donner séance tenante.

280 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui à l'obligation de le déposer, celle-ci doit nous en faire part au moment où elle dépose le document. Elle a en somme l'obligation de déposer le document, mais elle peut nous dire : « Je veux le garder confidentiel » et nous donner les motifs pour quoi on devrait accéder à sa demande.

285 Alors, ça doit nous être transmis avec la mention « confidentiel » et nous permettrons alors aux personnes de débattre avec la commission, s'il y a lieu, des préjudices qui pourraient résulter, pour eux, de la divulgation. Alors, la commission rendra par la suite une décision écrite sur la pertinence de divulguer ou pas ces renseignements qui nous ont été communiqués. Et la décision de la commission sera évidemment disponible sur le site Internet.

290 Si le document n'est pas divulgué parce qu'on considère que les motifs qui ont été invoqués par la personne-ressource ou le promoteur sont, comment dire, valables, mais que nous considérons que ces documents sont essentiels aux travaux de la commission pour vérifier des choses en cours de route, la commission pourra en conserver une copie, sans rendre public le document, et cela pour la durée de son mandat.

295 Les personnes qui seront mises en cause par une décision de la commission, évidemment, bénéficieront d'un délai pour réagir, si elles veulent faire valoir des arguments.

300 D'autre part, si c'est un participant qui désire donner une information ou déposer un document et s'il a des doutes sur la nature confidentielle de cette information, il peut s'adresser à notre coordonnatrice pour lui faire part du risque qu'il peut y avoir de rendre ça public, et elle, elle vérifiera auprès de la commission si c'est pertinent de rendre le document public.

305 Il en est de même pour tout document qui mettrait en cause des droits d'auteur. C'est déjà arrivé que des gens disent : « On va vous donner un document », mais c'est un document scientifique sur lequel il y a des droits d'auteur. Alors, nous autres, à partir du moment que c'est déposé ici, c'est mis sur notre site Internet et divulgué et rendu public à tout le monde.

310 Or, si c'est un document qui est protégé par des droits d'auteur, on n'est pas supposé le faire. Mais la personne qui est responsable, qui nous l'a déposé, c'est elle qui devient responsable de la divulgation. Alors, ça pourrait avoir des conséquences juridiques pour la personne. C'est pourquoi c'est mieux de s'adresser, dans ce cas-là, à la coordonnatrice pour qu'on fasse une vérification si c'est légalement possible de déposer le document.

315 Vous pouvez aussi, et ça des fois c'est beaucoup plus simple, simplement nous déposer la référence à ce document. Nous dire : vous pouvez le trouver sur le site Internet à tel endroit.

Alors, la commission, à ce moment-là, examinera son contenu, comme elle le fait pour tous les documents déposés, et si c'est pertinent, on le déposera sur notre site au profit de tout le monde.

320 Je souligne enfin que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et il met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. On vous serait reconnaissant de bien vouloir le compléter et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

325 Et je vous dirais, j'ajouterais une chose, c'est que dans ce questionnaire, vous allez voir, on vous demande une question, parce qu'on fait une petite étude scientifique, on vous pose des questions sur comment vous êtes venu à l'audience. Quelle distance vous avez parcourue. Pourquoi? Parce qu'on veut évaluer qu'est-ce que la participation du public engendre comme émission de gaz à effet de serre. On est curieux de voir ça.

330 Ce n'est pas qu'on veut faire des audiences par Internet puis dire : allez regarder ça chez vous. Mais on veut quand même le regarder, parce que c'est une donnée qu'on ne peut pas éviter dans une logique de développement durable. Et le Bureau, comme il travaille beaucoup ces questions-là, c'est même notre matrice d'analyse pour écrire nos rapports, bien, on s'est dit, par curiosité : il faudrait qu'on arrive à le savoir.

335 Et on s'est dit que ça serait vraiment extraordinaire si vraiment à peu près quatre-vingt-dix, quatre-vingt-quinze pour cent (90-95%) de la salle pouvaient remplir ce petit document avant de partir pour qu'on puisse, de façon vraiment rigoureuse, à partir de quelques audiences, nous donner une idée très précise de ce qu'est la dépense en gaz à effet de serre. Vous rendriez service à la collectivité en le faisant.

340 Et on s'est dit que ça serait vraiment extraordinaire si vraiment à peu près quatre-vingt-dix, quatre-vingt-quinze pour cent (90-95%) de la salle pouvaient remplir ce petit document avant de partir pour qu'on puisse, de façon vraiment rigoureuse, à partir de quelques audiences, nous donner une idée très précise de ce qu'est la dépense en gaz à effet de serre. Vous rendriez service à la collectivité en le faisant.

345 Et j'ai maintenant le plaisir – bon, je vais passer à l'équipe maintenant, de la commission d'enquête. À ma gauche, vous avez madame Laurence Rivet-Morin, analyste de la commission, et notre collègue Jonathan Perreault, l'autre analyste.

350 À l'arrière de la salle, vous trouverez aussi notre conseillère en communication, madame Karine Lavoie, ainsi que la coordonnatrice de la commission, comme je l'ai dit, madame Lynda Carrier.

355 Madame Yolande Teasdale, ici, à l'avant, assure le travail de sténotypie, et sur la table au fond là-bas, il y a monsieur Daniel Moisan du Centre des services partagés du Québec qui est responsable de toute la logistique de la salle et son collègue, monsieur Daniel Buisson, qui agit comme technicien du son et qui assure la retransmission, de ce fait même.

Alors, je mentionne aussi un absent, monsieur Pierre Dufour, qui n'est pas sur place, mais qui est au BAPE et qui assure la webdiffusion de la séance.

360 J'inviterais maintenant le porte-parole du promoteur, monsieur David St-Pierre, à nous présenter son équipe. Monsieur St-Pierre, je vous cède la parole.

**M. DAVID ST-PIERRE :**

365 Merci, Monsieur le président. Donc, à ma gauche, ici, j'ai monsieur Philippe Batani qui est directeur des relations avec la communauté. Philippe a participé à toutes les présentations qui ont eu lieu avec les parties prenantes et les séances publiques.

370 J'ai, à ma droite ici, monsieur Robert Auger de SNC-Lavalin Environnement, qui est ingénieur de formation, qui a plus de trente (30) ans d'expérience, et qui était responsable de l'étude d'impact sur le projet. Et madame Noémie Prigent-Charlebois, qui est responsable des communications pour le projet et qui a participé aussi à toutes les séances d'information avec le public et les parties prenantes.

**LE PRÉSIDENT :**

375 Merci. Permettez-moi maintenant de vous donner la liste des organismes qui ont été invités à nous déléguer des personnes-ressources pour la première partie de l'audience. Il y a le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, j'inviterais son représentant à se présenter.

380

**M. MARTIN TREMBLAY :**

385 Oui, bonsoir. Je m'appelle Martin Tremblay et je suis accompagné ce soir de madame Mélissa Gagnon qui est coordonnatrice des projets industriels, qui va être analyste avec moi sur le dossier.

390 Et demain après-midi, il va y avoir deux spécialistes qui vont être présents en après-midi pour répondre aux questions : monsieur Michel Duquette qui est spécialiste en analyse de risque et monsieur André Normandin qui est spécialiste au niveau des gaz à effet de serre.

390

**LE PRÉSIDENT :**

395 Parfait, merci. Et il y a aussi le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

395

**M. RICHARD SIROIS :**

400 Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire. Richard Sirois, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Direction générale des hydrocarbures et des biocombustibles. Je suis accompagné de monsieur Philippe Doyon de la Direction générale de l'électricité.

**LE PRÉSIDENT :**

405 Merci. Ministère de la Sécurité publique?

**M. BERNARD LÉTOURNEAU :**

410 Bonsoir. Mon nom c'est Bernard Létourneau. Je suis conseiller en sécurité civile à Trois-Rivières, ici. C'est cela.

**LE PRÉSIDENT :**

415 Merci. Ministère des Transports?

**MARIE-ÈVE TURNER :**

420 Oui, bonjour. Mon nom est Marie-Ève Turner, je suis du bureau ici au niveau de la Mauricie et du Centre du Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Hydro-Québec?

425 **M. RICHARD LAGRANGE :**

Oui, bonsoir, Monsieur le président. Richard Lagrange, chef Planification et fiabilité à Hydro-Québec Distribution.

430 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Gaz Métropolitain?

435

**M. RENAULT LORTIE :**

Oui, bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire. Mon nom est Renault Lortie, je suis le directeur principal des Ventes et du développement des marchés chez Gaz Métro.

440

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Société du parc industriel et portuaire de Bécancour?

445

**M. MAXIME VEILLETTE :**

Bonsoir, Monsieur le président. Maxime Veillette, je suis directeur Environnement à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.,

450

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Nous avons aussi invité un porte-parole de la Ville de Bécancour, je crois qu'il est dans la salle?

455

**M. JEAN-MARC GIROUARD :**

Bonsoir, Monsieur le président. Jean-Marc Girouard, directeur général.

460

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Et TransCanada Énergie?

**M. STEEVE LAFONTAINE :**

465

Oui, Steeve Lafontaine, directeur de la centrale ici à Bécancour.

**LE PRÉSIDENT :**

470

Merci. Alors, nous avons aussi demandé à d'autres organismes et sociétés privées de pouvoir nous répondre au besoin, mais par écrit. Pour l'instant, leur présence directe ne semblait pas nécessaire, c'est-à-dire la Régie de l'énergie, la compagnie Stolt LN Gaz et nous avons aussi avisé la compagnie IFFCO qu'il se pourrait que la commission leur pose des questions.

475 Alors, je vais inviter maintenant chaque requérant à venir lire ou à venir résumer sa  
demande d'audience publique, et je leur demande de s'en tenir évidemment strictement aux  
motifs présentés.

---

480 **LECTURE DES REQUÊTES**  
**M. ALAIN GUILLON**

**LE PRÉSIDENT :**

485 Alors, j'inviterais d'abord monsieur Jean Falaise. Est-ce qu'il est dans la salle? Madame  
Carrier?

**Mme LYNDA CARRIER :**

490 Sa requête est lue par monsieur Alain Guillon.

**LE PRÉSIDENT :**

495 Ah, est-ce que monsieur Guillon est dans la salle? Bonsoir, Monsieur. Alors, je vous invite à  
vous présenter.

**M. ALAIN GUILLON :**

500 Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire.

**LE PRÉSIDENT :**

505 Voulez-vous rapprocher du micro pour qu'on vous entende mieux, s'il vous plaît.

**M. ALAIN GUILLON :**

510 Oui. Monsieur le président, Madame la commissaire, bonsoir tout le monde, messieurs,  
dames. Alain Guillon, je suis le coordonnateur régional du Centre-du-Québec pour le RVHQ. Je  
suis le président du comité citoyen sur les gaz de schiste de Victoriaville.

Je fais cette présentation pour trois demandes d'audiences publiques : celle de la région centre, celle du comité citoyen sur les gaz de schiste de Victoriaville et celle du comité citoyen de Durham-Sud, donc de monsieur Jean Falaise.

515

La demande d'audience publique pour le projet de Gaz Métro à Bécancour repose sur l'inquiétude des citoyens qui se sont réunis en comité afin d'essayer de comprendre la ou les raisons de ce projet.

520

Un réservoir de quarante-cinq millions (45 M\$) pour une utilisation de cent (100) heures par année de la centrale de TransCanada? Déjà, des points d'interrogation ont commencé à apparaître.

525

Le projet de stockage, de regazéification de gaz naturel liquéfié n'annonce-t-il pas la production d'électricité au Québec avec le gaz naturel produit par fracturation? Cette méthode dangereuse et controversée qui mobilise les citoyens depuis cinq ans.

530

Puisque nous savons maintenant que c'est la remise en production de la centrale qui est l'enjeu, cette centrale doit certainement être remise en état avant sa mise en production. Quels seront les coûts de cette remise en état et qui va les assumer?

Favoriser la production de gaz naturel par fracturation et baisser notre production de gaz à effet de serre, est-ce compatible?

535

Les citoyens ont beaucoup de questions. La quantité de GES produits dans le cycle de vie du gaz utilisé, est-ce que le projet répond aux seize (16) principes de la *Loi sur le développement durable*? Est-ce la solution la plus rentable pour l'avenir? Quelles sont les autres alternatives à ce projet et ont-elles été étudiées?

540

La fluctuation du prix de gaz et rentabilité du projet, combien nous coûteront ces quelques emplois créés? Pourquoi devrions-nous construire un réservoir si la centrale est remise en fonction, alors que le réseau d'alimentation de Gaz Métro est déjà installé? Quelles sont les ententes entre Hydro-Québec et TransCanada pour le paiement d'indemnités par les contribuables et les clients d'Hydro-Québec?

545

Je vous remercie de nous permettre de poser nos questions par votre intermédiaire lors de ces audiences publiques.

**LE PRÉSIDENT :**

550

Merci, Monsieur Guillon.



**M. MARC BRULLEMANS**

**LE PRÉSIDENT :**

555

J'appellerais maintenant monsieur Marc Brullemans du comité Vigilance Hydrocarbures Trois-Rivières.

Bonsoir, Monsieur Brullemans.

560

**M. MARC BRULLEMANS :**

Bonsoir. Bonsoir, Monsieur le président.

565

La lettre du 6 mai 2016 est adressée au ministre David Heurtel, comme il se doit.

*« Monsieur le Ministre,*

570

*Par la présente le comité Vigilance Hydrocarbures de Trois-Rivières demande un examen par audiences publiques du projet apparaissant ci-haut.*

575

*Plusieurs membres de notre comité se sont présentés aux séances d'information du 8 juillet 2015 et du 13 avril 2016 et nombre de nos questions sont demeurées sans réponse. Lors de la séance du 13 avril, à force de questionner le promoteur, nous avons toutefois appris quelques éléments nouveaux par rapport à ce que nous savions en 2015. Ainsi, avons-nous appris que les camions-citernes transportant le gaz naturel liquéfié emprunteraient l'Autoroute 40 et le pont Laviolette et qu'il n'existe pas de scénario du pire ou de procédures d'urgence si, d'aventure, un accident se produisait à l'entrée nord du pont Laviolette, à Trois- Rivières, et où se trouvent déjà des installations de Gaz Métro.*

580

*Notre comité ayant pour mission de parer à toute augmentation de transport de combustibles fossiles sur le territoire de la ville de Trois-Rivières, vous comprendrez, dès lors, notre intérêt à ce que des audiences publiques aient lieu, et ce, afin que nos concitoyens puissent correctement appréhender les impacts du projet de Gaz Métro Solutions.*

585

590

*Outre la demande de tenue d'audiences publiques, nous aimerions aussi que le mandat de ces audiences soit élargi. Lors des séances d'information, il nous est clairement apparu que le projet, dont le promoteur est officiellement Gaz Métro Solutions, semble être plutôt une commande de la Régie de l'énergie du Québec qui implique deux autres joueurs majeurs : TransCanada et Hydro-Québec; et auxquels on peut encore ajouter, sans doute, la compagnie mère Gaz Métro.*

595 *Nous nous retrouvons donc avec une petite partie d'un projet d'ensemble dont il est difficile de deviner les contours à partir des seuls éléments que nous retrouvons sur le site du BAPE. Nous avons demandé, par exemple, quels étaient les impacts de la centrale de la Romaine sur le projet ou encore pourquoi la puissance de la centrale de TransCanada était bridée à trois cent vingt-cinq (325 MW) les premiers hivers ou, encore, quelles étaient les sources permettant de prévoir un accroissement de la pointe hivernale d'électricité au Québec? Devant nous, Gaz Métro Solutions et SNC-Lavalin ne pouvaient répondre à ce genre de questions.*

600 *Nous avons appris également que Gaz Métro Solutions ne mesurerait pas en continu le gaz méthane à proximité du lieu de stockage. Lors de la présentation du projet, le promoteur s'est contenté d'une évaluation des émanations fugitives de l'ordre de deux cent cinquante tonnes (250 t) d'équivalents CO<sub>2</sub> par année, soit un volume de méthane de dix mille mètres cubes (10 000 m<sup>3</sup>). Ramené en part relative par rapport à la consommation annuelle de gaz naturel de la centrale de TransCanada, environ quatorze millions de mètres cubes (14 Mm<sup>3</sup>), nous obtenons une part relative de point zéro sept pour cent (0,07%). Nous aimerions contester les avancées du promoteur à ce sujet.*

610 *Nous signalons en outre que le Canada et les États-Unis ont convenu récemment d'un plan visant à réduire les émissions de méthane des installations gazières et pétrolières. Ce projet les augmentera assurément et nous aimerions que le MDDELCC, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, traite de cette question lors de ce BAPE. »*

615 Avec les formulations d'usages. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

620 Je vous remercie, Monsieur Brullemans.

---

**Mme CAROLE DUPUIS**

625 **LE PRÉSIDENT :**

630 J'appellerais maintenant un autre requérant, monsieur Robert Beaulieu. Il n'est pas là? Alors, monsieur Beaulieu, me dit-on, n'est pas là. Alors, j'inviterais madame Françoise Brunelle et monsieur Raymond Croteau. Ah, c'est madame Carole Dupuis qui va présenter à leur place? D'accord. Alors, Madame Dupuis, s'il vous plaît. Bonjour, Madame.

**Mme CAROLE DUPUIS :**

Bonjour. Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire, mesdames, messieurs.

635

**LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez baisser le micro un petit peu pour être plus vis-à-vis? Oui, merci.

640

**Mme CAROLE DUPUIS :**

En fait, je parle au nom des deux personnes que vous avez nommées et du Regroupement Vigilance hydrocarbures dont je vais vous lire la lettre que le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec a fait parvenir au ministre Heurtel le 4 mai 2016. Il y a certaines répétitions, vous me pardonnerez.

645

*« Monsieur le ministre,*

*Lors de la séance d'information tenue à Bécancour le 13 avril dernier, les représentants du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec ont tenté de connaître les motivations et visées du promoteur Gaz Métro Solutions Énergie en ce qui concerne le projet en titre. Nos membres étaient aussi présents le 8 juillet 2015 à Bécancour et en étaient presque venus, ce jour-là, à se demander si le promoteur était bien Gaz Métro Québec, tant les réponses étaient redirigées vers des intervenants absents tels Hydro-Québec, TransCanada ou la Régie de l'énergie. Cette situation s'est répétée le 13 avril dernier et plusieurs de nos questions n'ont pu trouver réponse, car nous n'avions que les représentants de Gaz Métro devant nous. C'est pourquoi une audience publique nous semble nécessaire sur ce projet afin d'en avoir une vue d'ensemble.*

650

655

*Ce projet vise à redémarrer une centrale qui a déjà été identifiée comme polluante au point de décider de la tenir fermée. Les diverses composantes du projet sont beaucoup plus larges que le simple transport de gaz naturel liquéfié par une cinquantaine de camions-citernes chaque semaine. Par conséquent, dans une optique de développement durable, il nous semblerait inconcevable de ne pas en fournir une vue globale à la population ou de ne pas donner à la population l'occasion de se prononcer sur son opportunité.*

660

665

*Dans le contexte des accords internationaux de Paris en décembre dernier, auxquels le gouvernement du Québec a donné son appui, il nous paraît essentiel de procéder à l'évaluation d'un tel projet avant de lui permettre de voir le jour. Le gaz fossile qui serait utilisé pour donner suite à ce projet augmenterait nécessairement les gaz à effet de serre émis sur la planète. Bien que le projet en soi ne dégagerait que de minimes émissions, il n'en demeure pas moins que nous devrions éviter d'en produire de nouvelles lorsque l'occasion se présente. De plus, ne*

670

*faudrait-il pas prendre en compte les émissions en amont du projet? La provenance de ce carburant et la façon dont il a été produit?*

675 *La nécessité de ce projet ne nous semble pas claire. Les principaux intervenants en amont de cette décision n'étant jamais présents, nous n'avons d'autres choix que de demander la tenue d'audiences publiques. Par ailleurs, le Canada étant partie prenante de l'accord sur la traque au méthane dans l'industrie du pétrole et du gaz avec les États-Unis, nous comprenons mal comment le Québec pourrait se diriger dans une direction inverse à celle amorcée par le Canada.*

680 *Concernant les effets indirects de ce projet, nous nous demandons s'il n'affecterait pas à la hausse le coût de l'électricité pour l'ensemble des citoyens du Québec. Dans un article du Devoir dont on peut vérifier les sources sur le site de la Régie de l'énergie, il appert que ce projet de centrale alimentée au gaz dit naturel nous coûterait, à terme, deux milliards de dollars (2 G\$). Cela représente cinq cent soixante-dix dollars (570 \$) par ménage, sans tenir compte des capitaux d'investissement Québec dans l'usine de liquéfaction de Gaz Métro à Montréal. Ce projet pourrait-il même mener à l'utilisation du Fonds vert pour le transport des hydrocarbures, comme on l'a vu dernièrement?*

685 *Cela représente cinq cent soixante-dix dollars (570 \$) par ménage, sans tenir compte des capitaux d'investissement Québec dans l'usine de liquéfaction de Gaz Métro à Montréal. Ce projet pourrait-il même mener à l'utilisation du Fonds vert pour le transport des hydrocarbures, comme on l'a vu dernièrement?*

690 *Enfin, nous nous inquiétons aussi de l'effet domino avec d'autres entreprises présentes ou à venir dans le parc industriel, en cas de déflagration. En effet, plusieurs industries à fort potentiel « explosif » sont déjà en cours d'implantation dans ce secteur et nous craignons que l'ajout de ce projet rende cette région vulnérable. »*

695 Avec les salutations. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, Madame Dupuis.

700

---

**M. JEAN-PIERRE LEDUC**

705 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais un prochain intervenant, monsieur Jean-Pierre Leduc. Monsieur Leduc, bonsoir.

710

**M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire, mesdames, messieurs.

715

**LE PRÉSIDENT :**

Voulez-vous rapprocher le micro de vous-même, un petit peu?

720

**M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

Je vais me rapprocher. Des problèmes de voix avec le rhume qui circule. Moi, je suis Jean-Pierre Leduc, citoyen de Bécancour. Je suis membre du Comité de citoyens responsables de Bécancour. Voici, j'ai adressé cette demande publique :

725

Monsieur le ministre,

J'ai assisté le 13 avril dernier à la soirée d'information de Gaz Métro sur leur projet de transport de gaz liquéfié et de construction d'un réservoir pour le stockage de gaz liquéfié à Bécancour.

730

La société Hydro-Québec, à titre de cliente, et TransCanada à titre de fournisseur, toutes deux impliquées dans ce dossier étaient absentes lors de cette soirée. À la fin de la rencontre, la parole a été donnée aux citoyens. Plusieurs questions s'adressant à l'une ou l'autre des deux parties absentes sont demeurées sans réponses. L'information présentée ce soir-là a surtout mis en évidence l'intérêt du promoteur Gaz Métro, laissant planer le doute sur la pertinence réelle de ce projet.

735

En fait, ma requête était basée sur une série de questions. Voici, sans en limiter le nombre, quelques exemples de questions qui devraient être analysées à fond avant de lancer ce projet :

740

Des périodes de pointe hivernale, il y en a eu depuis longtemps au Québec. TransCanada est raccordée au réseau de gaz depuis sa construction, alors pourquoi n'a-t-elle jamais été mise en opération?

745

Pourquoi ajouter la centrale thermique TransCanada alors qu'il y en aurait déjà une à Bécancour, TAG, qui est une turbine à gaz déjà en place et appartenant à Hydro-Québec? TransCanada et TAG seraient de capacité équivalente, cinq cents mégawatts (500 MW).

750

Bon, les coûts de réfection de TAG seraient évalués à cinq millions de dollars (5 M\$) tandis que TransCanada va nous coûter, à terme, deux milliards de dollars (2 G\$).

Vu l'utilisation de gaz de schiste, en partie de gaz de schiste par Gaz Métro, il faudrait faire la preuve de la réduction réelle de gaz à effet de serre à partir de la solution TransCanada au lieu de la solution TAG?

755

Monsieur Jean-Thomas Bernard, spécialiste en énergie et chercheur à l'Université d'Ottawa parle toujours de surplus en électricité jusqu'en 2026.

760

Il serait intéressant de voir l'échéancier et la mise en opération graduelle de La Romaine et des surplus anticipés à ce moment-là. La Romaine pourrait ajouter mille cinq cent cinquante mégawatts (1 550 MW) sur les réseaux.

765

Il serait intéressant d'avoir une analyse indépendante sur les GES produits par le projet et les objectifs du Québec en cette matière.

Le gaz naturel serait plutôt constitué à fort pourcentage de gaz de schiste.

770

Il serait intéressant de savoir les coûts annuels d'achat d'électricité pour combler le déficit en période de pointe.

Un comparatif, analyse indépendante des coûts d'achat d'électricité engendrés par les périodes de pointe versus les coûts anticipés dans le projet Gaz Métro TransCanada pour voir les gains réels.

775

Détail sur les contrats qui interviendraient entre Hydro et Gaz Métro.

La facturation anticipée et détaillée de Gaz Métro et TransCanada à Hydro.

780

Les besoins futurs réels d'électricité en rapport avec le réchauffement climatique anticipé.

Le document intitulé « La décision de la Régie de l'énergie du Québec » en rapport avec ce projet est très technique et ne s'adresse pas aux citoyens ordinaires, comme j'en suis. Un document trop complexe; ce document trop complexe ne m'a pas apporté de réponses, finalement.

785

Pour terminer, nous savons tous qu'un virage vert à cent quatre-vingts (180) degrés est impensable à court terme pour la planète. Le Canada et le Québec ont néanmoins pris des engagements ambitieux devant le monde entier à la conférence à Paris, à la conférence COP21 à Paris. S'il fallait retenir une seule chose de cette conférence pour réussir à atteindre nos objectifs, ce serait, selon toute logique, de stopper tout nouveau développement en rapport avec l'énergie fossile.

790

Voilà. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

795

Je vous remercie, Monsieur Leduc. Alors, j'inviterais un autre participant qui est passé tout à l'heure, monsieur Alain Guillon, mais qui doit, cette fois-ci, présenter la requête du Comité de citoyens sur les gaz de schiste de Victoriaville. Est-ce que je me trompe, Monsieur Guillon?

800

**LA COMMISSAIRE :**

Il l'a fait globalement.

**LE PRÉSIDENT :**

805

Ah, vous avez fait les deux toute à l'heure?

**LA COMMISSAIRE :**

810

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

815

Bon. C'est ce que je pensais. Alors, merci. Ça simplifie.

---

**Mme NICOLE RACINE**

820

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, dans ce cas-là, j'appellerais madame Nicole Racine, à venir présenter sa requête. Bonsoir, Madame Racine.

825

**Mme NICOLE RACINE :**

Monsieur le commissaire, Monsieur le président, Madame la commissaire, mesdames, messieurs.

830

**LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez bien parler dans le micro pour qu'on vous entende bien.

835

**Mme NICOLE RACINE :**

Oui. Bonsoir. Alors, voici le texte de ma requête :

840

*« Monsieur le ministre,*

*Je pense que ce projet doit être évalué de façon plus précise et détaillée.*

845

*Selon moi, la preuve n'a pas été faite qu'Hydro-Québec ne peut se passer de ce projet. Lors des périodes de pointe hivernale, à la demande d'Hydro-Québec, la population utilise plus judicieusement ses besoins en électricité et Hydro-Québec a aussi la possibilité d'en importer. Hydro-Québec est encore en phase de construction de la Romaine, donc ne manquera pas de ressources. Tant qu'un plan de réduction de consommation ne sera pas en place, il serait plus justifié d'investir quarante-cinq millions (45 M\$) dans ce que l'on appelle les néga-watts.*

850

*Dans un plan provincial de réduction des gaz à effet de serre, ce projet n'a pas sa place. Toute utilisation du gaz dit naturel n'entre pas intelligemment dans ce projet. Le gaz dit naturel est de plus en plus extrait par fracturation du sol. Le refus systématique d'inclure cette information dans le poids des arguments fausse les données. La science connaît et met régulièrement à jour les effets négatifs de l'extraction par fracturation du gaz: production de GES pendant l'exploration et l'exploitation; les fuites de méthane des puits actifs et celles, à perpétuité, des puits fermés; les fuites du réseau, les GES émis pour le compresser, le transporter, le regazéifier.*

855

*Dans le plan canadien de réduction des GES, ce projet n'a pas sa place non plus, car, tous, il va falloir tous aller vers un plan ambitieux de réduction des GES, sans ces multiples compromis de projets qui mettent à coup sûr les bâtons dans les roues des engagements provinciaux, fédéraux et mondiaux. Avoir le nez collé sur cent (100) heures de production d'électricité pour ne pas voir les autres problèmes, c'est comme l'arbre qui cache la forêt.*

860

*Je considère que la population a droit à une information plus complète sur ce projet. »*

865

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

870

Je vous remercie, Madame Racine.



**Mme LAURENCE LEDUC-PRIMEAU**

**LE PRÉSIDENT :**

875

Alors, j'inviterais une dernière intervenante, Madame Laurence Leduc-Primeau qui va présenter la requête qui a été faite par le Regroupement des organismes environnementaux en énergie. Bonsoir, Madame Leduc-Primeau.

880

**Mme LAURENCE LEDUC-PRIMEAU :**

885

Bonsoir. Je vais faire ça court. Beaucoup d'arguments ont déjà été dits. En fait, c'est ça, je représente les intérêts de six... le ROEE représente les intérêts de six groupes en environnement, donc : Nature Québec; la Fondation Rivière; la Fédération québécoise du canot et du kayak; Écohabitation; le Regroupement pour la surveillance du nucléaire et l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale.

890

On intervient principalement devant la Régie de l'énergie et puis, en 2015, on s'est opposé au recours à la Centrale thermique de Bécancour en période de pointe, parce que des solutions moins coûteuses, moins polluantes et plus efficaces existaient et qu'elles n'ont pas été étudiées.

895

Le ROEE a porté la décision en révision devant la Régie de l'énergie qui approuvait, sans appel d'offres, le nouveau contrat avec TCE. Et, bon, principalement la demande d'audience publique porte sur le fait que, selon le ROEE, la preuve n'a pas été faite que le projet soit nécessaire ou qu'il s'inscrive dans des objectifs de développement durable. Et on se questionne aussi beaucoup sur la pertinence, y compris économique pour Hydro-Québec, d'utiliser l'électricité produite.

900

Et, sinon, ça reprenait les autres interventions qui ont déjà été dites. Merci.

---

**LE PRÉSIDENT :**

905

Je vous remercie. Alors, j'avais monsieur Jean Falaise, mais c'est monsieur Guillon qui le représentait. Donc, vous avez synthétisé son propos aussi.

910

Alors, donc, ça termine la liste des requérants qui vous ont lu les demandes qui ont été adressées au ministre, demandes que le ministre a jugé suffisantes par leur contenu pour déclencher une audience publique.

915 J'inviterais désormais, la parole est maintenant au promoteur que j'inviterais, Monsieur St-Pierre. Vous aurez vingt (20) minutes à peu près pour présenter votre projet. Et après cette présentation, nous ferons une pause de quinze (15) minutes au cours de laquelle le registre sera ouvert et où vous pourrez vous inscrire pour venir poser vos questions.

Alors, Monsieur St-Pierre.

920 **M. DAVID ST-PIERRE :**

Monsieur le président, on a un petit enjeu technique. Donc, on va essayer de régler ça. On vous revient.

925

---

### PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

**M. DAVID ST-PIERRE :**

930 Alors, on est prêt, Monsieur le président. Merci, Monsieur le président, Madame la commissaire. Dans un premier temps j'aimerais me présenter. Je suis David St-Pierre, je suis directeur du développement des infrastructures de GNL pour Gaz Métro, plus particulièrement directeur du projet de Bécancour pour Gaz Métro Solutions Énergie.

935 Donc, la présentation va se décliner de la façon suivante : on va présenter l'entreprise, ensuite on va présenter le projet, sa justification et, ensuite, on va enchaîner avec les résultats de l'étude d'impact qui a été faite dans le cadre du projet.

940 Donc, Gaz Métro est bien connue. On est le plus grand distributeur ou le principal distributeur de gaz naturel au Québec. On est aussi présent au Vermont. Donc, quand on regarde au niveau du Québec, on est plus de quinze cents (1 500) employés qui sert plus de deux cent mille (200 000) clients et aussi on dessert plus de trois cents (300) municipalités.

945 On est aussi partenaire à cinquante pour cent (50%) dans les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, et on est aussi pionnier, au niveau du GNL, en Amérique du Nord. Une des premières usines de GNL qui a construite en Amérique du Nord a été fait pour Gaz Métro à Montréal. Donc, on opère cette usine-là depuis 1969. Donc, on compte plus de quarante-cinq (45) années d'expérience à ce niveau-là.

950 Et au niveau, l'usine sert, depuis 2010, nos clients qui sont à l'extérieur de notre réseau, qui ne sont pas raccordés à notre réseau, et on utilise le GNL de cette usine-là pour pourvoir à ces

clients-là. Donc, l'année passée, il y a eu plus de mille huit cents (1 800) citernes qui ont été chargées à notre usine de Montréal-Est. Et depuis 2010, on compte plus de quatre mille (4 000) chargements qui ont été effectués à Montréal, et ce, sans accident notable.

955

Le promoteur. Donc, le promoteur est Gaz Métro Solutions Énergie. C'est une filiale à cent pour cent (100%) de Gaz Métro qui a été mise en place pour répondre aux besoins en énergie de nos clients qui sont à l'extérieur de notre réseau, en construisant et en opérant des sites de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié, notre GNL.

960

Le gaz naturel. Le gaz naturel est un combustible qu'on retrouve de façon naturelle dans le sol et qui a été formé depuis des millions d'années par la décomposition de matières organiques. À son état pur, il est inodore, il est incolore, il est non toxique et c'est un combustible qui est moins polluant que d'autres sources d'énergie, comme lorsqu'on le compare au mazout lourd. Donc, trente-deux pour cent (32 %) moins de gaz à effet de serre, quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) moins d'émissions d'oxyde d'azote, et soixante-dix pour cent pour cent (70 %) moins d'émissions d'oxyde d'azote et de particules fines.

965

Le gaz naturel liquéfié, en fait, c'est le même gaz naturel qu'on distribue sur notre réseau, qui est distribué dans les maisons et à nos clients. On prend ce gaz naturel là à notre usine de Montréal-Est et on vient le liquéfier. Le liquéfier, ça veut dire le rendre sous sa forme liquide; et pour le rendre sous sa forme liquide, on vient le refroidir à une température d'environ moins cent soixante-deux degrés Celsius (-162°C). À ce moment-là, il passe de sa forme gazeuse à sa forme liquide.

970

975

Donc, sous sa forme liquide, il est transparent, inodore, non corrosif, et aussi, il ne s'enflamme pas. Il est aussi... il ne se dilue pas dans l'eau. En fait, il est moins dense que l'eau et lorsqu'il y a un déversement de GNL, en fait dans le sol ou sur l'eau, bien, il n'est pas un contaminant parce qu'il va s'évaporer. Il ne contaminera pas l'environnement.

980

Donc, l'avantage principal du gaz naturel liquéfié, pourquoi on le liquéfie? C'est parce qu'il utilise moins de six cents (600) fois son volume gazeux. Donc, un très grand avantage pour transporter une grande source d'énergie.

985

Le projet. En fait, le projet est assez simple. C'est ce que vous voyez présentement à l'écran. C'est une simulation 3D. On va aller un petit peu plus en détail dans la présentation pour vous présenter les infrastructures en tant que telles.

990

Donc, le projet se veut une solution flexible pour un besoin précis, des besoins précis pour Hydro-Québec. Hydro-Québec qui a un déficit en puissance en période de pointe hivernale. Donc, ce projet-là vise vraiment à pourvoir ce besoin-là. Et on vise à utiliser la centrale de TCE pour être

capables de combler le besoin en pointe hivernale. Et ce qu'on vise, c'est de construire des installations de stockage et de regazéification pour pouvoir fournir le gaz naturel à la centrale. Ça va permettre un approvisionnement, de garantir un approvisionnement gazier à l'abri de la volatilité des marchés au niveau du gaz naturel, et c'est une solution qui vient garantir vraiment la disponibilité du gaz naturel pour être capables d'opérer en tout temps en période de pointe. C'est une opération qui va être effectuée pour environ cent (100) heures par année.

C'est aussi une solution qui vient répondre à certaines préoccupations que la Régie avait exprimées dans ses dernières décisions, où la Régie demandait à Hydro-Québec comment elle pouvait faire pour mettre à profit la centrale, qui n'est pas utilisée, pour être capable de répondre à ces besoins de pointe là et faire en sorte qu'Hydro-Québec utilise une installation qui est disponible au Québec, en lieu et place d'aller sur les marchés secondaires pour aller s'approvisionner au niveau de la puissance.

Première chose qu'on a faite au niveau du projet, c'est vraiment de choisir un site. La priorité c'était de choisir un site qui était près de la centrale de TCE. On voulait s'assurer d'avoir le moins d'impact environnemental dans ce projet-là, et on a choisi un terrain qui est juste au sud, donc voisin, et qui a servi lors de la construction de la centrale. Il servait comme un endroit d'entreposage pour les matériaux et aussi pour le stationnement des travailleurs.

Donc, comme vous pouvez le voir dans la photo ici, qui est sur l'écran, c'est un terrain qui a été préparé à plus de soixante-quinze pour cent (75 %) de sa superficie.

Il faut mentionner aussi que le terrain se situe à plus de... en fait, la première résidence se situe à plus d'un point trois kilomètre (1,3 km). Donc, ça vient réduire les nuisances, vraiment, au niveau des citoyens, en ayant cette industrie-là directement dans le parc industriel à une telle distance.

Au niveau des installations qui sont prévues. Donc, comme vous pouvez voir ici dans la simulation trois dimensions, le gaz naturel va être chargé à partir de notre usine de Montréal-Est, et les citernes vont être acheminées au site de Bécancour et vont arriver sur cet endroit-là et vont entrer à l'intérieur de notre site pour être déchargées dans notre centre de transbordement de GNL.

Ensuite, le GNL va être acheminé à l'intérieur du réservoir de GNL. C'est un réservoir à intégrité totale. Donc, dans l'étude d'impact, on avait quelques possibilités, on avait encore des choix à faire. L'ingénierie préliminaire a fait en sorte qu'on a choisi cette technologie-là parce que c'est la technologie la plus sécuritaire pour stocker du gaz naturel liquéfié. Je vais expliquer un peu le réservoir un peu plus tard dans la présentation.

1035 Le gaz liquéfié va être acheminé vers les unités de vaporisation et, à ce moment-là, le gaz naturel va reprendre sa forme gazeuse. Donc, il va passer d'un état de moins cent soixante-deux degrés Celsius (-162°C) à une température d'environ cinq à dix degrés Celsius (5-10°C) pour être acheminé directement vers la centrale de TCE.

C'est à noter ici que l'avantage aussi, c'est qu'on a une courte conduite qui va être ajoutée et qui va venir faire le branchement directement avec le branchement existant de la centrale.

1040 Donc, je porterais à votre attention aussi au niveau du point 10. Donc, le point 10 c'est quoi? C'est une fosse de rétention et cette fosse de rétention là, dans le cas très peu probable où il y aurait une fuite de GNL, va servir à conserver, dans le fond, ou garder le GNL. Le GNL va être acheminé vers cette fosse déportée là, et va permettre de garder les risques ou les conséquences à l'intérieur des limites du terrain.

1045 Lorsqu'on a fait l'ingénierie préliminaire aussi du projet, il était important d'avoir une philosophie pour s'assurer qu'il n'y ait pas de gaz émis à l'atmosphère en période d'opération ou en mode opératoire. Ce qu'il faut comprendre c'est que le GNL est conservé à l'intérieur du réservoir, ici, et ce réservoir-là, c'est comme un thermos. Donc, ce n'est pas un réservoir qui est réfrigéré; il y a des entrées de chaleur et le GNL va s'évaporer à un faible taux à l'intérieur de ce réservoir-là. Et le gaz naturel va être repris du réservoir et va être acheminé sur le réseau de distribution du parc industriel de Bécancour à l'aide d'un compresseur qui est situé au point 8 présentement.

1055 Il faut noter aussi que le site va être opéré localement. Donc, il va y avoir une surveillance vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24/24) pendant trois cent soixante-cinq (365) jours de ce site-là.

1060 Au niveau du chargement ou du transbordement de GNL. Le GNL qui va être nécessaire pour le projet, on parle de l'équivalent, en fait d'un réservoir de vingt mille mètres cubes (20 000 m<sup>3</sup>) de GNL, ce qui équivaut environ à douze millions de mètres cubes (12 M m<sup>3</sup>) gazeux, de gaz. Et les citernes qui vont être utilisées vont acheminer ce GNL-là à partir de notre usine de Montréal jusqu'au site de Bécancour. Donc, on parle d'environ cinquante-cinq (55) camions-citernes qui vont circuler à chaque mois. Et cette période de remplissage là va être, va se dérouler à partir du début avril jusqu'au début décembre.

1065 Ce qu'il faut comprendre c'est que la période de pointe hivernale, les cent (100) heures que Hydro-Québec veut utiliser la centrale, c'est entre le début décembre et le début avril.

1070

1075           Donc, on parle environ d'une distance de cent cinquante kilomètres (150 km) aller. Et la principale route qui va être utilisée c'est les autoroutes, finalement, pour réduire la nuisance. Donc, Autoroute 40 en direction de Trois-Rivières et l'Autoroute de l'Énergie qui va être utilisée, l'Autoroute 55 pour acheminer, en fait, les citernes ensuite sur l'Autoroute 30 jusqu'au site de Bécancour.

1080           Lorsqu'on regarde les étapes d'approvisionnement, en fait, ici, il est vraiment important de comprendre la chaîne d'approvisionnement du projet. Donc, comme vous pouvez le voir sur l'écran, il y a le distributeur Gaz Métro qui achemine le gaz naturel vers l'usine de liquéfaction, l'usine LSR, qu'on appelle, à Montréal. À l'usine LSR, le gaz naturel va être liquéfié par Gaz Métro GNL. Ensuite, ce GNL-là va être acheminé par camions-citernes jusqu'au site d'entreposage. Donc, le projet qui est visé ici, c'est vraiment ce qui est dans l'encadré : l'entreposage et la vaporisation du GNL vers la centrale de TCE pour la production électrique.

1085           Au niveau de l'étude d'impact. Bien, évidemment l'étude d'impact a été basée sur la Directive du ministère qui a été émise le 15 juin 2015. Et cette Directive-là indique, dans le fond, la nature et la portée que l'étude d'impact doit avoir pour le projet. Elle vise aussi à identifier puis à minimiser, mitiger les risques environnementaux, les impacts environnementaux dans trois composantes, donc les composantes humaine, physique et biologique.

1090           Le tableau suivant vient donner un sommaire, dans le fond, des impacts résiduels lors de la construction. Il faut comprendre que l'étude d'impact a été faite à la fois pour la phase construction et aussi la phase opération.

1095           Pour ce qui est de la phase construction, la majorité des composantes de l'environnement qui ont été étudiées démontrent, dans le fond, que l'impact est faible ou très faible. Donc, on parle ici de la faune aquatique et de ses habitats; du réseau routier; du climat sonore; du milieu de vie et du patrimoine archéologique.

1100           D'ailleurs, au niveau du patrimoine archéologique, on avait pris un engagement avec le ministère de faire des fouilles pour faire la vérification si le site contenait des artefacts. Ce qui a été fait dans une campagne qui a été faite ce printemps, et il n'y a pas eu d'artefact. Donc, il n'y a pas d'intérêt archéologique sur ce site-là.

1105           Au niveau de la végétation et des retombées économiques. En fait, deux composantes qui ont été évaluées « moyen » : la végétation – je vais y arriver un petit peu plus tard. Et pour ce qui est des retombées économiques lors de la construction, mais on parle vraiment des emplois qui vont être nécessaires pour faire la construction. Donc, on parle en période de pointe d'environ cent (100) travailleurs qui vont être sur le site à pied d'oeuvre pour construire le site. Et on vise une période de construction entre le printemps 2017 et une mise en opération en 2019.

1110

1115 Lorsqu'on regarde l'élément végétation, donc la raison pourquoi il a été évalué comme moyen, c'est à cause, dans le fond, d'un milieu humide qui a été formé par l'humain. En fait, c'est comme je vous avais montré dans la photo précédente, le site a été préparé à plus du trois quarts de sa superficie. Et là, ce que vous voyez c'est une photo du site actuel. Donc, vous voyez qu'il y a une friche arbustive qui a repris depuis 2009. Par contre, le drainage, un mauvais drainage et aussi un mauvais nivelage du terrain a fait en sorte qu'il y a un milieu humide qui s'est développé de très, très faible superficie. Donc, de point dix-huit hectares (0,18 ha) sur le site.

1120 Au niveau des impacts résiduels en période d'exploitation. Donc, ils sont en majorité tous faibles ou très faibles. Donc, on parle ici de la qualité de l'air, des gaz à effet de serre; des eaux de surface, des eaux souterraines et du sol; la faune aquatique et ses habitats aussi; le réseau routier, le climat sonore, la qualité de vie et le milieu visuel, tous identifiés comme faibles ou très faibles, à l'exception des retombées économiques qui sont évaluées comme « moyen », principalement dû aux employés qui vont être ajoutés sur ce site-là, pour être capables d'opérer le site en exploitation.

1130 Au niveau des impacts résiduels en période d'exploitation, donc au niveau de la qualité de l'air et des émissions de GES. Les émissions de GES qui vont être produites vraiment au niveau du site de Bécancour sont de l'ordre de mille tonnes (1 000 t) équivalentes de CO<sub>2</sub> par année. Ils sont considérés comme faibles puisque la déclaration qui doit être faite par un émetteur est de dix mille tonnes (10 000 t) équivalentes de CO<sub>2</sub>, donc considérés comme faibles.

1135 Au niveau des eaux usées générées au site et neutralisées avant rejet, s'il y a lieu de par le procédé de vaporisation qui va être utilisé, tout ce qui est sanitaire va être canalisé vers le réseau d'égouts du parc industriel de Bécancour.

1140 Au niveau du climat sonore, ce qu'on a fait, c'est qu'on a considéré que l'ensemble des sources sonores était en fonction en même temps, ce qui est très, très peu probable. Mais même en faisant ça, on se rend compte, les conclusions de l'étude d'impact montrent qu'on est en dessous des limites imposées par les codes et les règlements.

1145 Au niveau de l'impact visuel, la structure qui va être prédominante est le réservoir de GNL. Donc, on parle d'une structure d'environ vingt-cinq mètres (25 m). Encore une fois, ici, jugé comme faible puisqu'il y a d'autres installations présentement dans le parc industriel qui sont beaucoup plus élevées que ça, dont entre autres la centrale où il y a des cheminées qui culminent à plus de cinquante mètres (50 m).

1150 Au niveau des émissions atmosphériques, en fait, le ministère nous a demandé aussi de considérer les émissions qui étaient produites pour la liquéfaction du gaz naturel à l'usine de Montréal-Est. Donc, en considérant, en fait, ces émissions-là, vous voyez ici un tableau détaillé

des émissions de gaz à effet de serre. Donc, ce qui a été considéré c'est au niveau de la vaporisation qui va contribuer à la hauteur de cinq cent vingt-neuf tonnes (529 t) équivalentes.

1155 Au niveau des émissions fugitives. Les émissions fugitives sur le site, donc on a utilisé une méthodologie récente pour être capables de déterminer les émissions qu'il y aurait sur le site.

1160 On parle aussi de l'événement d'urgence. Donc, l'événement d'urgence qui va être utilisé principalement dans le cas d'un arrêt d'urgence de la centrale. Donc, on a considéré que c'était un scénario qui pouvait survenir une fois par cinq ans.

1165 Et le transport du GNL, en fait, de l'usine de Montréal jusqu'à notre site de Bécancour, qui contribue à la hauteur de cent quarante-deux tonnes (142 t) équivalentes de CO<sub>2</sub>. Et la liquéfaction qui, elle, va contribuer à la hauteur de trois cent quatre-vingt tonnes (380 t) équivalentes de CO<sub>2</sub>, pour un totale de treize cent cinquante (1 350), ce qui est encore faible comme émissions atmosphériques.

1170 Au niveau des risques technologiques. En fait, chez Gaz Métro, les risques et la sécurité c'est la priorité. Donc, ce qu'on fait premièrement, c'est à partir de l'ingénierie préliminaire, on fait des analyses de risque. Et cette analyse de risque là nous permet d'identifier les moyens de mitigation qu'on devrait mettre en place.

1175 Dans ce cas ici, ce qu'on a fait, c'est qu'on a choisi un réservoir à intégrité totale. On dit intégrité totale pourquoi? Parce que c'est deux réservoirs en un, finalement. Et je vais vous montrer ici sur la photo. Donc, il y a une première cuve interne qui va contenir le GNL. Cette cuve-là, on l'appelle autoportante. Donc, si vous enlevez les murs en béton à l'extérieur, elle serait capable de contenir puis de soutenir le GNL qui est à l'intérieur.

1180 Et le réservoir en tant que tel est isolé sur ses parois, et isolé aussi au niveau de la dalle du plancher, ce qui permet de garder le GNL à sa température.

1185 Ensuite, l'enceinte externe est en béton armé et le dôme aussi va être en béton armé. Donc, si jamais il y avait une fuite de l'enceinte primaire, du premier réservoir à l'intérieur, cette fuite-là se retrouverait à l'intérieur des parois de béton. Donc, il n'y a pas de possibilité de fuite à l'extérieur de ce réservoir-là et c'est la raison pour quoi on l'appelle à intégrité totale.

Ce qui est à noter, c'est que cette technologie-là a été choisie et est utilisée dans le monde à plusieurs endroits et il n'y a aucun accident qui a été noté à travers le monde dans ce type de réservoir là. Donc, très sécuritaire.



1190 Au niveau des risques technologiques. En fait, on doit concevoir nos installations selon un  
code qui est en vigueur, le Code de design des installations de GNL. C'est un code qui est très  
strict et qui demande d'utiliser, d'analyser certains scénarios de fuite. Et l'ensemble des scénarios  
de fuite qui doivent être analysés selon ce code-là, les conséquences doivent rester à l'intérieur  
1195 du site. Donc, on parle de nuage, d'un nuage de gaz. Le nuage de gaz inflammable ne doit pas  
excéder les limites du terrain. Et prendre aussi en considération que ce nuage de gaz là serait  
allumé, bien, la radiation qui serait produite, donc ne devrait pas excéder non plus les limites du  
terrain à la hauteur de cinq kilowatts (5 kW) par mètre carré.

1200 Donc, ce que vous voyez ici c'est un scénario de fuite de dix (10) minutes que le Code  
exige sur une conduite d'environ trois pouces (3 po) et qui est dirigée vers la fosse déportée.

1205 Ensuite, on a effectué le scénario normalisé qui est, en fait, le guide du ministère qui exige  
de regarder un scénario, un scénario très peu probable de fuite du réservoir. Et là, ce qu'on prend,  
c'est qu'on regarde le toit, on l'enlève complètement et on regarde les conséquences. Les  
conséquences doivent rester à l'intérieur du cercle jaune que vous voyez ici, qui indique une limite  
de cinq kilowatts (5 kW) par mètre carré. S'il n'y a rien à l'intérieur, s'il n'y pas de voisinage à  
l'intérieur de ce cercle-là, il n'y a pas de nécessité de faire d'analyse de sécurité supplémentaire.  
Ce qui est le cas ici. Donc, pas de voisinage sécuritaire.

1210 Au niveau du scénario alternatif, c'est un scénario qui est utilisé pour le plan de mesures  
d'urgence, donc le même scénario que je vous ai présenté au départ. Et ce scénario-là a été  
présenté au comité mixte, municipal et industrie, donc le CMMI ici, et il va faire part, dans le fond,  
ça va faire la base de notre plan d'intervention d'urgence. Encore une fois, ici, ce qu'on dénote,  
c'est qu'il n'y a pas de conséquence à l'extérieur du terrain.

1215 On a regardé aussi les effets que pouvaient avoir d'autres industries sur la nôtre et la nôtre  
sur d'autres industries, ce qu'on appelle les effets domino. Et comme on peut le constater dans  
notre étude d'impact, il n'y a aucun impact, en fait aucun effet domino pour nous vers les autres  
industries, et les autres industries vers notre site.

1220 Donc, au niveau des bénéfices, les bénéfices c'est l'impact économique. En fait, c'est  
principalement les bénéfices du projet, un impact économique assez intéressant. On parle d'un  
investissement à la Régie de l'énergie de soixante-quinze millions (75 M\$). Et c'est des coûts  
beaucoup plus avantageux qu'une solution équivalente. Donc, pour Hydro-Québec, ça représente  
1225 un coût d'environ cinquante-cinq dollars (55 \$) par kilowattheure, donc ce qui se retrouve être  
environ deux à trois fois moins cher qu'une solution équivalente.

1230 Au niveau des retombées locales, on escompte environ trente à cinquante pour cent (50 %) de notre investissement de soixante-quinze millions (75 M\$), qui vont être en retombées ici, localement. Et on parle des cent (100) travailleurs en période de pointe qui vont être afférés à la construction.

1235 Pendant la période d'exploitation, on envisage environ dix (10) employés, soit permanents et saisonniers qui vont opérer le site, en plus des ajouts au niveau des employés pour la centrale TCE, pour être capables de fournir ce service-là à Hydro-Québec. On parle aussi d'un retour de taxes au niveau de la Ville.

1240 Lorsqu'on regarde l'échéancier du projet, l'ingénierie préliminaire a été effectué, on est en processus d'autorisation présentement et on vise à obtenir les autorisations pour la fin de l'année 2016 et ça va nous permettre de nous mobiliser sur le site au printemps 2017. Et, éventuellement, faire notre ingénierie détaillée et aussi une mise en opération pour décembre 2019.

1245 Voilà, ça complète, Monsieur le président. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1250 Je vous remercie, Monsieur St-Pierre. Alors, comme je l'avais dit au début, on va prendre une pause de quinze (15) minutes. Vous pouvez vous inscrire si vous avez des questions. Et on va reprendre en vous appelant dans l'ordre des inscriptions. Alors, dans quinze (15) minutes à moins vingt-cinq (25).

1255 **SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

1260

1265

1270

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
M. ANDRÉ BÉLISLE**

**LE PRÉSIDENT :**

1275

Alors, mesdames et messieurs, on s'assoit, nous reprenons. Alors, j'appellerais un premier intervenant, monsieur André Bélisle.

**M. ANDRÉ BÉLISLE :**

1280

Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire et bonsoir tout le monde. Je m'appelle André Bélisle et je représente l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, l'AQLPA. On est un organisme de défense de la qualité de l'air et de l'atmosphère, groupe d'éducation populaire qui est là depuis maintenant trente-quatre (34) ans. On a un intérêt bien connu pour les centrales au gaz et pour les questions de gaz de schiste. Alors, mes questions, et je vais faire rapidement, vont être orientées dans cette optique-là.

1285

1290

Bon. Tantôt, j'entendais la personne de Gaz Métro nous dire que le gaz naturel conventionnel est trente-deux pour cent (32 %) moins émetteur de gaz à effet de serre que le mazout. Par contre, j'aimerais qu'on me réponde à la question : comment vous évaluez la part de gaz de schiste dans le gaz naturel utilisé? Parce qu'on sait bien que le gaz de schiste comparé au mazout est à peu près comparable sinon, dans certains cas, il peut être pire. Donc, si on trente (30), quarante (40) ou cinquante pour cent (50%) de gaz de schiste dans l'approvisionnement, bien, le chiffre ne tient plus. Donc ça, je pense que c'est important de bien identifier ça.

1295

Il a aussi été dit dans la présentation des gens de Gaz Métro que ce projet d'usine de regazéification de site de stockage, c'est pour répondre aux besoins d'Hydro-Québec pour la pointe hivernale et que c'est une demande de la Régie. Et nous, on est aussi à la Régie, donc on a participé à ce dossier-là, beaucoup. Et, bon, je suis un peu surpris.

1300

Est-ce que dans l'approvisionnement de cette centrale-là, on a considéré que les pointes hivernales diminuaient? Et ça, on a vu ça depuis plusieurs années, ça diminue d'année en année, et jusqu'à quelle date ou à quel moment comptez-vous approvisionner cette usine-là?

1305

Ensuite, il a été dit aussi que les gens de Gaz Métro...

**LE PRÉSIDENT :**

1310

Je crois que vous posez beaucoup de questions. En principe, on a droit à deux. Alors, ce n'est pas deux listes, Monsieur Bélisle.

**M. ANDRÉ BÉLISLE :**

1315

Ah, excusez.

**LE PRÉSIDENT :**

1320

C'est deux questions. Là, vous en avez deux bonnes. On pourrait commencer par celles-là?

**M. ANDRÉ BÉLISLE :**

1325

Bien, si vous voulez.

**LE PRÉSIDENT :**

1330

D'accord. Alors, la première question, je l'adresserais à monsieur St-Pierre, c'est quel est le pourcentage de gaz de schiste qui se retrouverait dans l'approvisionnement du réservoir?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

1335

Bien, en fait, Monsieur le président, je crois que cette question-là s'adresse plus au distributeur. En fait, le projet tel qu'il a été présenté, on va utiliser du GNL, on va le stocker, on va le regazéifier, donc on n'a pas vraiment les données au niveau du réseau. Donc, j'adresserais peut-être plus cette question-là au représentant de Gaz Métro.

**LE PRÉSIDENT :**

1340

Alors, représentant de Gaz Métro?

**M. RENAULT LORTIE :**

1345

Bonjour, Monsieur le président. Alors, je pense que pour donner une réponse la plus claire possible, j'aimerais pouvoir m'appuyer sur un document PowerPoint qui présente les approvisionnements gaziers de l'ensemble de notre réseau chez Gaz Métro.

1350 Donc, si vous pouvez prendre, sur la clé USB que je vous ai donnée, la présentation qui s'appelle « Approvisionnement gazier ». Et avec votre permission, Monsieur le président, j'aimerais peut-être me lever et me rapprocher de l'écran pour pouvoir donner quelques explications supplémentaires.

**LE PRÉSIDENT :**

1355 Je vous en prie. Allez-y, Monsieur Lortie.

**M. RENAULT LORTIE :**

1360 Donc, si je comprends bien la question c'est : quel est le pourcentage de gaz de schiste dans l'approvisionnement du réseau gazier de Gaz Métro et donc, dans le gaz naturel qui se retrouve dans le projet du promoteur?

**M. ANDRÉ BELISLE :**

1365 Si vous pouvez répondre aux deux questions, je n'ai pas de problème avec ça.

**M. RENAULT LORTIE :**

1370 C'est la même réponse.

**M. ANDRÉ BELISLE :**

Parfait.

1375 **M. RENAULT LORTIE :**

1380 Alors, je vais commencer par une image qui vaut mille (1 000) mots. Je vous présente ici le réseau continental des réseaux gaziers aux États-Unis, au Canada et même un petit peu vers le Mexique.

1385 Je veux juste faire comprendre à l'ensemble, à Monsieur le président et à l'ensemble des gens de l'audience du BAPE, que nous sommes dans un marché continental avec des sites de production de gaz naturel conventionnel et non conventionnel qui sont situés un petit peu partout en Amérique du Nord et qui sont, grâce à un système de réseaux de transport gazier, interreliés, interconnectés partout en Amérique du Nord.

1390 Ici, je vais essayer de vous donner une explication sur l'ensemble, finalement, de l'approvisionnement gazier. Nous aussi, Gaz Métro, on se retrouve à être le distributeur. Donc, si vous voulez, la partie que j'encercle ici avec mon pointeur, de la chaîne de valeur du gaz naturel vers le Québec. Donc, nous opérons un système de distribution avec des postes de livraison et des postes de détente vers l'ensemble de notre clientèle et, parfois, notre gaz naturel se retrouve à l'usine LSR pour être liquéfié et transporté vers, encore une fois, notre clientèle.

1395 Comme distributeur gazier au Québec, nous faisons affaire avec plusieurs intermédiaires de marché qu'on appelle des courtiers. Je vous dirais qu'il y en a à peu près une quinzaine qui font affaire avec nous, qui sont donc des courtiers, des banques, et cetera, envers qui on s'approvisionne notre gaz. Donc, c'est à travers ces intermédiaires de marché là que nous achetons le gaz naturel qui est distribué. En fait, on ne l'achète pas, mais qu'on s'approvisionne de gaz naturel qui va dans notre réseau.

1400 On peut voir qu'en ce moment la provenance du gaz naturel est de soixante pour cent (60 %) du site de Dawn, que je vais vous présenter à l'autre page suivante, qui est un site situé au sud-ouest de l'Ontario, et quarante pour cent (40 %) de EMPRESS qui est situé en Alberta. Donc, deux sites de production gazière très importants, tant conventionnelle qu'en non-conventionnelle, qui acheminent donc, après l'avoir traitée, à travers un réseau de transport – c'est pour ça qu'on met transport ici – le gaz naturel vers le Québec, finalement, vers notre système de distribution. Et nous, on passe à travers des courtiers qui, eux, font le lien entre le distributeur et les producteurs transporteurs.

1410 On peut passer à l'autre page suivante. En ce qui a trait, donc, à plus de statistiques, si vous voulez, on a donc vraiment la franchise de Gaz Métro, qu'on situe ici en bleu, et l'ensemble des réseaux de transport qui nous acheminent le gaz naturel.

1415 Donc, on a dans le petit encadré ici le site de EMPRESS, que je discutais tout à l'heure, qui donc envoie son gaz vers le site de Dawn, qui est ici, qui se retrouve dans le bas du petit triangle ici, et aussi l'ensemble des sites de production des États-Unis comme l'Utica, Marcellus, celui du Midwest Américain, donc qui envoient aussi à travers des systèmes des États-Unis vers le site d'entreposage de Dawn.

1420 L'ensemble des besoins gaziers. Donc, on a les statistiques ici, quels achats sont faits en ce moment, en fait dans l'année 2015 à EMPRESS et quels achats sont faits à Dawn. Grosso modo, ça revient encore aux soixante pour cent (60 %) de Dawn et de quarante pour cent (40 %) qui vient d'AECO en Alberta; EMPRESS en Alberta.

1425           Donc, vous comprendrez que répondre quel est le pourcentage de gaz non conventionnel qui se retrouve dans notre réseau est tout simplement impossible pour nous de répondre précisément à cette question-là.

1430           Il y a plusieurs études qui essaient de voir cette question-là, mais malheureusement, nous, on n'est pas capables d'y répondre. On a des sites qui mélangent l'ensemble de cette molécule-là dans les sites d'entreposage. Et une fois qu'il est rendu dans notre réseau à nous, on ne peut pas savoir, la molécule, si elle émane d'une production conventionnelle ou d'une production non conventionnelle.

1435           Je vous dirais qu'une des études que j'ai pu lire, moi, parce que je m'intéresse au sujet, autant que vous, c'est celle de l'Agence de l'énergie américaine qui dit qu'en ce moment, la production totale de gaz naturel aux États-Unis est à quarante pour cent (40 %) de production non conventionnelle et soixante pour cent (60 %) conventionnelle. J'ai essayé de retrouver les mêmes statistiques pour la production canadienne, je n'ai pas trouvé de source. Je pense que vous  
1440           pourrez peut-être échanger avec nous pour nous informer davantage, moi et l'équipe de recherche, on n'a pas trouvé vraiment de source crédible sur le pourcentage de production conventionnelle et non conventionnelle en ce moment en Alberta.

1445           Et le tout est mélangé dans les sites d'entreposage pour être acheminé vers nous. Alors, là, la molécule qui est consommée ici au Québec, qui est stockée dans le projet du promoteur, malheureusement, c'est très difficile pour nous, et je vous dirais que ça change probablement chaque jour, selon les différents flux d'offre et demande gazier et les différentes saisons qu'il y a.

1450           Donc, c'est la réponse que j'ai pour vous.

**LE PRÉSIDENT :**

1455           Monsieur Lortie, quand vous dites « non conventionnelle », vous voulez dire gaz de schiste?

**M. RENAULT LORTIE :**

Bien, je ne suis pas un expert en production gazière.

1460           **LE PRÉSIDENT :**

Alors, quelle est la différence entre conventionnelle et non conventionnelle?

1465 **M. RENAULT LORTIE :**

Moi, je vous dirais que l'utilisation, la provenance du gaz dans les schistes est de définition non conventionnelle, effectivement.

1470 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, si on n'a pas une idée de ce qui transite côté canadien, on peut prendre, j'imagine, comme étalon de mesure, la production. Quel est, en volume global, la production canadienne conventionnelle et non conventionnelle?

1475 **M. RENAULT LORTIE :**

Comme je vous disais tout à l'heure, je n'ai pas d'information.

1480 **LE PRÉSIDENT :**

Même pas la production?

1485 **M. RENAULT LORTIE :**

Non, effectivement. On n'a pas de source de données fiable, crédible avec des données intègres qui est capable de nous donner une division entre la production conventionnelle et non conventionnelle en Alberta.

1490 **LE PRÉSIDENT :**

Là, vous parlez de l'Alberta, mais est-ce que l'Office national de l'énergie a des statistiques là-dessus? Je suis surpris que Gaz Métro ne connaisse pas la provenance de ce qu'il achète.

1495 **M. RENAULT LORTIE :**

1500 En fait, comme je vous l'ai démontré, je pense qu'on connaît la provenance de ce qu'on achète. Est-ce que ça vient de production conventionnelle ou non conventionnelle? On n'est pas capables d'avoir une réponse claire là-dessus puisque, comme je vous dis, on essaie de retrouver des données sur ces choses-là puis c'est très difficile pour nous d'y voir clair dans l'ensemble de données.



1505 Comme je vous dis, je vous réfère encore à l'étude américaine qui, elle, est une source, je crois, très intéressante où on voit qu'en ce moment, là... en 2012, la production au niveau américain était rendue à quarante pour cent (40 %) de shale. C'est une étude de l'Agence énergie des États-Unis.

**LE PRÉSIDENT :**

1510 D'accord. C'est votre réponse. Votre deuxième question c'était?

**M. ANDRÉ BÉLISLE :**

1515 Bien, est-ce qu'on a pris en considération, parce que là on parle... en fait, mes deux questions étaient comme liées, la deuxième et la troisième que je n'ai pas posées. Là, on nous parle de l'utilisation de cent (100) heures de la centrale. Donc, Gaz Métro fournirait le gaz pour cent (100) heures d'opération. À la Régie, a été autorisé trois cents (300) heures. O.K.? Et là, tout ça est pour répondre aux besoins de pointe, mais on sait qu'à la Régie, on l'aborde à toutes les années, le besoin de pointe diminue, diminue, diminue.

1520 Alors, là, j'ai comme de la difficulté à comprendre. On autorise trois cents (300) heures, mais on va en prendre cent (100) heures, et c'est pour répondre à un besoin qui diminue.

**LE PRÉSIDENT :**

1525 Alors, je vais diriger la question à Hydro-Québec. Est-ce que les besoins en pointe diminuent ou sont appelés à diminuer?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

1530 Monsieur le président, Madame la commissaire. Les besoins d'Hydro-Québec Distribution en puissance sont présentés à la Régie de l'énergie à chaque année dans le cadre d'un plan d'approvisionnement qui couvre une période de dix (10) ans. Et à toutes les années intercalaires, on fait la mise à jour de ce document-là. Et les besoins en puissance, donc c'est important de préciser la distinction, en puissance, les besoins en puissance sont croissants de zéro point sept pour cent (0,7 %) sur l'horizon 2014-2023.

1535  
1540 Donc, on est dans une situation, à Hydro-Québec Distribution, où on fait face à de gros surplus en énergie, mais au même moment, on a des besoins en puissance, qui ont été identifiés, d'ailleurs, dès le plan d'approvisionnement en 2008, que le distributeur avait déposé à l'époque à la Régie de l'énergie. Et ces besoins-là sont croissants et récurrents.

1545 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous expliquer la différence, pour les besoins de la salle, entre une énergie de base et la puissance?

1550 **M. RICHARD LAGRANGE :**

1555 Ça, c'est la question... oui. On essaie de vulgariser le concept de puissance versus l'énergie. La puissance c'est ce qu'un réseau est capable de produire de façon instantanée, à un moment précis. Et l'analogie qu'on fait est un peu boiteuse, mais elle permet un peu de comprendre. C'est comme, on prend l'exemple d'un restaurant; un restaurant qui compterait cinquante (50) places assises, ne peut donc alimenter que cinquante (50) personnes en même temps. Même si, en termes d'énergie, dans ce cas-là ça serait la nourriture, il a dans son réfrigérateur de la nourriture pour nourrir quatre cents (400) personnes.

1560 C'est un peu la situation dans laquelle Hydro-Québec, on se trouve. On a de l'énergie en surplus, sauf qu'à des moments critiques, en pointe, on n'a pas suffisamment de capacité pour répondre aux besoins du Québec, malgré tous les moyens qu'on a mis de l'avant depuis de nombreuses années. Parce que là, on parle d'un projet ici, mais c'est un moyen qui s'ajoute à une panoplie d'autres moyens qu'on a mis en place depuis de nombreuses années.

1565 **LE PRÉSIDENT :**

1570 Je vais me permettre une petite question supplémentaire. J'ai lu récemment qu'Hydro-Québec envisageait de construire une ligne qui partirait de la Côte-Nord, qui descendrait au Lac-Saint-Jean. Est-ce que ça pourrait transporter de l'énergie de la Romaine, ça?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

1575 Ça, c'est une question que j'apprécie, Monsieur le président, ça va me permettre peut-être de répondre à des questions des intervenants tout à l'heure.

1580 Hydro-Québec est scindée, depuis près vingt (20) ans, en divisions, et chaque division a des rôles distincts. Sans rentrer dans le micro détail d'Hydro-Québec, il y a Hydro-Québec Production qui est très visible, ça, c'est les centrales. Donc, eux, leur responsabilité c'est de valoriser au maximum le parc de centrales dont il dispose.

Nous, on représente Hydro-Québec Distribution. C'est nous qui avons la responsabilité d'assurer la planification des approvisionnements et de s'assurer de la fiabilité de ces approvisionnements-là.

1585 Et pour répondre peut-être à une question d'un intervenant tout à l'heure, les seuls engagements qu'Hydro-Québec Production a envers Hydro-Québec Distribution c'est par rapport au contrat qui nous lie, les deux entités, une avec l'autre. Le fameux contrat d'électricité patrimoniale, qui est vraiment le morceau le plus important, et on a signé quelques contrats de long terme avec le producteur : un cyclable, un contrat de base pour six cents mégawatts (600 MW) et une entente d'intégration éolienne. Mais ce qu'il faut retenir c'est qu'outre ces  
1590 engagements-là que le producteur a envers le distributeur, ses engagements à lui envers nous se limitent à ça.

1595 Donc, si on prend l'analogie de la centrale la Romaine, la question que vous posez, Monsieur le président, le mille cinq cents mégawatts (1 500 MW) que le producteur va avoir avec la mise en service de ces quatre centrales là, le producteur va la valoriser dans le marché qui sera le plus payant pour lui. Il n'a aucune obligation de nous vendre cette puissance-là à nous, le distributeur.

1600 La façon que ça fonctionne, lorsque le distributeur a des besoins en puissance, il fait un appel d'offres pour aller capter ces besoins-là. Et les différents producteurs qui sont présents sur le marché, Énergie Brookfield, Hydro-Québec, les interconnexions avec les réseaux voisins soumissionnent pour l'obtention du contrat, mais personne n'a l'obligation de soumettre. Si le producteur peut valoriser davantage sa production en vendant sa puissance aux États-Unis, il va le faire.

1605 **LE PRÉSIDENT :**

1610 Je comprends ça, mais là, ce que vous êtes en train de me dire, c'est que vous, vous ne pouvez pas répondre pour Hydro-Québec Production. Alors, la commission d'enquête n'a pas posé des questions et n'a pas demandé à être représentée ici par Hydro-Québec Distribution; elle a demandé à Hydro-Québec. La société mère qui est censée représenter les trois composantes.

1615 Je pense que votre devoir c'est de faire en sorte qu'il y ait, et il faudrait que ça soit là demain après-midi, quelqu'un capable de nous répondre pour Hydro-Québec Production. Parce que ce que nous voulons savoir c'est si au moment où vous voulez repartir pour cent (100) heures, si nous avons au Québec cette électricité, mais qu'on la vend à d'autres au lieu de l'utiliser au Québec.

1620 Alors, si c'est quelqu'un d'Hydro-Québec Production, je vous demande expressément d'avoir quelqu'un à partir d'une heure (13 h), demain après-midi, capable de répondre à cette question. Nous en avons plusieurs.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

1625

Je vais peut-être reformuler, Monsieur le président. Je me suis peut-être mal exprimé. Les règles qui régissent l'approvisionnement des besoins énergétiques du Québec sont fixées par la loi, et le distributeur lorsqu'il a des besoins, il doit procéder par appel d'offres. C'est ce qu'on a fait l'an passé pour un bloc de cinq cents...

1630

**LE PRÉSIDENT :**

1635

Mais ça permettrait, si les gens d'Hydro-Québec Production étaient ici, de leur demander s'ils vendent à des clients à des prix supérieurs à cinquante-cinq cents (0,55 \$) du kilowatt pour savoir s'ils vendent moins cher à d'autres au moment où, ici, on voudrait produire à cinquante-cinq cents (0,55 \$) du kilowatt. Alors, c'est pour ça que je voudrais quelqu'un d'Hydro-Québec Production capable de nous répondre.

1640

Alors, je vous demande de transmettre à la Direction d'Hydro-Québec la demande de la commission d'enquête.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

1645

Est-ce que vous pouvez juste, s'il vous plaît, juste reformuler la question pour Hydro-Québec Production, s'il vous plaît?

**LE PRÉSIDENT :**

1650

Ce n'est pas une question que je pose. Je voudrais qu'il y ait un représentant d'Hydro-Québec Production capable de répondre à plusieurs questions.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

1655

Je vais formuler la demande.

**LE PRÉSIDENT :**

1660

Et nous voudrions aussi, si c'est possible, d'avoir quelqu'un qui touche le transport, parce que si on nous dit : On a l'électricité, mais on n'est pas capable de la descendre vers le sud, on voudrait savoir pourquoi.

Alors donc, nous avons adressé une demande de personne-ressource à Hydro-Québec, la maison mère, et nous nous attendons à ce qu'Hydro-Québec soit capable de répondre aux

1665 questions de la commission, quelle que soit la composante qui est touchée. Ça n'est pas que ce soir, mais je vous demanderais d'avoir quelqu'un demain après-midi capable de répondre à toutes nos questions.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

1670 C'est bien noté.

**LE PRÉSIDENT :**

1675 Merci. Monsieur Bélisle, on ne peut pas obtenir la réponse présentement, ça vous semble clair, mais nous allons l'obtenir demain après-midi.

**M. ANDRÉ BÉLISLE :**

1680 Monsieur le président, me permettez-vous de mettre, juste rapidement, une situation en lumière?

**LE PRÉSIDENT :**

1685 Non.

**M. ANDRÉ BÉLISLE :**

1690 Parce qu'à la Régie de l'énergie, on ne peut pas obtenir ces réponses-là puisque qu'Hydro Production n'est pas soumise à la Régie.

**LE PRÉSIDENT :**

1695 Écoutez, nous, on n'est pas ici pour faire le procès de la Régie ni de discuter des questions de la Régie. Nous voulons avoir, nous avons un mandat qui touche la justification du projet et nous allons l'assumer et poser les questions qui sont pertinentes à notre mandat.

**M. ANDRÉ BÉLISLE :**

1700 Voilà. Bien, d'où l'importance que ça se fasse ici.

**LE PRÉSIDENT :**

1705

Alors, ça, c'est un commentaire qui n'était pas nécessaire. Alors, je vous en prie. Prochain intervenant. Vous pouvez vous réinscrire si vous avez d'autres questions. Je ne vous mets pas dehors, là. D'accord.

1710

---

**M. GÉRARD MONTPETIT**

**LE PRÉSIDENT :**

1715

J'appellerais monsieur – j'espère que je ne fais pas d'erreur en l'appelant – Bérard Montpetit. Est-ce que c'est Bernard ou Bérard Montpetit, je ne sais pas. Gérard, d'accord. Alors, je m'excuse, Monsieur Montpetit. Alors, allez-y, vous avez droit à deux questions.

1720

**M. GÉRARD MONTPETIT :**

Bonjour, Monsieur le président. Moi, mes questions vont aller sur la « big picture », donc la vue d'ensemble pour justifier le projet, et il y a eu des débuts de réponse avec l'intervenant précédent. Et j'aimerais faire le lien avec un article dans le Devoir du 16 janvier où on dit que : « Deux milliards de dollars (2 G\$) pour une centrale fermée. »

1725

Donc, si ma mémoire est bonne, il y a une douzaine d'années en 2003-2004, il y avait un projet du Suroît pour bâtir, pour construire une dizaine d'usines de centrales au gaz. Il y a eu un tollé puis on a dit : « Non. » Mais il y a TransCanada Énergie qui a été bâtie.

1730

Alors, ma première question, puis il y a un lien avec ce qui a été dit tout à l'heure : est-ce qu'on peut se fier sur les évaluations des besoins par Hydro-Québec compte tenu qu'on voulait bâtir dix (10) centrales au gaz, mais que la seule et unique qui a été bâtie est tellement inutile qu'il faut payer pour ne pas qu'elle produise?

1735

**LE PRÉSIDENT :**

Vous me dites qu'Hydro voulait construire dix (10) centrales au gaz?

1740

**M. GÉRARD MONTPETIT :**

Je parle du gouvernement.

**LE PRÉSIDENT :**

1745

Ah, ce n'est pas Hydro, ça.

**M. GÉRARD MONTPETIT :**

1750

D'accord. Mais c'était le projet de construire une dizaine d'usines puis la première, le Suroît, c'était dans la région de Beauharnois.

**LE PRÉSIDENT :**

1755

Oui, mais quelle est votre question? C'est parce que dans le moment, là, vous faites plus un commentaire qu'une question.

**M. GÉRARD MONTPETIT :**

1760

Bon. Alors, est-ce qu'on peut se fier aux évaluations, puisqu'on devait avoir une dizaine d'usines puis que la seule qui a été construite n'est pas utile? Donc, il faut payer deux milliards (2 G\$) durant sa vie pour ne pas qu'elle produise

**LE PRÉSIDENT :**

1765

Alors, j'adresserais la question au ministère de l'Énergie et des Ressources. Comment vous en êtes venus à la conclusion qu'il fallait faire dix (10) centrales au gaz à un moment donné? Est-ce que c'est exact, d'abord, ce que monsieur dit et, deuxièmement, comment vous y êtes arrivés à cette conclusion?

1770

**M. RICHARD SIROIS :**

1775

Monsieur le président, moi, je ne suis pas personnellement en mesure de répondre à cette question. Je fais appel à mon collègue s'il veut répondre, sans ça, nous allons certainement relayer la question au ministère.

**LE PRÉSIDENT :**

1780

Est-ce que vous êtes en mesure de nous fournir une réponse ou un début de réponse? Voulez-vous vous présenter, s'il vous plaît, pour les fins de la sténographie?

**M. PHILIPPE DOYON :**

1785

Oui. Bonjour, Philippe Doyon, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Direction générale de l'électricité. Je vous dirais que j'aimerais mieux prendre la question en délibéré et arriver avec une réponse plus précise, je n'ai pas les mêmes souvenirs que monsieur, ici, à cet égard.

1790

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, pourriez-vous peut-être trouver la réponse pour demain après-midi à la séance?

1795

**M. PHILIPPE DOYON :**

Oui, oui, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

1800

Bon. Alors, nous allons vous donner la réponse demain. On pourrait peut-être demander aussi comment Hydro-Québec fait ses précisions et qu'est-ce qui explique qu'après avoir été d'accord pour que TCE TransCanada Énergie, on voulait produire jusqu'en 2026 à plein régime, et au bout de deux ans, on dit : « Non, on n'en a plus besoin. » Il y a eu quelque part, là, quelque chose qui a changé. Alors, qu'est-ce qui vous a amenés à faire un changement de cap aussi important?

1805

**M. RICHARD LAGRANGE :**

1810

Dans le cas de TCE, il faut se rappeler que les discussions avaient débuté en 2002 et le besoin qui était exprimé c'était pour combler un besoin en base. Donc, vraiment huit mille sept cent soixante (8 760) heures par année pour de l'énergie. La centrale a produit les premières années 2006-2007, sauf qu'il y a eu un fort ralentissement dans le domaine de la grande industrie. Et, en 2008, la récession qui a vraiment frappé durement les industries, dont les pâtes et papiers au Québec.

1815

Et c'est suite à ces événements-là que la demande a fléchi de façon importante et qu'il y a eu une démonstration auprès de la Régie de l'énergie que c'était plus économique pour les clients d'Hydro-Québec de suspendre la livraison en base de cette centrale-là plutôt que de gonfler les surplus d'énergie.

1820

Donc, c'est vraiment les phénomènes de la baisse du secteur industriel, de la grande industrie, combinée avec la récession.



1825 Et, également, dernier élément qui n'est pas négligeable, c'est qu'au même moment, il y a eu des demandes de notre actionnaire d'inclure à nos moyens de production, de l'énergie renouvelable. Donc, on a un quatre mille mégawatts (4 000 MW) d'éoliens qui s'est également ajouté.

1830 **LA COMMISSAIRE :**

Pour le bénéfice de l'audience, comment Hydro-Québec fait ses prévisions? Alors, le mécanisme?

1835 **M. RICHARD LAGRANGE :**

1840 Là, il y a des équipes de prévisionnistes que c'est leur travail à temps plein. Ils tiennent compte de la croissance démographique, ils tiennent compte des paramètres économiques, ils tiennent compte des nombres de ménages qui s'ajoutent à chaque année. Ils tiennent compte des secteurs énergétiques. Donc, il y a des spécialistes qui suivent chacune des industries, les alumineries, les pâtes et papiers, la sidérurgie pour revoir la croissance ou décroissance et l'ensemble des facteurs qui influent la demande sont évalués par ces gens-là. Et nous, ces prévisionnistes-là, à Hydro-Québec, établissent la prévision de la demande qui est, par la suite, débattue devant la Régie de l'énergie.

1845 **LE PRÉSIDENT :**

1850 Dans le contrat que vous avez signé avec TCE, vous prévoyez qu'avec un préavis de trois ans, vous pourriez demander à la centrale d'être lancée à pleine puissance. Est-ce que ça veut dire que vos prévisions peuvent difficilement se faire sur un horizon moindre que trois ans ou pas plus de trois ans? C'est-à-dire que présentement, vous ne prévoyez pas, d'ici trois ans, qu'il y aura un besoin de relancer la centrale à plein régime. Donc, ça veut dire que vos prévisions ne voient pas dans un horizon quelconque ce besoin-là.

1855 **M. RICHARD LAGRANGE :**

Tout à fait. Les prévisions que l'on voit présentement présentent des surplus en énergie pour de nombreuses années, et il serait fort étonnant avec ce qu'on connaît aujourd'hui qu'on ait besoin de recourir de nouveau à la centrale de TransCanada en base.

1860 **LE PRÉSIDENT :**

Mais qu'est-ce qui arriverait si disons dans quatre, cinq ans, une fois que ça a coûté soixante-quinze millions (75 M\$) pour installer les réservoirs et tout l'équipement sur le site, tout

1865 d'un coup vous réalisez qu'il faut qu'on parte la centrale à plein régime. On aurait un site qui a coûté soixante-quinze millions (75 MR) et qui servirait à quoi?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

1870 Bon. C'est possible qu'une situation comme ça se produise, dépendamment des industries qui viendraient s'implanter, mais c'est peu probable avec ce qu'on voit. On a présentement des surplus de l'ordre dix térawattheures (10 tWh) par année. Alors, juste pour les gens dans la salle, pour les fins de la commission d'enquête, des grosses alumineries, ça consomme trois point cinq térawattheures (3,5 tWh), quatre térawattheures (4 tWh). Là, on a dix térawattheures (10 tWh) par année de surplus.

1875 Dans l'éventualité que vous avancez, Monsieur le président, si dans quatre, cinq ans le phénomène s'inversait, on a prévu de pouvoir redémarrer la centrale en base. Mais là, il ne faut pas perdre de vue que le contrat se termine en 2026. Dans un tel scénario, là on est en 2016, on pourrait produire en base pour quelques années et, après ça, on aurait la centrale sous contrat jusqu'en 2036 pour adresser les besoins qui sont toujours là, en puissance.

1880 **LE PRÉSIDENT :**

1885 Là, il y a quelque chose que j'ai raté. Vous nous dites que le contrat s'arrêterait en 2026, mais quelle partie du contrat? Je pensais que le contrat maintenant tel qu'autorisé continuait jusqu'en 2036.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

1890 Il y a deux composantes au contrat : il y a le contrat de base qui a été signé en 2006 qui, lui, a une durée de vingt (20) ans jusqu'en 2026.

**LE PRÉSIDENT :**

1895 Tout à fait.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

1900 Et il y a le contrat qui est la raison d'être de ce soir, qui débute en 2016 jusqu'en 2036.

**LE PRÉSIDENT :**

Pour l'énergie de pointe?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

1905

Pour la puissance, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1910

Donc, pour la puissance en pointe, il s'arrêterait en 26? Non, c'est le contraire. Il continuerait jusqu'en 36, mais pour pleine puissance, on ne dépasse pas 26.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

1915

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1920

Donc, d'accord. Là, c'est une précision que je n'avais pas vue dans les documents. Alors, à ce moment-là, oui, je comprends. Mais si vous repartez la centrale en énergie de base avant 2026, qu'est-ce qui arrive des installations, le soixante-quinze millions (75 M\$), il ne sert plus, là. On s'entend.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

1925

Bien, ils vont servir encore à compter de 2026 jusqu'en 2036 pour la deuxième partie du contrat, mais comme je vous dis, Monsieur le président – je ne suis pas devin, là –, mais les chances ou les probabilités qu'un tel scénario se concrétise sont très minces; avec les surplus que l'on observe, il faudrait qu'il y ait quelques alumineries qui s'implantent rapidement juste pour effacer les surplus en énergie que l'on a présentement au Québec.

1930

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Votre deuxième question?

1935

**M. GÉRARD MONTPETIT :**

Bon. Suite à tout ce qui a été dit, est-ce une « bargain » pour la société québécoise puis l'actionnaire principal, c'est-à-dire le gouvernement, c'est-à-dire tous les contribuables, est-ce une « bargain » de payer deux milliards de dollars (2 G\$) pour une centrale qui ne fonctionne pas et soixante-quinze millions (75 M\$), et tout ça pour une société, pour une entreprise qui va fonctionner cent (100) heures par année? Donc, est-ce que c'est une « bargain » au point de vue économique?

1940

**LE PRÉSIDENT :**

1945

Vous avez compris la question de monsieur? Alors, vous pouvez peut-être amorcer une première réponse. Moi, je continuerai un peu là-dessus.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

1950

Oui. Ce qui est important et que je n'ai pas eu la chance d'exprimer encore, c'est qu'on est responsable de la planification des approvisionnements, mais on est également responsable, le distributeur, d'assurer la fiabilité des approvisionnements. Et on a plusieurs organismes de réglementation qui nous surveillent et auprès desquels on doit rendre compte, dont un organisme nord-américain, le NPCC, auquel on dépose nos bilans de puissance et qu'on démontre que nos bilans assurent la fiabilité de l'approvisionnement.

1955

Pour répondre à la question de monsieur, du « bargain », comme il dit, le meilleur comparable que l'on a pour un contrat de puissance c'est l'appel de puissance qu'on a lancé, l'appel d'offres de puissance qu'on a lancé en 2015 pour un bloc de cinq cents mégawatts (500 MW). Donc, c'est à peu près similaire à ce qu'on a ici aujourd'hui. Et le meilleur soumissionnaire, le plus bas soumissionnaire pour les clients du Québec, c'est le producteur qui a soumissionné, il aurait pu ne pas soumissionner, mais il a soumissionné et c'est lui qui avait le meilleur prix, et le prix qu'il nous a offert c'était cent six dollars (106 \$) du kilowatt.

1960

1965

Le contrat avec TCE et Gaz Métro dont on parle ici ce soir, c'est un contrat qui revient à cinquante-cinq dollars (55 \$) du kilowatt. Donc, c'est la moitié moins chère que le contrat tout récent qu'on a signé en 2015. Et sur une période de vingt (20) ans, pour les gens ici dans la salle, ça représente plus de cinq cents millions de dollars (500 M\$) de moins pour ce contrat-là, ce soir, versus celui qu'on a signé l'an dernier.

1970

**LE PRÉSIDENT :**

Mais quand vous dites que vous comparez avec les soumissions qui vous ont été faites à ce moment-là, est-ce que vous aviez, dans le portrait des quatre soumissionnaires, Hydro-Québec Production?

1975

**M. RICHARD LAGRANGE :**

Non. On avait sept soumissionnaires, dont Hydro-Québec Production. Le plus bas soumissionnaire nous a offert un prix moyen, j'aurais dû le préciser, un prix moyen de cent six dollars (106 \$). Mais ce qui est important de préciser c'est qu'il y avait trois tranches de prix et son dernier bloc de deux cents mégawatts (200 MW) qu'il nous offrait, sur le cinq cents (500), il était à

1980

1985 cent vingt-six dollars (126 \$). Et ça, c'était le meilleur prix qu'on a eu. On a eu des soumissions nettement plus élevées que ça. Et quand je dis nettement, c'est plusieurs centaines de dollars de plus.

1990 Alors, juste pour la compréhension des gens, une centrale thermique qui produit de la puissance, on a des rapports d'experts qu'on a mandatés pour savoir à quoi on devait s'attendre à payer, on nous a dit : « Une centrale thermique, attendez-vous à avoir un prix qui varie entre cent dix (110 \$) et cent cinquante dollars (150 \$) du kilowatt.

**LE PRÉSIDENT :**

1995 Et ça, c'était juste pour les besoins en pointe. Votre appel d'offres, là, c'était pour, on voulait ça, là, entre cent (100) et trois cents (300) heures.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2000 C'est exactement les mêmes besoins que ceux qu'on veut combler ce soir. On en a encore besoin. Donc, même si on a le contrat de l'an dernier de cinq cents mégawatts (500 MW), on a d'autres besoins en puissance qui ne sont pas adressés présentement.

**LE PRÉSIDENT :**

2005 Puis vous nous dites qu'un des sept soumissionnaires était Hydro-Québec Production?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2010 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2015 Bon. Et à quel prix il offrait ça, lui?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2020 À cent six dollars (106 \$) prix moyen. C'est lui qui a gagné la soumission. Il avait soumission en trois blocs : un premier bloc de cent mégawatts (100 MW); un deuxième bloc de deux cents (200); puis un dernier de deux cents (200) qui faisait le cinq cents (500) qu'on recherchait. Le prix moyen de ces trois blocs-là c'était cent six dollars (106 \$) du kilowatt. Par contre, son prix marginal, son dernier bloc était en cent vingt-six (126). Et malgré ça, c'était le moins cher par rapport aux six autres soumissionnaires.

**LE PRÉSIDENT :**

2025

Est-ce que le cinquante-cinq dollars (55 \$) du kilowatt sur une base annuelle, que vous obtenez de Gaz Métro, finalement, est-ce que c'est juste les frais de TCE ou si ça comprend la totalité des frais qu'Hydro-Québec Distribution aurait à payer en tout et pour tout? Ou est-ce qu'il y a autre chose qui pourrait s'ajouter à côté du cinquante-cinq (55)?

2030

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2035

Ça inclut tous les frais fixes, autant de TCE que de Gaz Métro que de liquéfaction du gaz naturel. Donc, c'est vraiment une valeur, le cinquante-cinq dollars (55 \$), Monsieur le président, qui est comparable parfaitement au cent six dollars (106 \$). Ça n'inclut pas, par contre, le prix de la molécule, le gaz. Tout comme le cent six dollars (106 \$) n'inclut pas non plus le volet énergie. C'est juste le volet puissance.

2040

Donc, le cent six dollars (106 \$) et le cinquante-cinq dollars (55 \$), on compare vraiment des pommes avec des pommes, la portion fixe pour la puissance.

**LE PRÉSIDENT :**

2045

Donc, le prix de l'achat du gaz est en plus du cinquante-cinq (55)?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2050

Oui. Tout comme l'achat de l'énergie avec le producteur est en plus du cent six dollars (106 \$). Et dans les deux cas, si ça peut aider la commission...

**LE PRÉSIDENT :**

2055

Mais je ne comprends pas, si Hydro-Québec Production vous fournit de l'électricité, il vous la fournit en puissance et il fournit, comme on dit, l'énergie elle-même. Il ne peut pas décortiquer les deux.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2060

Oui, il y a deux composantes. Il y a la composante puissance qui a un prix, cent six dollars (106 \$). Et dans le cas du producteur, il y a la composante énergie sur laquelle il a également mis un prix. Parce que ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que la puissance qu'on acquiert, c'est pour s'assurer qu'on respecte les critères de fiabilité auxquels on est contraint. On parle depuis ce soir de cent (100) heures. Il est possible qu'on ne l'utilise pas, le cent (100) heures. Ce qu'on

2065 achète, c'est une police d'assurance. Si on en a besoin, s'il y a des froids extrêmes et si tous nos moyens ont été épuisés, on veut pouvoir utiliser la centrale de TCE pour répondre aux besoins du Québec. Mais si on a un hiver clément comme celui qu'on vient de vivre cette année, il est possible que l'on ne l'utilise pas. Alors, auquel cas on ne paye que la prime fixe, la police d'assurance, sans déboursier, si on peut dire, le déductible qui vient avec.

2070 Donc, c'est ça, le parallèle que je pourrais faire. C'est une police d'assurance pour se protéger contre les aléas d'un réseau, comme le réseau du Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

2075 Là, vous êtes en train de dire que si Hydro-Québec Production réserve cinq cents mégawatts (500 MW), il met un prix sur la réservation qui est différent du prix de l'électricité au kilowatt?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2080 Au kilowattheure.

**LE PRÉSIDENT :**

2085 Au kilowattheure.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2090 Il y a un prix pour la puissance en kilowatt assorti d'un prix pour l'énergie si jamais on tire sur cette puissance-là. Mais si on ne tire pas dessus, il n'y a pas de coût variable.

**LE PRÉSIDENT :**

2095 Mais quand Hydro-Québec vend à un client américain à quinze cents (0,15 \$) du kilowatt, il lui donne de la puissance en même temps puis c'est à quinze cents (0,15 \$), il ne charge pas cent six piastres (106 \$) du kilowatt. Pourquoi il charge si cher pour vous réserver de la puissance à vous, sa filiale conjointe, si vous me permettez l'expression, c'est une sorte de cousine, quand même, c'est dans la même famille, pourquoi est-ce qu'il vous charge cent six dollars (106 \$) du kilowatt sur une base annuelle pour vous réserver cette puissance dans un aussi court laps de temps, alors que les mêmes électrons, s'il les dirige aux États-Unis, il va les vendre à quinze cents (0,15 \$)?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2105

Le distributeur vend aussi la puissance aux États-Unis. Tout à l'heure, lorsque je vous disais qu'on était en compétition contre les autres États, et c'est des informations qui sont publiques, là. Le producteur a pris des positions sur le marché de la Nouvelle-Angleterre où il a vendu de la puissance à cent quatre-vingts dollars (180 \$) du kilowatt. Donc, ils ne leur font pas de cadeau, là.

2110

Lui, si le marché de la Nouvelle-Angleterre a des besoins qui sont très importants, les prix montent et là, le producteur, lui, il va aller prendre position sur ce marché-là à des prix, on l'a vu, plus élevés que ce qu'il nous a vendu, au distributeur.

2115

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, au fond, pour qu'on comprenne bien, quand un distributeur, que ça soit au Québec ou en Nouvelle-Angleterre, veut réserver un bloc de puissance, il y a un prix pour ça. C'est le prix de la réservation.

2120

**M. RICHARD LAGRANGE :**

Tout à fait.

2125

**LE PRÉSIDENT :**

Et, au fond, ce qu'Hydro-Québec vend sur le marché spot ou le marché libre c'est un peu son excédant. Là, il n'y a pas de garantie de puissance. « J'ai ça de disponible. Là, je le liquide. »

2130

**M. RICHARD LAGRANGE :**

C'est de l'énergie, oui.

2135

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est la différence?

2140

**M. RICHARD LAGRANGE :**

Tout à fait.



**LE PRÉSIDENT :**

2145

D'accord. C'est compris. Alors, donc on se comprend. Hydro-Québec charge cent six (106 \$) plus l'énergie, TCE cinquante-cinq (55 \$) plus le gaz naturel. Je ne me trompe pas, là?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2150

C'est exact. Et je peux vous dire que la composante variable, autant pour le contrat de HQ Production de l'an passé, parce que c'est celui dont on parle, versus la composante variable du contrat de ce soir, c'est à peu près équivalent à quelques cents près.

**LE PRÉSIDENT :**

2155

Est-ce que vous pouvez nous déposer le total des deux, puissance et énergie, dans le cas d'Hydro et dans le cas de TCE?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2160

Tout à fait. Je peux même vous le dire ici. Le contrat ici qu'on a ce soir, la composante variable, si jamais on tire sur la puissance...

**LE PRÉSIDENT :**

2165

Partons de l'hypothèse que c'est cent (100) heures.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2170

Bon. C'est soixante-cinq dollars (65 \$) du mégawattheure pour la composante variable. Donc, six point cinq cents (0,6.5 \$) du kilowattheure si vous préférez.

**LE PRÉSIDENT :**

2175

En plus du cinquante-cinq (55)?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2180

Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

2185

Donc, à ce moment-là, on est à cent vingt dollars (120 \$). Soixante-cinq (65) plus cinquante-cinq (55).

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2190

Non, non. Il y en une, c'est une composante puissance, là. Il faudrait faire la multiplication, mais c'est cinquante-cinq...

**LE PRÉSIDENT :**

2195

Oui. Non, mais si on additionne le coût de la puissance et, vous avez dit, la réservation, dans le cas de TCE, c'est cinquante-cinq (55)?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2200

Cinquante-cinq dollars (55 \$) du kilowatt.

**LE PRÉSIDENT :**

2205

Plus soixante-cinq (65) pour le gaz?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2210

Non. On ne peut pas additionner comme ça, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, au total, il va falloir déboursier ça.

2215

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2220

Ce qu'on va déboursier pour le contrat de ce soir c'est cinquante-cinq dollars (55 \$) du kilowatt fois cinq cent soixante-dix mille kilowatts (570 000 kW). On parle de cinq cent soixante-dix mégawatts (570 MW) ici, là. Donc, cinq cent soixante-dix mille kilowatts (570 000 kW) fois cinquante-cinq dollars (55 \$). C'est ce qu'on va déboursier pour la réservation du restaurant. Donc, c'est le coût que ça nous coûte pour réserver. Et si on manque au restaurant, cent (100) heures fois cinq cent soixante-dix mégawatts (570 MW) fois soixante-cinq dollars (65 \$) du mégawattheure. Donc, là, par coeur, je m'excuse, je ne peux pas vous...

**LE PRÉSIDENT :**

2225

Non. Mais, écoutez, pour des fins de clarté, pour que ça figure à la commission, pouvez-vous nous mettre les chiffres très clairs par écrit, qu'on voie les deux, les coûts de puissance et les coûts de l'énergie, là?

2230

**M. RICHARD LAGRANGE :**

Tout à fait. Mais vous allez voir, Monsieur le président, ça va me faire plaisir de le faire, on va le déposer, mais vous allez voir que la composante énergie, dans ce genre de contrat-là, c'est vraiment très, très marginal. C'est très, très marginal. C'est vraiment le volet puissance qui conditionne le prix du produit que l'on achète.

2235

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Alors, vous avez eu des explications, un bon début d'explication et vous aurez les chiffres demain. Ça vous va?

2240

**M. GÉRARD MONTPETIT :**

Il y a juste une chose que je ne comprends pas, moi, comme consommateur. Je paye ma facture d'électricité, je crois, huit sous (0,08 \$), alors comment est-ce qu'on peut justifier le cinquante-cinq dollars (55 \$) le kilowatt?

2245

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, cinquante-cinq dollars (55 \$) le kilowatt c'est cinq cents (0,05 \$) du kilowatt, non? Est-ce que je me trompe quand on le ramène en unité kilowatt?

2250

**M. RICHARD LAGRANGE :**

C'est ça qui est difficile pour les gens puis c'est normal que monsieur ait cette question-là. Les consommateurs résidentiels ne paient que pour l'énergie. Donc, le huit cents (0,08 \$), monsieur, qu'il paye, le huit cents (0,08 \$), huit cents et demi (0,08.5 \$) ça se compare au volet variable dont je viens de vous parler, le six point cinq cents (0,06.5 \$).

2255

Les clients résidentiels ne paient pas pour la puissance. Les commerces paient pour la puissance, les grandes industries, mais pas le résidentiel. Donc, c'est pour ça que c'est difficile pour les gens de saisir le concept de la puissance, on ne le voit jamais sur notre facture qu'on reçoit d'Hydro à tous les deux mois.

2260

**LE PRÉSIDENT :**

2265

C'est clair. Ça semble tout à fait exact. Ça vous va comme explication?

**M. GÉRARD MONTPETIT :**

2270

D'accord. Mais je ne pourrai pas être ici demain après-midi.

**LE PRÉSIDENT :**

2275

Bien, vous pourrez revenir peut-être demain soir. D'accord?

**M. GÉRARD MONTPETIT :**

Merci.

2280

---

**M. MARC BRULLEMANS**

**LE PRÉSIDENT :**

2285

Alors, j'appellerais un troisième intervenant, monsieur Marc Brullemans.

**M. MARC BRULLEMANS :**

2290

Bonjour, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

2295

Bonsoir, Monsieur Brullemans.

**M. MARC BRULLEMANS :**

2300

Je vais sortir un peu des chiffres, des kilowattheures, et cetera, mes deux questions vont toucher le transport.

Aujourd'hui, dans le journal le Devoir paraît un article où il est question de livraison de gaz naturel liquéfié dans une mine, la mine Stornoway, et il y a mille kilomètres (1 000 km) de camionnage. Et on parle de huit cents (800) camions par année entre Montréal et la mine. Donc,

2305 c'est un projet qui est un peu plus ambitieux que celui dont il est question aujourd'hui. Et ma question, c'est quand même peut-être une question de profane, de citoyen, c'est je me demande pourquoi est-ce qu'on a un BAPE dans ce cadre-ci et dans le cas de la mine Renard, enfin pour la livraison de gaz naturel liquéfié, il n'y a pas d'audience publique?

**LE PRÉSIDENT :**

2310 Alors, je vais adresser votre question à monsieur Tremblay du ministère de l'Environnement.

**M. MARTIN TREMBLAY :**

2315 Monsieur le président, bien, la raison pour laquelle il y a un BAPE ici aujourd'hui, c'est en raison de la capacité du réservoir qui était de vingt mille mètres cubes (20 000 m<sup>3</sup>), qui est au-dessus de la limite, là, qui est de dix mille mètres cubes (10 000 m<sup>3</sup>) que prévoit la procédure. Et puis, il y avait aussi la gazéification d'une grande quantité de gaz naturel, qui est au-delà, justement, des limites qui font en sorte que le projet est assujéti. En fait, il est assujéti deux fois pour le projet de Gaz Métro.

2320 Pour le projet Renard, je ne sais pas si madame Gagnon aurait de l'information? En fait, si je comprends la question que vous me posez, c'est : est-ce que le transport uniquement est assujéti? La réponse est non.

**LE PRÉSIDENT :**

2330 Donc, vous comprenez? Le projet de stockage, lui, est assujéti à la réglementation. Le transport, c'est des livraisons, c'est ça.

**M. MARC BRULLEMANS :**

2335 O.K. Mais ça veut dire aussi qu'il n'y pas de réservoir de stockage à la mine Stornoway?

**M. MARTIN TREMBLAY :**

2340 En fait, c'est la capacité de stockage qui est probablement inférieure au seuil d'assujétiement, mais je pense que madame Gagnon voudrait répondre.

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

2345

Oui. Monsieur le président, en fait, le projet de Stornoway était un projet qui était visé par la procédure d'évaluation environnementale. Il a été assujetti aux évaluations environnementales et cette composante-là du projet faisait partie du projet assujetti, mais à la base c'était aussi un projet minier. Donc, ça a été regardé dans son ensemble.

2350

Je pourrais trouver facilement l'information, là, à savoir... ce n'est pas exactement la même équipe qui travaille sur ces dossiers-là mais je pourrais vous trouver l'information, à savoir s'il y a eu une audience sur le projet.

2355

**LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que le projet Renard ne relevait pas du mécanisme d'évaluation qui est prévu à la Convention de la Baie James et non pas de celui qui relève du BAPE dans le sud du Québec?

2360

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

Oui, effectivement. Effectivement, donc ça ne relevait pas de la procédure au Québec méridional, mais même pour les procédures en milieu nordique, il peut y avoir des audiences publiques qui, à ce moment-là, sont prises en charge par des entités différentes. Mais il peut également y avoir des audiences publiques pour ces projets-là, mais c'est sûr que ce n'est pas tenu par le BAPE. Mais je pourrais quand même vous trouver l'information, si vous voulez, à ce sujet-là.

2365

**LE PRÉSIDENT :**

2370

Mais, Monsieur Tremblay, ça m'amène à comprendre un autre... j'aimerais comprendre un autre volet de cette question, vu qu'on touche à la réglementation. La compagnie TransCanada Énergie a introduit une demande de modification du décret de 2004, pour quelle raison?

2375

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Monsieur le président, le projet qui était autorisé en 2004, c'était un projet de cogénération. Alors, la centrale fournissait de l'électricité et de la vapeur à des clients du parc industriel. Aujourd'hui, ce qui est le projet de TransCanada, c'est un projet où il y aurait de l'électricité qui serait produite, mais ça ne permettrait pas de fournir de la vapeur aux clients du parc. Alors, ça, c'était un des éléments.

2380

2385

Le deuxième élément c'est que l'utilisation qui avait été autorisée en 2004 c'était sur une base continue. Alors, qu'actuellement, c'est pour alimenter le réseau en période de pointe. Alors, ça nécessite de nombreux arrêts et démarrages. Et ces arrêts et démarrages-là ont des impacts sur l'environnement qui sont différents d'un fonctionnement en continu.

2390

Alors, étant donné que les impacts environnementaux étaient différents et que la centrale allait... en fait, il n'y aurait plus de cogénération dans le projet, on a jugé que ça nécessitait une modification du décret.

**LE PRÉSIDENT :**

2395

Quand vous dites « il y aura des impacts différents », par exemple?

**M. MARTIN TREMBLAY :**

2400

Bien, au niveau des émissions atmosphériques, le patron est différent. Là, présentement, le dossier est en analyse au ministère, je ne peux pas vous en dire plus. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est qu'au niveau des émissions atmosphériques, il y a une différence avec une période de démarrage versus une période qu'ils font en continu.

**LE PRÉSIDENT :**

2405

Si je comprends bien, la demande que la compagnie a présentée pour modifier son décret de 2004, vous ne la gérez pas via le mandat du BAPE actuel; elle est gérée à l'interne au ministère.

**M. MARTIN TREMBLAY :**

2410

Oui, exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

2415

Alors, mais donnez-moi une précision, je voudrais comprendre quelque chose qui me semble assez important. Le ministre a reçu des demandes d'audiences qui portaient en grande partie sur la justification de ce projet. Et là, je comprends que vous pourriez autoriser, sans débat public, ici, TransCanada Énergie à produire de cent (100) à trois cents (300) heures par année, indépendamment de l'audience. Et donc, qu'est-ce qu'ils font ici, tous ces gens?

2420

**M. MARTIN TREMBLAY :**

2425 Monsieur le président, je vais laisser madame Gagnon répondre à la question.

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

2430 Oui, Monsieur le président, en fait, peut-être juste pour faire un petit préambule, ce qui détermine... quand on reçoit, exemple, une demande de modification à un projet qui a déjà été autorisé par le gouvernement, la première chose qu'on regarde c'est : est-ce que la modification en soi est un projet visé par la procédure d'évaluation environnementale?

2435 Donc, quand ce n'est pas le cas, comme par exemple c'est le cas pour TransCanada Énergie, c'est simplement une modification à l'autorisation qui a déjà été délivrée, donc on ne repasse pas le projet dans la procédure complète de l'évaluation environnementale.

2440 C'est sûr que quand on regarde une modification à un projet comme celle-là, on va regarder le justificatif, ça fait partie des éléments qu'on regarde. Donc, la justification et aussi l'ensemble des impacts qui sont amenés par la modification au projet qui est déjà autorisé. Donc, c'est sûr que ça fait partie des éléments qui sont regardés. Donc, la justification.

Je ne suis pas certaine si ça répond à votre question, en fait?

2445 **LE PRÉSIDENT :**

2450 Mais là, ce que je comprends, c'est que le ministre nous a demandé notamment de... a déclenché une audience pour répondre à la question de plusieurs citoyens, à savoir : est-ce que le projet est justifié? Parce que dans les demandes d'audience, vous les avez entendues vous-même tantôt, beaucoup ont posé la question : est-ce que ce projet est justifié? Est-ce qu'il est nécessaire? C'est une question à débattre, là, on ne l'a pas évaluée. Je n'ai pas de réponse pour l'instant, mais c'est la question qui a justifié, notamment le ministre, pour déclencher l'audience.

2455 Là, vous nous dites que parce qu'on amende juridiquement un décret ancien, ça pourrait être autorisé, alors que le débat n'est pas terminé et que c'est précisément le mandat de la commission d'éclairer cette question. Est-ce que le ministre est au courant que cette demande de TCE était sur la table?

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

2460 La demande de modification du décret?



**LE PRÉSIDENT :**

2465 Oui. Vous, vous acheminez un décret pour un projet de modification au décret qui pourrait autoriser TransCanada à produire de cent (100) à trois cents (300) heures, alors qu'ici, on débat de cette question. Alors, quand le ministre a donné le mandat au BAPE d'examiner ces questions, est-ce que vous aviez informé le ministre que cette question était peut-être en train de se régler administrativement?

2470

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

2475 O.K. En fait, je veux juste répéter un peu ce que je disais tout à l'heure. Donc, c'est sûr que c'est deux choses complètement différentes. Quand on regarde la modification au décret, premièrement c'est le gouvernement qui va prendre la décision de l'autoriser ou non. Et la recommandation est basée sur plusieurs éléments qui sont étudiés dans le cadre de l'analyse de la modification. Il y a quand même une analyse qui se fait, et c'est sûr qu'on se base sur, de 1, il n'y a pas d'audience pour le projet de TransCanada pour la modification de décret.

2480

2485 Donc, les éléments sur lesquels on se base, notamment, c'est l'avis des experts d'autres ministères qu'on va consulter, exemple le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles qui a plus compétence dans le domaine de la distribution ou de, comment dire, pas nécessairement la distribution, mais la production d'énergie. Et aussi, des décisions qui sont prises, exemple par la Régie de l'énergie, qui est l'entité responsable d'évaluer un peu les besoins en termes énergétiques pour le gouvernement du Québec.

Donc, ça fait partie des éléments qui sont considérés dans l'analyse et la décision revient au gouvernement d'autoriser ou non cette modification-là.

2490

**LE PRÉSIDENT :**

2495 Est-ce que la décision sur l'autorisation d'amender le décret et d'autoriser le cent (100) à trois cents (300) heures va être prise avant que le rapport de cette audience soit produit? C'est-à-dire est-ce que ça risque d'être produit... est-ce qu'il y a des chances que la décision en question soit prise avant le 12 octobre. date à laquelle on doit remettre notre rapport?

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

2500 Moi, malheureusement, je ne suis pas en position de vous répondre. Mais je pourrais peut-être prendre la question en différé et vous revenir avec une réponse, si je suis capable.

**LE PRÉSIDENT :**

2505            Nous voudrions avoir une réponse demain après-midi pour savoir si vous avez l'intention de soumettre une recommandation pour ce décret avant que le rapport du BAPE soit déposé. Je dis bien, ma question c'est avant que le rapport du BAPE soit déposé.

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

2510            Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

2515            Oui. La question est claire?

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

2520            Oui, ça va.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Je vous remercie. Vous aviez une deuxième question?

2525            **M. MARC BRULLEMANS :**

2530            Oui. Ma deuxième question, ça touche l'identification des camions-citernes qui vont transporter le gaz naturel liquéfié. On sait que ces camions vont emprunter les Autoroutes 40, 55 et 30. Je me demandais s'ils seraient identifiés avec une flamme bleue et puis des mots comme « La route bleue », ou « Attention danger, gaz de schiste liquéfié » ou peu importe, mais ça me semble important, parce que des accidents avec des camions-citernes sur les autoroutes, ça existe. Il y a des morts, souvent il y a des morts. Comment ces camions-là vont être identifiés sur les autoroutes et les voies, en tout cas, là, où ils sont en contact avec d'autres usagers de la route?

2535            **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lortie, est-ce que vous pouvez répondre à la question?

2540            **M. RENAULT LORTIE :**

Avec votre permission, Monsieur le président, je vais passer la question au promoteur.

**LE PRÉSIDENT :**

2545 Monsieur St-Pierre, votre réponse?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

2550 Alors, Monsieur le président, pour répondre à cette question précise de monsieur Brullemans, j'inviterais monsieur Éric Clément, qui fait partie de l'équipe projet, qui est responsable, chez Gaz Métro, de la sécurité et des mesures d'urgence. Donc, Monsieur Clément.

**LE PRÉSIDENT :**

2555 Monsieur Clément.

**M. ÉRIC CLÉMENT :**

2560 Oui. Bonjour, Monsieur le président. Je me nomme Éric Clément, je suis directeur de la prévention des risques, des mesures d'urgence et de la continuité des opérations pour Gaz Métro, pour la corporation Gaz Métro, ce qui inclut donc l'ensemble de ses filiales également.

**M. DAVID ST-PIERRE :**

2565 En fait, Monsieur le président, on a une présentation thématique sur ce sujet-là. Donc, on aimerait la possibilité de projeter cette présentation-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2570 Est-ce que c'est long?

**M. ÉRIC CLÉMENT :**

2575 Mais je pense que ça va permettre de répondre effectivement de façon adéquate à la question.

**LE PRÉSIDENT :**

2580 Mais vous pourriez me donner une idée de la longueur?

**M. ÉRIC CLÉMENT :**

2585            Quelques minutes, trois à quatre minutes, peut-être.

**LE PRÉSIDENT :**

2590            Ça va. Alors, allons-y.

**M. ÉRIC CLÉMENT :**

2595            Donc, au niveau du transport, dans le fond, de gaz naturel liquéfié par camion, Gaz Métro met en place tout un programme de gestion des risques, que vous allez voir un petit peu en détail, mais il y a quatre éléments principaux dans le fond qui nous permettent de gérer le transport de façon sécuritaire.

2600            La première chose, c'est la conception des installations. Donc, les camions-citernes évidemment sont conformes à la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses. Au niveau du gaz naturel liquéfié, c'est des citernes qui sont certifiés, on appelle ça TC338. C'est des citernes donc à double parois. Je pense qu'on va le voir plus loin, mais c'est des citernes qui sont très sécuritaires du fait que c'est une double paroi qui contient le GNL.

2605            Le deuxième élément, bien, il y a plusieurs éléments de prévention. Donc, il y a vraiment un programme complet de prévention qui inclut entre autres des programmes d'inspection, des programmes d'entretien préventif, pour s'assurer que les citernes demeurent en bon état et conformes tout au long des transports qui sont effectués.

2610            L'autre élément, bien, touche plus la sécurité des lieux. Donc, c'est plus lorsqu'on arrive dans le fond dans les zones de déchargement. Et le point principal pour répondre à la question de monsieur, donc c'est le plan des mesures d'urgence. Donc, il y a un plan d'urgence qui est approuvé par Transports Canada depuis plusieurs années. On vient d'avoir le renouvellement en juin de la part de Transports Canada, donc c'est un plan qui est très efficace et qui est approuvé depuis plusieurs années. Et il y a des simulations, des exercices annuels qui sont effectués pour tester le plan d'urgence comme tel.

2620            Donc, si on va à l'autre élément. Rapidement, donc évidemment, il y a diverses analyses de risque qui sont effectuées pour identifier dans le fond les différents scénarios possibles. Donc, malgré la mise en place de l'ensemble des mesures, donc les normes de conception, les mesures de prévention, il y a effectivement des analyses de risque quand même à faire, parce que le risque zéro n'existe pas. Donc, on prend l'ensemble des mesures requises pour pouvoir bien intervenir.

2625 Et comme vous le savez, donc le risque c'est toujours une combinaison de deux éléments. Donc, c'est la probabilité qu'un scénario survienne et l'autre élément c'est les conséquences si ça survient. Donc, le risque c'est toujours la définition de base. Et l'ensemble des scénarios est identifié dans le cadre de nos analyses de risque et nos plans d'urgence sont adaptés en fonction de ça.

2630 Donc, je vous rappelle rapidement, Monsieur Brullemans, je crois, disait qu'il y avait quelques incidents ou des incidents avec des morts comme tels. Au niveau du GNL vous avez, ça a été déposé dans le cadre de l'étude d'impact, mais il y a un historique d'incidents qui a été complété.

2635 Au niveau des transports de Gaz Métro, il y a en eu plus de quatre mille (4 000) depuis 2011, il n'y a aucun incident significatif, ni même avec blessés, ni même de déversement comme tel qui est survenu. Si vous regardez par la suite aux États-Unis et dans le reste Canada, Transports Canada a déposé un document même pour la commission et il y a seulement deux incidents qui ont été relevés depuis 1988 et ce sont deux incidents mineurs également. Et aux États-Unis, bon, il y a eu quelques incidents, mais la plupart ne résulte pas avec des conséquences graves. Donc, la plupart n'engendrent même pas de fuites comme telles.

2645 Si vous regardez en Europe, puis c'est peut-être une information intéressante à amener à la commission, il y a eu deux incidents majeurs dans le fond à travers le monde qui ont été identifiés. Par contre, c'est avec des camions-citernes qui ne sont pas de la même nature, donc qui ne sont pas de même conception. Ce sont des citernes à simple paroi, ce qui est interdit au Canada et aux États-Unis. Donc, il y a un phénomène particulier qui s'est produit dans ce contexte-là, mais donc c'est un phénomène qui ne pourra pas se produire ici étant donné que c'est des systèmes à double paroi.

2650 Donc, ça, je l'ai mentionné. On peut peut-être aller à celle sur le règlement. Donc, au niveau de l'identification, donc pour répondre à la question de monsieur Brullemans. Évidemment, on suit la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses. Donc, comme expéditeur, Gaz Métro doit répondre à l'ensemble des exigences, ce qui inclut une classification de la matière. Donc, il y a différentes catégories de matières dangereuses qui sont transportées. On doit identifier la bonne classe de matières. Il y a un document d'expédition qui doit être rédigé lorsque le camion vient se faire remplir finalement à l'usine et ce bon d'expédition là doit demeurer en possession du camionneur tout au long du transport jusqu'à l'arrivée.

2660 Et il y a également ce qu'on appelle un placard d'identification qui doit être apposé sur la citerne pour identifier justement quelle matière on est en train de transporter. Et ça sert entre autres au service d'incendie pour identifier, dès l'arrivée, s'il y avait un incident, bien, sur quelle matière on est en train d'intervenir.

2665 Au niveau, rapidement pour conclure là-dessus, au niveau du transport de matières  
dangereuses, on va même un peu plus loin que la réglementation, c'est-à-dire que Gaz Métro  
s'est donné l'obligation d'identifier chacun des tracés qui sont empruntés par les transporteurs,  
parce que dans certains cas, les transporteurs ça peut être une de nos filiales qui fait le contrat de  
transport, mais dans certains cas, ça peut être un client lui-même qui, pas dans le cas de  
Bécancour, mais dans le cas d'autres projets, ça peut être le client lui-même qui engage son  
propre transporteur. Donc, par contrat, on exige d'avoir le tracé qui est prévu par le transporteur.  
2670 Et Gaz Métro valide pour, dans le fond, s'assurer que c'est le tracé avec un moindre impact.  
Donc, on s'assure de passer le moins possible dans des zones densément peuplées.

2675 Et on avise à l'avance, avant que le premier camion dans le fond circule, on avise chacune  
des municipalités qui sont sur le tracé. Donc ça, ce n'est pas une obligation de la loi, mais c'est  
quelque chose que Gaz Métro s'est donné pour être proactif. Donc, on avise chacun des services  
d'incendie, chacune des directions générales de chaque municipalité et on donne de l'information  
finalement qui va leur permettre de se préparer à l'avance pour pouvoir intervenir s'il y avait un  
incident qui survenait.

2680 Il y a également de la formation qui est donnée – pour compléter là-dessus. Donc, il y a de  
la formation qui est donnée. Il y a même des cartes de compétence qui ont été, je dirais même  
demandées par Gaz Métro à Emploi Québec. C'est des cartes de compétence qui ont été  
développées à la demande de Gaz Métro pour s'assurer que les gens qui ont à manipuler ou à  
intervenir, ça inclut les camionneurs également, aient les compétences requises pour le faire.

2685

**LA COMMISSAIRE :**

Merci. Donc, ça répond à votre question, Monsieur?

2690

**M. MARC BRULLEMANS :**

Non, pas du tout. Ce que j'ai demandé, c'est qui si on est un usager de l'autoroute, quelle  
apparence va avoir le camion? Est-ce qu'on peut voir le camion? Est-ce qu'on peut voir comment  
l'affichage va être fait? Je veux savoir si j'en suis un ou non? Ce n'est pas plus compliqué que ça.

2695

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est possible pour un automobiliste de savoir quel est le chargement du camion  
sur la route?

2700

**M. ÉRIC CLÉMENT :**

2705 Oui, effectivement. C'est marqué « gaz naturel liquéfié » sur la citerne comme telle, donc en plus du placard qui identifie. Je comprends que ce n'est peut-être pas à la connaissance de tout le monde de savoir que 2.1 ça veut dire telle chose, mais en plus, en mots, c'est marqué, c'est indiqué « gaz naturel liquéfié ».

2710 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, voilà, vous avez votre réponse.

**M. MARC BRULLEMANS :**

2715 Bien, presque. Parce que je me demandais, s'ils ont déjà fait combien de, je ne sais pas, de milliers de transports, il me semble que ça aurait été simple d'avoir une photo d'un camion, mais bon. J'espère que demain, ça serait possible.

2720 **LE PRÉSIDENT :**

Vous garderez vos commentaires pour votre mémoire.

2725

---

**Mme CAROLE DUPUIS**

**LE PRÉSIDENT :**

2730 Alors, j'appellerais madame Carole Dupuis.

**Mme CAROLE DUPUIS :**

2735 Bonsoir. Est-ce que je suis assez près, cette fois-là? Ma question est dans la continuité de thèmes qui ont été abordés, mais je voudrais aller chercher certaines précisions au niveau de la justification du projet comme tel, à très haut niveau.

2740 Dans l'avis de projet ou dans ce qu'on a vu, on a vu que ce qu'il est prévu de combler avec ce projet-là, c'est trois heures par jour, deux fois par jour jusqu'à douze heures consécutives. Là, on vient d'apprendre, en tout cas, moi, je ne l'avais plus, que c'est cinq cents mégawatts (500 MW) en tout qui seraient fournis de cette manière-là.

2745 Il y a quelque chose d'important qui s'est passé depuis que les décisions qui ont été prises, qui ont mené à ce projet-là, depuis qu'elles ont été prises, c'est la politique énergétique 2030. Il est prévu que les installations seraient en service en 2020. Donc, on devrait être aux deux tiers du chemin nous menant entre maintenant et... pas les deux tiers, mais en tout cas, une bonne partie du chemin d'ici à 2030.

2750 Donc, les cibles qui sont visés par cette politique-là. On parle d'améliorer de quinze pour cent (15 %) l'efficacité énergétique, d'augmenter de cinquante pour cent (50 %) la production de bioénergie puis d'augmenter de vingt-cinq pour cent (25 %) la production totale d'énergie renouvelable. C'est les cibles affirmées de la politique.

2755 J'avoue qu'en lisant la politique, je n'avais pas pensé que ça pouvait être pour l'exportation. Là, on vient d'apprendre ce soir qu'une bonne partie du vingt-cinq pour cent (25 %) d'énergie renouvelable supplémentaire, ça pourrait être de l'hydroélectricité qui quitterait le Québec, mais bon. Et on sait aussi qu'il y a une partie de ça qui va se substituer à du mazout ou à du pétrole.

2760 Donc, tout ça est très flou. Ce que je voudrais savoir c'est, est-ce qu'il y a une étude qui a été faite ou est-ce qu'il est possible d'obtenir une étude pour déterminer – madame parlait de néga-watts – à quel point les néga-watts ou les watts d'énergie renouvelable qui seraient produits viendraient diminuer le besoin auquel le projet actuel essaie de répondre, les besoins de pointe? Parce que si c'est disponible le reste de l'année, ça doit être disponible l'hiver quand il fait très froid aussi.

2765 Donc, quelle portion on peut aller chercher comme ça, et est-ce que l'étude d'opportunité du projet reste la même, finalement? Est-ce que l'analyse coût/bénéfice ne peut pas rester la même avec ça? Bien, jusqu'à quel point c'est toute la même analyse, là. Jusqu'à quel point... qu'est-ce qu'il faudrait dépenser pour aller chercher encore plus de néga-watts, pour qu'ils n'en aient plus besoin du tout finalement de ces installations.

**LE PRÉSIDENT :**

2775 Votre question est assez claire. Alors, j'inviterais le représentant d'Hydro-Québec à répondre.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2780 En matière de néga-watts, on parle en néga-watts, Hydro-Québec est déjà très active dans notre bilan en puissance. On le présente d'ailleurs sur une rubrique. On a dix pour cent (10 %) de nos besoins de puissance qui sont comblés par des mesures, soit d'efficacité énergétique, soit des options d'électricité interruptible auprès de nos grands clients industriels, soit via de la



2785 biénergie résidentielle ou soit via des programmes de gestion de demandes en puissance. Donc, il y a déjà quatre mille mégawatts (4 000 MW) qu'on a captés au fil des années en investissement de façon importante. Juste en efficacité énergétique, on a mis un point sept milliard de dollars (1,7 G\$) là-dessus.

2790 Par contre, tous ces moyens-là qu'on a réussi à capter au fil des années sont déjà intégrés dans notre bilan. Donc, il faut aller maintenant au-delà de ça. Et ces moyens-là qu'on va aller chercher, on veut par exemple aller chercher chez la clientèle résidentielle, par exemple, les gisements de mégawatts au niveau de la chauffe. Donc, on aimerait ça si les clients résidentiels acceptaient d'adhérer à un programme où aux heures de pointe on baissait la consigne de chauffage de la maison pour permettre de passer la pointe.

2795 Ça va être un défi d'éduquer les gens à permettre une telle démarche, mais ce qu'il faut savoir ici, c'est que ces moyens-là, on les calibre en fonction d'un signal de coût qui est à cent six dollars (106 \$) du kilowatt. Donc, on a calculé que pour installer un interrupteur qu'on contrôle à distance, pour le déplacement d'un maître-électricien pour installer ça, pour offrir à la clientèle, par exemple, par exemple les chauffe-eau ou le chauffage, pour offrir un incitatif financier, donc 2800 l'ensemble de ces éléments-là, on a calibré le coût sur un produit de puissance de cent six dollars (106 \$).

2805 Donc, oui, on va tenter d'aller chercher ces gisements-là, mais pour le consommateur québécois, ce qu'il faut qu'il sache c'est que ça va coûter le double du projet qu'on a ici. Et on va le faire, de toute façon, parce que les besoins, je l'ai dit d'emblée, de soirée, les besoins en puissance sont croissants. Même avec le projet de TCE, on va avoir d'autres besoins en puissance à combler et c'est là qu'on va faire intervenir les néga-watts, comme madame dit, avec, on l'espère, la participation du public.

2810 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous rachetez auprès des entreprises de la puissance, qu'il s'agisse d'une aluminerie ou d'une autre, jusqu'à quel prix allez-vous dans le rachat?

2815 **M. RICHARD LAGRANGE :**

2820 C'est une option tarifaire qui est approuvée par la Régie. Les industrielles ont demandé un mixte. Donc, plutôt que de se faire payer uniquement pour la puissance, ils ont demandé une composante puissance et énergie. L'énergie c'est trois cents dollars (300 \$) du mégawattheure, qu'on leur verse. Bien, il y a trois tranches, c'est deux cents dollars (200 \$), deux cent cinquante dollars (250 \$) et trois cents dollars (300 \$), dépendamment du nombre d'heures d'interruption dans l'année que l'on conditionne. Et il y a une composante également pour la puissance.

2825 Mais ce qu'il faut savoir pour ce produit-là spécifiquement, c'est un produit de court terme.  
Les industries ont le loisir d'adhérer ou non. Donc, lorsqu'on a des besoins croissants récurrents à  
2830 combler, on ne peut pas se baser uniquement sur ce moyen-là, parce qu'il pourrait arriver qu'une  
année, l'industriel qui était notre client interruptible, décide que cette année-là, il ne veut pas être  
interrompu, parce que, je ne sais pas, moi, son contexte économique est très favorable. Il a un  
carnet de commandes qui est rempli, il ne veut pas avoir aucun bris de production. Et, auquel cas,  
nous, on se retrouve à quelques mois d'avis en perdant un bloc de puissance important. Donc, on  
a calibré le signal de prix pour ce produit-là sur ce qu'on appelle, nous, le marché de puissance  
de court terme; le marché spot, le marché UCAP.

2835 Alors que le produit dont on parle ce soir c'est un produit qui nous assure la fiabilité pour  
vingt (20) ans, sans surprise au niveau des coûts. Les coûts sont fixes, sont connus, la formule  
d'indexation est connue. Il n'y a aucune surprise.

**LE PRÉSIDENT :**

2840 Mais moyennant une baisse de prix qui pourrait correspondre à ce que vous dépensez  
dans un projet comme ça, est-ce que vous ne pourriez pas obtenir des entreprises de dire : on  
s'engage à vous fournir les néga-watts requis lorsque vous en avez besoin, pour que ça ne soit  
pas volontaire, mais ça serait un engagement?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2845 Au niveau des grandes industries, vous dites?

**LE PRÉSIDENT :**

2850 Oui.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2855 Oui. Bien, c'est une option, une option tarifaire. Et les industriels, à chaque année doivent  
déposer leur offre, ce qu'ils offrent comme puissance. Mais c'est très cyclique.

**LE PRÉSIDENT :**

2860 Mais vous ne pourriez pas signer des contrats de long terme avec une entreprise, dire :  
pour les quinze (15) prochaines années, vous nous assurez, selon les besoins, les cent (100)  
heures, vous nous les donnez puis on va négocier un prix?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

2865 Les entreprises ne pourraient... en tout cas, je parle pour les entreprises, mais qu'ils  
s'engagent pour quinze (15) ans à l'avance dans le contexte économique mondial, ils ne pourront  
jamais nous garantir qu'ils vont être là pendant quinze (15) ans. On regarde juste un de nos  
2870 grands contributeurs, Monsieur le président, au niveau de l'option d'électricité interruptible, c'est  
les pâtes et papiers. C'est notre plus grand contributeur en termes de puissance. Et on sait les  
défis que cette industrie-là doit traverser de nombreuses années. C'est de loin notre plus grand  
contributeur sur ce programme-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2875 D'accord. Alors, Madame, est-ce que ça vous éclaire un peu?

**Mme CAROLE DUPUIS :**

2880 Je voudrais être certaine de bien comprendre. J'entends que les cibles que le ministère de  
l'Énergie et des Ressources naturelles s'est fixées semblent très aléatoires, finalement. On n'a  
pas du tout la certitude ou l'engagement d'atteindre ça. Et, aussi, il y a le volet de néga-watt, mais  
il y a aussi le volet énergie renouvelable. On parle de hausses de vingt-cinq pour cent (25 %) de  
la production de l'énergie renouvelable et de cinquante pour cent (50 %) de la production de  
2885 bioénergie, tout ça devrait compter pour quelque chose dans les besoins de pointe, là. Ça devrait  
paraître quelque part. Je ne sais pas si c'est au niveau des résidences, des industries, les deux,  
mais en tenant compte de l'efficacité énergétique de quinze pour cent (15 %) et ces deux sources  
d'énergie là qui... quand on parle de vingt-cinq pour cent (25 %) de la production totale d'énergie  
renouvelable, il y en a beaucoup d'énergies renouvelables au Québec, là.

2890 J'ai du mal à cadrer. Je n'ai pas les chiffres, mais il me semble que le cinq cents mégawatts  
(500 MW) me semble petit à l'échelle de cibles aussi importantes.

**LE PRÉSIDENT :**

2895 Je poserai la question au ministère. Ces cibles-là, vous les prévoyez entrer en application  
progressivement à partir de quand? À partir de quand ça peut fournir un allègement des besoins  
de puissance?

**M. RICHARD SIROIS :**

2900 Monsieur le président, je vais demander à monsieur Doyon.

**M. PHILIPPE DOYON :**

2905 Je vous dirais que les cibles de la politique sont énoncées et vont être mesurées à terme.  
Et le projet de ce soir et les effets qu'ils ont sur l'ensemble des cibles qui sont là, vont être  
mesurés, mais on comprend que c'est un projet particulier à la pointe. Lorsqu'on parle  
d'augmenter de vingt-cinq pour cent (25 %) la production d'énergie renouvelable, on ne parle pas,  
on ne mesure pas, on n'est pas en puissance. On est vraiment sur : on regarde la production en  
2910 termes d'énergie à l'année 2013, puis on a une cible d'augmentation à terme en 2030 que les  
énergies renouvelables vont avoir augmenté de vingt-cinq pour cent (25 %).

**LE PRÉSIDENT :**

2915 Donc, vous nous dites que les objectifs de la politique, on ne sait pas s'ils vont se réaliser  
ou s'ils seront atteints avant 2030?

**M. PHILIPPE DOYON :**

2920 Il va y avoir un plan d'action qui va mettre ça en oeuvre au fur et à mesure, mais il n'est pas  
encore adopté. Il n'est pas encore en oeuvre. Là, c'est les grandes lignes qui sont ceux de...

**LE PRÉSIDENT :**

2925 C'est ça. Mais vous n'avez pas d'échéancier pour quelque forme d'énergie que ce soit?

**M. PHILIPPE DOYON :**

2930 Pas actuellement, non.

**LE PRÉSIDENT :**

2935 Est-ce que quand vous parlez de production d'énergie renouvelable, est-ce que ça inclut  
l'hydroélectricité?

**M. PHILIPPE DOYON :**

2940 Oui. L'hydroélectricité et les bioénergies.

**LE PRÉSIDENT :**

2945           Donc, cette hydroélectricité, il y a de la puissance là-dedans. Donc, il y a une augmentation de puissance qui s'en vient du côté de l'hydroélectricité?

**M. PHILIPPE DOYON :**

2950           On n'est pas en puissance dans cette cible-là, on est vraiment en énergie.

**LE PRÉSIDENT :**

2955           Mais vous ne pouvez pas en produire plus sans avoir de la puissance. Vos turbines, elles développent aussi de la puissance. Elles ont X mégawatts installés affichés sur le compteur.

**M. PHILIPPE DOYON :**

2960           Oui, mais on n'a pas un objectif de puissance, de réduction de la puissance de la pointe ou, et cetera. Si on va plus loin dans la politique, vous allez voir qu'il y a à la page, exactement, je crois, 52, il y a nos orientations pour répondre à la demande de la puissance électrique qui sont les grandes lignes, encore, d'étudier comment faire pour essayer de répondre à la demande de puissance.

2965           Les trois grands titres sont le stockage de la grande puissance. Il y a un projet actuellement, un prototype qui s'appelle « Prototype de système de stockage de la technologie Esstalion. » Après ça, il y a la gestion avancée de la demande, que mon collègue d'Hydro-Québec a très bien expliquée, puis il y a, à terme, aussi, en concordance avec le plan d'action sur les véhicules électriques, comment est-ce que les véhicules électriques pourraient peut-être possiblement être utilisés comme des batteries.

**LE PRÉSIDENT :**

2975           Mais quand on voit dans l'objectif de la politique une augmentation de vingt-cinq pour cent (25 %) de la production d'énergie verte, est-ce que c'est vingt-cinq pour cent (25 %) de la production d'énergie d'Hydro-Québec ou juste des énergies vertes? On prend le bloc d'énergie verte, puis on augmente de vingt-cinq pour cent (25 %) ou c'est le vingt-cinq pour cent (25 %) de l'énergie au Québec qui sera d'origine verte?

2980

**M. PHILIPPE DOYON :**

2985 Non. On prend la production en 2013 d'énergie renouvelable. Donc, principalement  
l'hydroélectricité, l'éolien, qu'est-ce qui est énergie électrique et les bioénergies. On fait le total de  
ça, on multiplie par un point vingt-cinq (1.25) et c'est la cible qu'on veut atteindre. Ça pourrait être  
répondu par les bioénergies ou d'autres... ce n'est pas juste l'électricité. Et il n'y a pas de notion  
de puissance encore là-dedans.

2990

**LE PRÉSIDENT :**

2995 Non, je comprends. Mais prenons les choses, comme on dit : il y a une façon de manger un  
éléphant, c'est tranche par tranche. Ça ne passe d'un coup, mais par petits morceaux. On va  
commencer par le premier. Les énergies renouvelables, dans le moment, si on regarde le total,  
disons, de ce qui se produit pour l'hydroélectricité, c'est autour de trente-six mille mégawatts  
(36 000 MW). Vingt-cinq pour cent (25 %) de ça, c'est neuf mille mégawatts (9 000 MW). Est-ce  
qu'on est d'accord? C'est l'objectif?

3000

**M. PHILIPPE DOYON :**

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

3005

Alors, précisez.

**M. PHILIPPE DOYON :**

3010

Les chiffres qu'on prend, c'est en 2013, c'est la production d'électricité, excluant Churchill  
Falls, qu'il y a eu; là-dedans, il y a l'hydroélectricité, il y a l'énergie éolienne, il y a l'énergie,  
l'électricité qui a été produite aussi à partir de biomasse. On rajoute à ça, aussi, les bioénergies  
qui servent à d'autres utilisations que faire de l'électricité, et puis on prend le total de cette  
énergie-là, qu'on pourrait traduire en une unité de mesure commune, qui pourraient être les tep  
ou les joules.

3015

**LE PRÉSIDENT :**

En térawatts?

3020

**M. PHILIPPE DOYON :**

3025 Oui, mais traduire de la bioénergie en mégawatts, ça serait peut-être moins...

**LE PRÉSIDENT :**

3030 La puissance installée de tout ça, là, c'est autour de trente-six mille mégawatts (36 000 MW)? Trente-cinq, trente-six mille (35-36 000)?

**M. PHILIPPE DOYON :**

3035 Pour Hydro-Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

3040 Pour Hydro-Québec. Mais c'est-à-dire quand on met l'éolien, toutes les ressources pour faire de l'énergie verte, ça donnerait autour de trente-cinq (35), trente-six (36), non? Qu'est-ce que ça donne?

**M. PHILIPPE DOYON :**

3045 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3050 Alors, vingt-cinq pour cent (25 %) de ça, c'est neuf mille (9 000). Donc, même si on dit qu'on veut produire juste de l'énergie, il va falloir qu'il y ait des machines supplémentaires. Quel est l'impact sur la puissance de cette augmentation d'énergie?

**M. PHILIPPE DOYON :**

3055 Je n'ai pas la réponse et je ne crois pas que c'était formulé à cet égard-là. Ce n'était pas pour répondre à des besoins de puissance. Je comprends la préoccupation, mais ce n'est pas l'objectif. Parce que ça comprend aussi les bioénergies qui sont un des objectifs aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

3060 Mais alors, êtes-vous capable de nous donner une idée de ce que ça va donner pour Hydro-Québec? L'effet sur le parc électrique, ça comprend tout : éolien, hydro, et cetera. Alors, il y a un impact d'une politique comme ça, si on vise vingt-cinq pour cent (25 %). Ce n'est pas la

bioénergie qui va fournir neuf mille mégawatts (9 000 MW) demain matin. On va s'entendre là-dessus. Alors, il va y avoir donc des moyens de production additionnels?

3065

**M. PHILIPPE DOYON :**

Oui. Qui ne sont pas...

3070

**LE PRÉSIDENT :**

Ça prend quelle puissance additionnelle pour sortir cette énergie?

3075

**M. PHILIPPE DOYON :**

Je n'ai pas la réponse actuellement.

**LE PRÉSIDENT :**

3080

Pouvez-vous nous la trouver, nous donner au moins une idée la plus précise possible dans les modélisations du ministère?

**M. PHILIPPE DOYON :**

3085

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord?

3090

**M. PHILIPPE DOYON :**

Oui.

3095

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, Madame, vous aurez une réponse relativement précise.

**Mme CAROLE DUPUIS :**

3100

Merci





**LE PRÉSIDENT :**

3145 Monsieur St-Pierre?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

3150 En fait, la distance, on est voisin de la conduite, si c'est ce que vous voulez avoir comme...  
si c'est votre question.

**Mme NICOLE RACINE :**

3155 Elle est aussi simple que ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous voulez savoir la distance entre l'usine TCE et?

3160 **Mme NICOLE RACINE :**

Et le réseau.

**LE PRÉSIDENT :**

3165 Ah, et le réseau de gaz.

**Mme NICOLE RACINE :**

3170 Et le réseau. Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3175 Pas l'équipement, le réservoir, là.

**Mme NICOLE RACINE :**

Non.

3180 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, la conduite, je pense, se rendait chez TCE?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

3185 Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

3190 Est-ce qu'elle se rend encore?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

Tout à fait, oui. On va se raccorder sur cette conduite-là.

3195 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Donc, il n'y a pas de distance. La conduite se rend.

**Mme NICOLE RACINE :**

3200 Donc, pourquoi c'est Gaz Métro Solutions qui intervient dans ce projet-là puisqu'ils prétendent être la filiale de Gaz Métro qui s'occupe des clients éloignés du réseau?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

3205 Monsieur le président, dans ma présentation, j'ai mentionné que Gaz Métro Solutions Énergie avait été mise sur pied par Gaz Métro pour répondre à des besoins précis, dont la centrale TCE et aussi pour nos clients qui sont éloignés du réseau. Dans ce cas ici, c'est une solution précise pour un besoin précis en utilisant du gaz naturel liquéfié. Donc, c'est à Gaz Métro Solutions Énergie que revient, chez Gaz Métro, la responsabilité de construire et d'opérer un site comme celui-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3215 Donc, vous avez dit qu'il y a deux objectifs : les besoins précis puis les clients éloignés. Là, ce n'est pas un client éloigné, il est branché. Mais c'est pour un besoin précis. C'est la nuance qu'il faut comprendre?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

3220 C'est bien ça, Monsieur le président.

**Mme NICOLE RACINE :**

3225 Je m'excuse, ça m'avait échappé la première partie.

**LE PRÉSIDENT :**

3230 D'accord. Mais ça m'amènerait à poser une question à Gaz Métro. Est-ce dans l'état actuel, le réseau est capable d'approvisionner la centrale de TCE, disons pendant ses cent (100) heures, est-ce qu'il manquerait d'énergie dans le réseau? Est-ce qu'il manquerait de gaz? Est-ce qu'on tire trop dessus dans le parc industriel, il n'y en aurait plus assez pour TransCanada?

**M. RENAULT LORTIE :**

3235 Si le ministère veut répondre à notre place.

**LE PRÉSIDENT :**

3240 Je vous regardais, je m'excuse. Mais c'est à lui que je pensais. Je me demandais pourquoi vous me regardiez comme ça. J'ai pensé que vous vouliez intervenir.

**M. RICHARD SIROIS :**

3245 Je suis seulement attentif, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

3250 Ça va.

**M. RENAULT LORTIE :**

3255 Alors, premièrement, je fais référence à ma présentation de tout à l'heure pour amener le gaz naturel jusqu'à TCE sur les réseaux. Donc sans intervention du GNL, on va avoir à passer à travers le réseau de transport qui va acheminer le gaz naturel des puits de production vers notre franchise québécoise, puis après ça, de la transmission au Québec et de la distribution au Québec; la transmission et la distribution c'est de notre ressort.

3260 Dans les réseaux de transmission et de distribution, il n'y a pas de problème à alimenter TCE, tant en pointe qu'en continu, comme nous l'avons fait d'ailleurs en 2006 et en 2007. Par ailleurs, la problématique...

**LE PRÉSIDENT :**

3265 Mais il s'est ajouté des entreprises depuis dans le parc industriel. Est-ce que ça ne pénalise pas votre capacité de distribution?

**M. RENAULT LORTIE :**

3270 Je vous dirais que la capacité de distribution du parc de Bécancour, elle est encore... il y a encore beaucoup de disponibilité. C'est ce qui fait en sorte d'ailleurs que c'est un des sites au Québec les plus prisés pour les projets industriels en développement. Donc, il n'y a aucun enjeu au niveau de la distribution. L'enjeu que nous avons pour alimenter et approvisionner TCE, il se situe au niveau du transport de gaz. Donc, dans ce qui se passe en amont de la franchise de Gaz Métro, au niveau du transport de gaz, donc dans le triangle de l'est, donc dans les deux tuyaux qui acheminent, approvisionnent le Québec en gaz naturel.

3275 Il n'y a, à ce moment-ci dans ces deux tuyaux-là lors de pointes hivernales, plus aucune capacité de transport. Et donc, c'est l'enjeu principal. En ce moment, il nous serait impossible, nous, Gaz Métro, de garantir à Hydro-Québec ou à TCE, par le biais des réseaux de transport, un approvisionnement de vingt (20) ans. Ça serait tout simplement impossible.

**LE PRÉSIDENT :**

3285 Mais si Hydro-Québec voulait se prévaloir de la clause avec l'avis de trois ans, et décidait de repartir la centrale à pleine puissance, vous nous dites là qu'il n'y aurait pas possibilité de l'alimenter?

**M. RENAULT LORTIE :**

3290 En fait, la réponse serait donnée par les compagnies qui s'occupent du transport de gaz naturel. Donc, pour Gaz Métro, la réponse serait : il n'y a pas de problème. Pour les compagnies de... toutes choses étant égales, par ailleurs. C'est sûr que si à l'intérieur de cet intervalle-là de trois ans il y a trois projets industriels qui s'installent, ça modifierait peut-être ma réponse. Mais toutes choses étant égales, par ailleurs, il n'y aurait aucun problème au niveau de la distribution et de la transmission.

3295 Le transporteur, et là je parle ici de la compagnie TCPL qui détient le réseau de transport vers notre franchise, lui devrait être interpellé afin de construire de nouvelles capacités de transport pour alimenter la centrale puisque, comme je vous l'ai dit, le réseau de transport en hiver en ce moment est complètement saturé. Il faudrait à ce moment-là faire une demande à travers le processus d'open season – excusez mon anglicisme – je ne connais pas le mot français, un

3300

3305 appel d'offres d'approvisionnement. Et en ce moment, les conditions demandées par TCPL c'est un minimum de trois ans, donc pour faire construire ces capacités-là. Deuxièmement, la signature d'un contrat d'approvisionnement de quinze (15) ans, minimum. Et troisièmement, le dépôt de garanties financières afin de couvrir l'ensemble du risque financier de la construction de cette capacité-là supplémentaire.

3310 Et vous comprendrez que la capacité supplémentaire qui est à construire se situe entre Dawn, le point du sud-est de l'Ontario, et l'entrée à la franchise québécoise. Donc, dans un des endroits les plus peuplés et les plus densifiés du Canada, et donc des projets, je dirais, de construction qui amènent plusieurs enjeux et plusieurs défis financiers.

**LE PRÉSIDENT :**

3315 Dans le domaine des hydrocarbures, il va arriver que quelqu'un va acheter sur le marché un stock d'énergie puis il va le faire livrer ultérieurement via les pipelines. On n'achète pas aujourd'hui puis c'est mis sur le réseau le lendemain matin. Ils peuvent demander livraison dans quatre mois.

3320 Dans le gaz, ça ne se fait pas? Hydro-Québec ne pourrait pas faire une entente, disons, avec un fournisseur américain, une des banques dont on voyait dans votre présentation, on ne pourrait pas dire, disons : entre janvier et février, on veut être capable d'avoir une livraison de vingt mille mètres cubes (20 000 m<sup>3</sup>) sur demande? Vous le mettez sur le tuyau puis on le prend quand on en a vraiment besoin.

3325 Même avec un contrat de quinze (15) ans, juste pour une section limitée, il n'y a personne sur le marché qui offrirait cette énergie pour la mettre sur le tuyau?

**3330 M. RENAULT LORTIE :**

Je vais faire une première réponse en tant que Gaz Métro, puis probablement que mon collègue d'Hydro-Québec pourra compléter.

3335 Lorsqu'un client de chez Gaz Métro demande du gaz naturel, il a l'option de demander le transport de la molécule par le biais de Gaz Métro ou directement auprès de l'intermédiaire, donc du courtier que j'ai présenté plus tôt en soirée.

3340 Nous, lorsqu'on a eu des discussions dans le début de ce projet-là, bien entendu que nous avons regardé la possibilité de le faire passer par les tuyaux existants, par des infrastructures existantes. Et bien entendu, si c'eût été possible, nous serions allés de l'avant avec cette possibilité-là. C'est tout simplement impossible. Pourquoi? Et, Monsieur le président, vous avez

3345 mis le doigt dessus, il n'y a aucun intermédiaire de marché qui va vous offrir un contrat garanti de cent vingt-sept mille mètres cubes heure (127 000 m<sup>3</sup>/h) en période pointe, fine pointe hivernale pendant quinze (15) ans. Je vous dirais même qu'il serait, quant à mon expérience et celle de Gaz Métro, impossible d'aller chercher quelque chose au plus de trois ou de quatre ans.

**LE PRÉSIDENT :**

3350 Alors, votre deuxième question, Madame?

**Mme NICOLE RACINE :**

3355 Si j'utilise la même image que le représentant d'Hydro-Québec Distribution, soit celle du restaurant, j'imagine le chef du restaurant qui sert une crème de légumes. Je suis certaine qu'il pourra déterminer la provenance de tous ses ingrédients puis je suis convaincue que ses fournisseurs peuvent aussi le faire.

3360 Alors, ma question est : pourquoi Gaz Métro n'exige pas de ses courtiers et fournisseurs de connaître l'origine du gaz? Ça fait tellement d'années qu'on le demande, quand on paye, je pense qu'on peut avoir des exigences parce qu'ils doivent l'acheter, le gaz, ils ne l'ont sûrement pas gratuitement.

**LE PRÉSIDENT :**

3365 Gaz Métro?

**M. RENAULT LORTIE :**

3370 Merci, Madame, pour cette question. Monsieur le président, effectivement cette question-là est en continu ou, en tout cas, on se la pose et on essaie d'avoir le plus de réponses possible.

3375 Deux petites choses sur votre question. Premièrement, nous n'achetons pas de gaz, Gaz Métro. On n'en achète pas et nous n'achetons pas de capacité de transport non plus. Nous sommes qu'un intermédiaire et nous ne faisons aucun bénéfice, tant sur l'achat de molécule qu'on peut faire pour notre client, que pour les capacités de transport que nous leur offrons. On ne fait aucun bénéfice. C'est ce qu'on appelle, en bon français encore, un pass on sur nos factures.

3380 Deuxièmement, on a débuté depuis quelques années, je dirais un bon trois, quatre ans, un discours avec nos courtiers qui eux parlent avec les producteurs de ces molécules-là aux États-Unis et au Canada, pour tenter d'avoir des réponses, pour tenter, à travers nos contrats d'approvisionnement, de forcer une certaine transparence sur l'ensemble de la question de la

3385 production conventionnelle et non conventionnelle. Et ces discussions-là sont toujours en continu, ne nous amènent pas à pouvoir répondre, à l'heure actuelle, à ces simples questions, mais on a des discussions fructueuses, constructives sur ces sujets-là et on tente le plus possible d'utiliser notre poids, effectivement, pour avoir des réponses à ces questions-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3390 Je me permettrais une petite précision. Est-ce que c'est aussi flou que pour l'électricité? On ne sait pas quand la lumière brille, présentement, de quel barrage ça nous vient. Mais on peut savoir que si on produit, mettons, quatre pour cent (4 %), dix pour cent (10 %) de notre électricité de façon éolienne, en moyenne, on peut se dire au moins : je sais qu'en moyenne, il m'en parvient quatre ou dix pour cent (4-10 %). Vous comprenez?

3395 Moi, ce que je trouve un peu surprenant derrière la question de madame, c'est l'incapacité de quiconque au Canada, parce que j'imagine que vous connaissez votre marché. Alors, si vous, vous ne le savez pas, je me demande bien qui peut le savoir. Alors, je suis vraiment étonné qu'on n'ait aucune statistique valable de quelque autorité gouvernementale que ce soit sur, je dirais, le bilan conventionnel, non conventionnel, pour au moins se dire : bien, en moyenne, c'est ce que nous avons, même si on ne peut pas distinguer la provenance de la molécule.

**M. RENAULT LORTIE :**

3405 Donc, quelques précisions là-dessus, Monsieur le président. Premièrement, effectivement, il ne semble pas y avoir de données gouvernementales. Est-ce qu'il existe des données d'autres sources, associations, et cetera? Oui, il y en a, mais ces données-là, je vous dirais, donnent des résultats extrêmement divergents. Et, comme on dit, l'intégralité de la donnée ou la confiance qu'on peut porter sur ce type de rapport-là ne satisfait pas les niveaux de Gaz Métro. Donc, c'est pour ça qu'on continue nos discussions avec ces gens-là.

3415 Deuxièmement, lorsqu'on fait la comparaison avec le réseau électrique, je vous dirais que la grande différence c'est que nous avons, ici au Québec, la grande chance de produire toute l'électricité sur notre territoire. Et donc, de bien connaître d'où cette production-là vient. Malheureusement ou heureusement, le fait est qu'on ne produit aucun gaz naturel au Québec et ce gaz naturel là se produit maintenant dans un réseau d'interconnexion nord-américain et qui rend donc plus difficile pour nous de connaître l'ensemble des données de ces différents producteurs.

3420 Le marché est rendu, comme vous l'avez mentionné, Monsieur le président, influencé d'ailleurs par des intermédiaires, des banques, des gens de la finance qui vont eux-mêmes se swaper entre eux des blocs de gaz naturel.



3425 Donc, il devient très difficile, pour quelqu'un qui est situé au Québec, Gaz Métro, de tenter d'y voir clair, et il faut donc avoir, je vous dirais, un accès à l'ensemble de ces joueurs-là intermédiaires, courtiers, producteurs, pour tenter d'y voir clair. Et, pour le moment, on n'a pas réussi à démêler le spaghetti de façon intègre.

**LE PRÉSIDENT :**

3430 C'est votre réponse.

**Mme NICOLE RACINE :**

3435 Oui. Est-ce que je peux me permettre quelque chose, une autre question subsidiaire?

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, écoutez, il faudrait que vous vous réinscriviez.

3440 **Mme NICOLE RACINE :**

Si je n'ai pas compris comment Gaz Métro fonctionne, puis il semble ne pas faire de profits, peut-être que la salle, il y a plusieurs personnes dans la salle qui n'ont pas compris non plus.

3445 **M. RENAULT LORTIE :**

Est-ce que vous me permettez, Monsieur le président?

**LE PRÉSIDENT :**

3450 Allez-y, mais une courte réponse, s'il vous plaît.

**M. RENAULT LORTIE :**

3455 O.K. Non, mais c'est quelque chose que je pense qui est d'intérêt général. Alors, effectivement, on ne fait aucun profit. Nos actionnaires ne font aucun profit sur le transport, sur la molécule. Au seul niveau que la Régie de l'énergie alors nous permet, permet à nos actionnaires de faire un retour sur investissement, c'est au niveau des volumes distribués dans nos canalisations au Québec. Alors, c'est uniquement sur la distribution de gaz naturel au Québec, donc sur les volumes distribués.

3460

3465

Et c'est un modèle d'affaires qui est un peu différent d'un modèle d'affaire que les gens connaissent. C'est-à-dire que le modèle d'affaires normal d'une compagnie c'est des revenus, des coûts et si vous avez la chance de faire plus de revenus que de coûts, bien, il y a un profit au bout de la ligne.

3470

Ce n'est pas du tout la façon de faire d'une utilité publique. La Régie nous donne un pourcentage, huit point neuf pour cent (8,9 %) de retour sur la valeur de nos actifs. C'est la façon dont nos actionnaires sont rémunérés.

3475

Donc, si on revient à mon exemple : si, dans une année donnée, à travers mes tarifs, j'ai fait des revenus de cent dollars (100 \$) et que mes coûts d'opérer mon réseau de distribution m'a coûté quatre-vingt-dix-huit dollars (98 \$), je ne fais pas deux dollars (2 \$) de profit, je remets deux dollars (2 \$) à travers mes tarifs en baisse à ma clientèle l'année prochaine.

3480

Alors, je pense que c'est utile de comprendre le modèle d'affaires de Gaz Métro. Nous sommes une utilité publique, la seule façon pour nos actionnaires d'avoir des revenus c'est encadré par la Régie de l'énergie, et c'est un pourcentage qui est régi et, en ce moment, c'est huit point neuf pour cent (8.9 %) de retour sur la valeur des actifs de notre organisation.

**LE PRÉSIDENT :**

3485

Et si le coût de la ressource baisse ou monte, ça, vous n'avez pas de contrôle là-dessus, c'est ce qui est facturé directement.

**M. RENAULT LORTIE :**

Exactement. Nous faisons...

3490

**LE PRÉSIDENT :**

Et c'est uniquement sur la distribution.

**M. RENAULT LORTIE :**

3495

Vous avez tout à fait raison, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

3500

Dans une vie antérieure, j'ai suivi quelques audiences à la Régie, ça me rappelle des souvenirs ce que vous dites.

Alors, voilà, Madame.

**Mme NICOLE RACINE :**

3505

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3510

Écoutez, avant de passer au prochain intervenant, on me dit que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques aurait une réponse à nous fournir. Alors, Monsieur Tremblay ou Madame?

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

3515

Oui, Monsieur le président, Madame la commissaire, c'est simplement pour ajouter un élément d'information à la question de monsieur Brullemans un peu plus tôt par rapport au projet de Stornoway, les diamants Stornoway, la mine, le projet Renard.

3520

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

3525

Donc, c'était effectivement un projet qui était visé par, qui était assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Donc, la procédure qui s'applique sur le territoire couvert par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois sous le 55e parallèle, et il y a effectivement eu une audience publique qui a été tenue par le COMEX, le comité d'examen qui est responsable d'appliquer cette procédure-là, en fait, et il y a eu des audiences en août 2012 à Chibougamau et Mistassini sur le projet.

3530

Donc, c'était simplement pour répondre à la question.

3535

**LE PRÉSIDENT :**

Merci de la précision.

3540

---

**M. GUY ROCHEFORT**

**LE PRÉSIDENT :**

3545

Alors, j'appellerais monsieur Guy Rochefort.

**M. GUY ROCHEFORT :**

3550

Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

3555

Bonsoir, Monsieur Rochefort.

**M. GUY ROCHEFORT :**

3560

Bonsoir, mesdames, messieurs. Ma première question est la suivante : concernant le parc industriel et portuaire de Bécancour, parce que c'est là que le projet en question doit se situer, je demande qu'on nous fournisse une carte indiquant tous les sites des différentes installations de gaz naturel liquéfié, les réservoirs de produits chimiques présents ou futurs de Servitank ou autres, l'emplacement du quai de chargement, déchargement des navires de produits chimiques, les voies ferrées, parce qu'il y a aussi beaucoup de produits chimiques qui sont transportés par voies ferrées, l'emplacement d'IFFCO, les industries chimiques qui utilisent et qui sont présentes sur le site, avec l'identité, les quantités, les fiches du Sindup de chacun des produits utilisés. Ça, c'est ma première demande d'information.

3565

**LE PRÉSIDENT :**

3570

J'ai deux questions à vous poser : à qui on adresserait cette demande, d'une part, et pourquoi on obligerait, mettons, un organisme à fournir des renseignements en dehors de la zone d'influence, disons, du projet? C'est-à-dire s'il y a des produits chimiques à l'autre bout du parc industriel qui peuvent difficilement être influencés par, mettons, le réservoir, je me dis, est-ce que c'est nécessaire faire une demande aussi pointue que ce que vous demandez. Avez-vous vu dans l'étude d'impact les cartes qui sont disponibles, d'une part?

3575

**M. GUY ROCHEFORT :**

3580

Bien, dans le cas de Servitank, entre autres, il a déjà eu deux BAPE qui ont été, qui ont eu lieu. Alors, il y a beaucoup de données qui sont mentionnées. Dans le cas de Stolt, du projet Stolt,

il y a eu un BAPE également. Alors, il y a des informations qui sont disponibles. On ne part pas, là, ce n'est pas de l'exploration à partir de zéro.

3585 Les fiches du Sindup, elles existent. C'est d'usage courant, je dirais même qu'en ce qui concerne les industries chimiques, avoir les fiches du Sindup c'est une exigence légale. Et en plus de ça, d'ailleurs, même dans la présentation de Gaz Métro, on a présenté, on a mentionné, au début de la réunion, les effets dominos. Alors, si c'est pertinent pour le présentateur du projet d'en parler, je crois que c'est aussi pertinent pour moi de poser une question à ce sujet.

3590 Parce que c'est facile – puisque vous posez la question, vous avez droit à une réponse – c'est facile de se débarrasser d'une question embêtante, mais pour moi, et surtout depuis les quarante-sept (47) personnes qui sont décédées à Lac-Mégantic, la santé et sécurité des travailleurs; qu'on vienne nous dire que les personnes qui demeurent au village ou dans la Ville de Saint-Grégoire ou de Trois-Rivières, non, ne courent pas de danger, mais les travailleurs sur le site, eux?

3595

**LE PRÉSIDENT :**

3600 Je reviens à ma question. Là, je ne veux pas que vous fassiez des commentaires, je veux comprendre à qui est-ce que vous pensez que cette question peut être légitimement adressée dans le cadre de notre mandat?

**M. GUY ROCHEFORT :**

3605 Pour colliger l'information, je pense que le BAPE, les BAPE passés ont déjà fourni beaucoup d'information.

**LE PRÉSIDENT :**

3610 Mais là, si vous demandez une carte, à qui doit-on demander de faire cette carte si elle n'existe pas?

**M. GUY ROCHEFORT :**

3615 Là, je vous pose la question et à ce moment-là c'est, je dirais, c'est à vous en tant que BAPE. Je ne sais pas exactement quelles sont vos autorités ou vos limites d'autorité, il semble, en tout cas, qu'au niveau, ce que vous avez mentionné concernant les droits, les brevets d'invention ou les droits d'auteur, il semble que vous n'ayez pas l'autorité d'un juge dans un tribunal, mais...

3620 **LE PRÉSIDENT :**

Si c'est pertinent à notre mandat, on peut le demander. Mais c'est parce que j'essaie de voir si, par exemple...

3625 **M. GUY ROCHEFORT :**

Ou peut-être que ma question 2 aiderait à comprendre la question 1.

3630 **M. DAVID ST-PIERRE :**

Monsieur le président, si vous me permettez?

**LE PRÉSIDENT :**

3635 Oui?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

3640 Oui, Monsieur le président, pour aider à répondre à la question, en fait, dans notre étude d'impact, on a présenté une carte où il y a l'ensemble des industries à l'intérieur du parc industriel. Donc, c'est la carte 4.4 de notre étude d'impact. Donc, si ça peut aider ce monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

3645 Mais monsieur posait, il voulait avoir quelques éléments supplémentaires. Mais par exemple, pour les quantités de matières dangereuses qui relèvent du Sindup, là, ce sont déjà des données publiques. Alors, je ne vois pas pourquoi monsieur les demande, c'est déjà des données publiques. On peut savoir par entreprise, on peut connaître la nature de tous les documents, il s'agit simplement d'aller sur le site.

3650

Et, moi, je pense que je n'imposerai pas, par exemple à l'administration portuaire du parc industriel, de faire une carte comme ça. Il y a déjà la carte, comme vous dites, qui donne beaucoup de renseignements. Moi, je ne vois pas la pertinence d'ajouter une carte qui dépasserait ce niveau-là. Parce que vous avez déjà toutes les entreprises, elles sont toutes placées. On a une analyse des produits chimiques qui sont dans le secteur et surtout autour de... qui pourraient être influencées dans un effet domino. L'effet domino ne peut pas porter quand même à l'autre bout du parc industriel. Il y a une zone d'influence qui est, comment dire, qu'on peut analyser, qui est objective, mais moi, je n'oserais pas demander au promoteur de faire un travail qui déborde à mon avis le cadre qu'il a déjà fourni.

3660 Est-ce que vous l'avez vue, cette carte-là, d'abord?

**M. GUY ROCHEFORT :**

3665 Ma deuxième question concerne la possibilité de faire effectuer une évaluation transparente, compétente et impartiale des effets dominos, relativement ou face à tous les produits chimiques qui seraient présents sur le site, justement, du parc industriel et portuaire. Et quand je parle d'évaluation transparente et impartiale, c'est une évaluation par une tierce partie impartiale qui n'a pas de lien, ni comme client ni comme fournisseur, ni d'autres liens économiques avec aucun des intervenants.

3670 Et quand on parle, aucun des intervenants, si on considère que Hydro-Québec verse des milliards chaque année au gouvernement du Québec qui lui-même est le principal bailleur de fonds des universités québécoises, dans ce sens-là, même la définition de tierce partie impartiale, ça impliquerait que les chercheurs scientifiques des universités québécoises, pour les mettre à l'abri, pour leur propre protection de toute influence réelle ou potentielle – je repense au BAPE de 2010 sur les gaz de schiste, le premier de tous, on avait fait venir des spécialistes même du Texas. On pourrait aller en chercher en Europe, ailleurs qu'en Norvège. On pourrait aller en chercher en Europe des gens qui... je pense qu'on est capables de trouver des personnes qui peuvent faire une évaluation impartiale et suffisamment pour que tout le monde...

3680

**LE PRÉSIDENT :**

J'ai compris votre commentaire. Mais écoutez...

3685

**M. GUY ROCHEFORT :**

...ne puisse pas remettre en cause la validité de l'évaluation.

**LE PRÉSIDENT :**

3690

On ne remet pas en cause l'étude d'impact d'un promoteur au Québec, parce qu'il a réalisé lui-même l'étude d'impact. Ça n'est pas un conflit d'intérêts.

3695

Le système québécois, qui est considéré comme un des meilleurs dans les évaluations environnementales, prévoit que le promoteur doit répondre aux directives que le ministère lui impose, c'est-à-dire que le ministère exige, de donner des réponses, d'éclairer des enjeux très précis. Il le fait lui-même, il le fait avec des consultants.

3700

Mais ces données-là, c'est lui qui les apporte, c'est certain, mais elles sont validées. C'est passé au crible par un paquet de ministères, tous les ministères qui sont concernés; s'ils voient

des failles, s'ils voient des trous, ils vont poser des questions. Le ministère de l'Environnement lui-même – je pourrais demander au ministère de tout expliquer la procédure, mais j'essaie de vous simplifier la vie, Monsieur Tremblay.

3705 Mais une chose est certaine, c'est qu'en audience publique, s'il y a un trou, si vous avez identifié un trou précis, objectivement on va poser des questions. C'est pour ça qu'il y a le contrôle de l'audience publique. Mais on ne va pas demander au promoteur de refaire une autre étude. Vous avez cité l'exemple du gaz de schiste. C'était une audience générique, ce n'était pas une audience sur un projet. La procédure est différente.

3710 Là, en audience générique, on veut savoir, on veut évaluer une filière dans son ensemble. Est-ce qu'il y a des trous? Qu'est-ce qu'on ne connaît pas? Qu'est-ce qu'il faut qu'on sache? C'était ça, la question. Là, ce n'est pas une filière, c'est un projet. Et le projet, il a été évalué selon les règles de l'art. Peut-être que les réponses du promoteur ne vous satisfont pas, vous avez le droit d'avoir ce point de vue-là. Vous pouvez vous-même trouver des trous dans l'étude d'impact du promoteur. Nous vous saurions gré de nous les signaler pour qu'on pose la question. C'est ça le contrôle qu'on fait. Il y a un contrôle par les ministères, il y a un contrôle par la commission d'enquête. C'est un double contrôle.

3720 Mais le système au Québec ne repose pas, on ne fait pas faire des études indépendantes par des tierces parties. C'est le promoteur qui assume la responsabilité des coûts. Parce que pour que ça soit vraiment indépendant, il faudrait que ça soit le ministère public qui paie. Pourquoi la collectivité paierait pour un promoteur qui, lui, veut faire un projet? Alors, la question, c'est à lui de payer pour, c'est lui qui fait le projet.

3725 Alors, c'est pour ça que votre question – je comprends votre préoccupation. Vous voulez savoir s'il y a des effets dominos, c'est ça le coeur de votre question. Vous voulez savoir s'il y a des effets dominos?

3730 **M. GUY ROCHEFORT :**

Oui. C'est ça.

3735 **LE PRÉSIDENT :**

Et les effets dominos, ils sont analysés. On va demander au promoteur de nous éclairer qu'est-ce qu'il a étudié, qu'est-ce qu'il a fait et qu'est-ce qu'il a constaté sur les effets dominos. Si vous voyez des trous dans son raisonnement, dites-le-nous. Vous pouvez le dire dans votre mémoire, puis vous pouvez revenir et nous poser des questions sur la réponse qu'il va donner si



3740 vous la jugez incomplète, si vous la jugez, pas correcte. On est là pour ça. Mais il vous appartient de trouver les trous. Puis si nous on en voit, on faire la même chose. On va poser des questions.

3745 Alors, je demanderais au promoteur : sur les effets dominos, avez-vous analysé les impacts potentiels sur les industries qui sont autour et qui, elles-mêmes, ont des effets... pas des effets, pardon, des produits dangereux sur leur territoire et, à l'inverse, quels pourraient être les effets de ces produits sur votre projet?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

3750 Oui, Monsieur le président, c'est effectivement ce qu'on a fait. En fait, notre étude d'impact démontre l'ensemble des industries qui ont été prises en compte. Donc, la section 8 de notre étude d'impact démontre bien l'ensemble des industries dans le parc industriel, avec les produits aussi qu'ils produisent. Et si la question est plus spécifiquement sur la méthodologie qui a été utilisée – est-ce que c'est votre question?

3755

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais si vous pouvez éclairer cet aspect, ça donnerait peut-être à monsieur une information importante.

3760

**M. DAVID ST-PIERRE :**

Bien, en fait, comme je le mentionnais...

3765

**LE PRÉSIDENT :**

Qui a fait les études et l'analyse?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

3770

L'étude a été faite par SNC-Lavallin Environnement, ça fait partie de notre étude d'impact. Donc, si on questionne la méthodologie en tant que telle, j'inviterais monsieur Robert Auger à répondre sur la méthodologie qui a été utilisée pour cette étude-là sur les effets dominos.

3775

**LE PRÉSIDENT :**

Voulez-vous entendre monsieur Auger? Alors, Monsieur Auger, allez-y. Avez-vous lu d'abord la section 8 sur les effets dominos dans l'étude d'impact?

**M. GUY ROCHEFORT :**

3780

Ceux-là, non.

**LE PRÉSIDENT :**

3785

Non.?

**M. ROBERT AUGER :**

3790

Donc, la section 8 parle de toute l'analyse de risque technologique, et dans l'analyse de risque, on identifie aussi les industries avec les volumes de matières dangereuses qu'ils ont. Donc, ça, c'est la section 8.3.

3795

Donc, si je regarde par exemple la section 8.3.9, par exemple, bien si je prends l'exemple de CEPESA – bon, CEPESA produit de l'alkylbenzène linéaire à partir de benzène. On donne les quantités, puis on regarde s'il peut y avoir un effet sur l'usine. S'il y a des gaz toxiques qui peuvent s'échapper, c'est sûr qu'il y a aucun impact sur l'intégrité des installations de TransCanada. Donc, il ne peut pas vraiment avoir des effets dominos autres qu'une... je dirais une interruption temporaire des opérations.

3800

Pour l'usine elle-même, s'il arrive, comme on a dit tout à l'heure, le feu de toit par exemple, c'était le pire cas, bien, il y a une certaine radiation. Puis là, on regarde : est-ce qu'autour il peut y avoir des bâtiments dont l'intégrité physique pourrait être menacée? Puis ce qu'on s'aperçoit c'est que non, ça ne peut pas arriver. Donc, on voit des deux côtés à la fois.

3805

Donc, je vous référerais à 8.3.9 pour avoir les quantités de matières dangereuses qui sont les principales matières entreposées dans le parc industriel.

**LE PRÉSIDENT :**

3810

Et ça, c'est le voisin le plus près du site?

**M. ROBERT AUGER :**

3815

Le voisin le plus près du site c'est TransCanada.

**LE PRÉSIDENT :**

3820

Oui. On en a parlé beaucoup. Mais je parlais de l'autre côté. Celui que vous venez de nommer, là, c'est l'autre.

**M. ROBERT AUGER :**

3825

Ah, mais lui, il est pas mal plus loin. J'ai pris ça comme exemple, mais on les a tous nommés ici avec toutes les matières dangereuses qu'ils ont à chacune des industries.

**LE PRÉSIDENT :**

3830

Mais exception faite de TransCanada, quelle est l'usine la plus près du rayon d'influence?

**M. ROBERT AUGER :**

3835

Bien, on va regarder sur la carte, il faut regarder la carte 4.4.

**LE PRÉSIDENT :**

3840

Si on allait jusqu'à trois mètres. Comment vous dites ça, ça se mesure à trois kilowatts (3 kW) quelque chose du genre? Vous avez des zones...

**M. ROBERT AUGER :**

3845

Trois kilowatts (3 kW) par mètre carré, on touche juste une installation de Gaz Métro.

**LE PRÉSIDENT :**

Il y a seulement Gaz Métro?

3850

**M. ROBERT AUGER :**

On peut la montrer à l'écran.

**M. DAVID ST-PIERRE :**

3855

Monsieur le président, on va remettre sur l'écran la carte et l'analyse de risque qui faisait partie de la présentation, pour les besoins de répondre à cette question-là.

3860 Donc, comme vous pouvez voir ici, un des scénarios qui a été regardé ici, c'est le scénario  
du cas de CSA Z276. Dans ce scénario-là, le code nous exige de regarder une fuite sur la plus  
grosse conduite pendant dix (10) minutes. Ça, c'est vraiment, en fait c'est le pire scénario que le  
code CSA, le code qu'on utilise pour faire la conception des installations, nous exige de prendre.  
Donc, on a pris, en fait, le pire scénario que le code exige et c'est une fuite de dix (10) minutes sur  
une conduite de trois pouces (3 po). C'est ce qu'on a pris.

3865 Et ce que vous pouvez voir présentement, c'est que c'est le scénario où le GNL, il y a une  
fuite, et ce GNL-là est acheminé vers la fosse déportée et on regarde vraiment la radiation qu'il  
pourrait y avoir. La radiation reste à l'intérieur du site de nos installations. Donc, il n'y a pas de  
conséquence à l'extérieur.

3870 Si on regarde... on va projeter l'autre.

**LE PRÉSIDENT :**

3875 Le feu de toit.

**M. DAVID ST-PIERRE :**

3880 Le feu de toit qui est extrêmement très peu probable parce que c'est un réservoir en béton  
armé. Et le code, pour informer la commission, le code CSA Z276 a dans le fond éliminé ce  
scénario-là du code de design parce qu'il était, disons, très, très, très peu probable.

3885 Par contre, le ministère – un petit problème technique encore pour projeter, mais ce qu'on  
avait dans la présentation montrait bien la zone d'impact, si jamais on prenait en considération un  
feu de toit, encore une fois, très peu probable. Et la zone de cinq kilowatts (5 kW) par mètre carré  
qu'on montre ici avec, comme vous pouvez le voir ici sur la carte, le cinq kilowatts (5 kW) par  
mètre carré représente le cercle en jaune.

3890 Donc, ce qu'on peut voir, c'est qu'il n'y a aucune installation voisine de nos installations qui  
sont à l'intérieur de ce cercle-là.

Donc, aucune conséquence sur les installations voisines.

**LE PRÉSIDENT :**

3895 Mais il ne faudrait pas être sur la rue au moment où ça arrive.

**M. DAVID ST-PIERRE :**

3900

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

3905

Si on est sur la rue à côté du site, à l'ouest du site, là, on serait un petit peu chauffé.

**M. DAVID ST-PIERRE :**

3910

Écoutez, on parle vraiment ici d'un risque qui est extrêmement faible. Ce qu'il faut comprendre c'est que – et pour les besoins encore de la commission – les risques de défaillance qui sont déterminés par les codes pour un scénario comme ça, c'est une chance sur dix millions que ça arrive, un événement par année. Donc, extrêmement faible. Par contre, vous avez raison, si jamais ce scénario arrivait là, bien, effectivement, la radiation irait au niveau du chemin.

3915

**LE PRÉSIDENT :**

Mais le terrain qui est au sud, est-ce que lui, il pourrait effectivement – on le voit, le cercle rouge qui devrait être le cinq kilowatts (5 kW) au mètre cube, au mètre carré?

3920

**M. DAVID ST-PIERRE :**

En fait, c'est le cercle orange qu'on doit regarder.

**LE PRÉSIDENT :**

3925

C'est le orange?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

3930

C'est le orange ou le jaune.

**LE PRÉSIDENT :**

3935

Alors, le orange, lui, il va quand même assez loin. Est-ce que vous avez l'intention d'avoir une zone tampon et de faire en sorte qu'il n'y aura pas de bâtisses qui vont s'installer à cet endroit? Parce que ce n'est pas chez vous, le terrain d'en bas. Si quelqu'un s'installe là, il va courir un risque. Avez-vous une entente avec l'administration portuaire pour que personne n'aille s'installer là?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

3940

En fait, je vais demander à monsieur Éric Clément de répondre à cette question-là, au niveau du risque.

**M. ÉRIC CLÉMENT :**

3945

Oui, Monsieur le président, donc c'est une très bonne question. En fait, il faut comprendre qu'ici ce qu'on voit c'est une zone où on voit seulement la conséquence du scénario. Donc, ça ne tient pas compte de sa probabilité.

**LE PRÉSIDENT :**

3950

Non, non, je comprends.

**M. ÉRIC CLÉMENT :**

3955

Et le cinq kilowatts (5 kW), juste pour résumer un petit peu, ce n'est pas un niveau de radiation, donc de chaleur, qui est suffisant pour endommager des équipements. Donc, c'est effectivement une zone où il y aurait probablement une intervention d'urgence qui devrait être faite avec les services d'incendie, service de police pour contrôler la circulation sur les artères. Mais la bonne nouvelle, ce qu'on voit, c'est qu'il n'y a rien de permanent dans cette zone-là. Donc, c'est une très bonne nouvelle, en fait.

3960

Pour répondre à votre question, au niveau du contrôle du territoire c'est une compétence municipale, ça. Et ça relève de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Il y a des critères qui existent pour ça, mais c'est des critères qui tiennent compte de la probabilité des scénarios.

3965

Donc, vous avez sûrement vu dans différents projets qui ont passé aux études d'impact sur l'environnement, c'est les critères du CCAIM qui est le Conseil canadien des accidents industriels majeurs, et donc, c'est un calcul de risque qui est différent, qui ne donne pas les mêmes zones qu'on voit ici, parce que ça tient compte de la probabilité des différents scénarios.

3970

Donc, pour répondre à votre question, il faudrait que ce calcul-là soit fait. Mais le ministère de l'Environnement dans sa Directive, étant donné qu'il n'y a aucun bâtiment occupé, aucun usage qui se retrouve dans le rayon de cinq kilowatts (5 kW), ce calcul-là n'est pas requis. Parce qu'évidemment, la zone serait encore plus petite quand on tient compte de la probabilité comme telle.

3975

**LE PRÉSIDENT :**

3980

Mais pour poursuivre sur la question de la sécurité qui préoccupe monsieur, je vais adresser une question au ministère de l'Environnement. Dans une autre audience publique dans les années 80, à laquelle j'avais assisté du début à la fin, dossier de Stablex, le BAPE avait dit qu'il faudrait un périmètre de sécurité d'un demi-kilomètre. Mais sauf que la recommandation s'adressait à la municipalité. Et ce qui s'est produit aujourd'hui, si vous y allez, vous allez voir que les maisons sont très, très près de l'usine.

3985

En fait, la recommandation du BAPE s'adressait à un corps municipal qui n'est pas lié par une recommandation du BAPE. Si jamais vous, au ministère, vous êtes convaincus qu'il faut un périmètre de sécurité, est-ce que vous pourriez, dans le certificat d'autorisation, exiger que l'entreprise se porte acquéreur d'un espace plus grand et garantisse qu'il n'y aura pas de bâtisse, pour des fins de sécurité?

3990

Est-ce que ça vous est déjà arrivé que votre préoccupation pour un périmètre de sécurité soit telle qu'au lieu d'émettre un souhait à une municipalité, que vous exigiez que le promoteur contrôle le terrain où il faudrait qu'il n'y ait personne?

3995

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Monsieur le président, dans la notion de risque, il y a la notion de probabilité, comme monsieur en faisait mention tout à l'heure, qui rentre en ligne de compte. Alors, ce n'est pas parce qu'il y a des conséquences qui sortent de la propriété que nécessairement le risque... il faut évaluer aussi la probabilité.

4000

Maintenant, dans ce qui a été dit, le scénario normalisé, moi, ce que j'ai – en fait, j'aimerais peut-être que l'expert en analyse de risque complète ma réponse demain, mais le scénario normalisé est surtout utilisé pour évaluer les conséquences, évaluer justement si ça sort de la propriété. Maintenant, oui, effectivement, la réponse c'est oui.

4005

Alors, là, le ministère demande de pousser l'analyse plus loin puis d'aller dans des scénarios alternatifs qui ont plus de probabilité de se produire. Parce qu'effectivement, ce scénario-là qu'ils nous ont présenté, il semblerait qu'il ait très peu de chance de survenir.

4010

Alors, dans ce que Gaz Métro nous a fourni comme information, ils nous ont fourni quatre scénarios alternatifs qui ont des conséquences qui peuvent être plus grandes, même, que celui-là, mais ils ont plus de probabilités de survenir. Il y en avait un que c'était une fuite du réservoir, il y en a un que c'était un feu de chalumeau au niveau de l'alimentation, il y en a un que c'était la fuite

4015

4020 du réservoir de diesel, et puis un que le ministère a demandé d'ajouter, c'est l'explosion, une fuite de gaz dans le bâtiment des compresseurs et l'explosion de ce bâtiment-là.

4025 Ce que Gaz Métro nous a répondu. C'est que ce scénario, le quatrième scénario pourrait avoir des effets dominos s'il n'y avait aucune mesure d'atténuation prévue sur, peut-être même, leurs équipements, sur notamment le vaporisateur.

4030 Alors, dans ce cas-ci, ce que le ministère va exiger, c'est des mesures d'atténuation justement pour éviter qu'un accident comme ça arrive. Gaz Métro nous a informés que c'était possible d'installer des murs soufflables, des toits soufflables, des vannes d'évacuation, des détecteurs de gaz. En tout cas, il y a une série de mesures qui pourraient faire en sorte d'éviter justement ces conséquences-là.

4035 Alors, le ministère, lui, ce qu'il va évaluer c'est justement ce que Gaz Métro va nous présenter comme mesures. Lorsqu'on va arriver, si le projet est autorisé, bien, le ministère exigerait, c'est ça, certaines mesures d'atténuation justement pour contenir le risque, pour éviter justement qu'il y ait des effets à l'extérieur.

4040 En tout cas, c'est le niveau de réponse que je peux vous apporter ce soir. Peut-être que l'expert pourrait compléter ma réponse demain.

**LE PRÉSIDENT :**

4045 Mais sur les périmètres de sécurité, est-ce que vous avez déjà exigé qu'on crée de véritables périmètres de sécurité? Quand les mesures d'atténuation, disons, ne suffisent pas, si jamais c'était le cas, est-ce que vous pourriez exiger un espace supplémentaire? Est-ce que ça peut être une des mesures auxquelles vous pourriez recourir?

**M. MARTIN TREMBLAY :**

4050 J'aurais tendance à dire que oui, mais j'aimerais mieux attendre que l'expert... je ne suis pas habilité à répondre à cette question-là, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

4055 D'accord. Bon, bien, on posera la question. Est-ce que la Ville de Bécancour, elle, pourrait nous dire s'il y a effectivement une nécessité d'un périmètre? Est-ce que la Ville pourrait limiter l'établissement de nouvelles structures en périphérie de ce réservoir? Est-ce qu'on pourrait avoir votre opinion, s'il vous plaît? Vous pouvez vous présenter pour les fins de la sténo?



**M. JEAN-MARC GIROUARD :**

4060 Avec plaisir, Monsieur le président. Mon nom est Jean-Marc Girouard de la Ville de  
Bécancour, directeur général. En ce qui a trait aux protections ou aux aires de protection ou aux  
zones de protection, nous, on doit s'en tenir aux demandes et exigences du ministère de  
l'Environnement. On ne peut pas se substituer à eux. Et si le ministère nous demande, O.K., on  
va le faire, mais il faut que ça soit exigé et demandé par le ministère, parce qu'on n'est pas en  
4065 mesure, nous, de fixer le périmètre de sécurité.

**LE PRÉSIDENT :**

4070 Et, à votre connaissance, Monsieur Girouard, est-ce que l'Administration du parc industriel a  
l'autorité, elle, pour zoner et dire : j'exige tel périmètre? On va poser la question directement au  
représentant, c'est encore bien mieux. On va l'avoir directement.

**M. MAXIME VEILLETTE :**

4075 J'aimerais aussi bien répondre moi-même à celle-là.

**LE PRÉSIDENT :**

4080 Bien, oui. C'était une solution de facilité, mon affaire, là. Je vais vous la poser à vous la  
question. Voulez-vous vous identifier pour les fins de...

**M. MAXIME VEILLETTE :**

4085 Maxime Veillette, directeur Environnement pour le parc industriel de Bécancour.

**LE PRÉSIDENT :**

4090 Alors, si le ministère voyait la nécessité de créer un certain périmètre de sécurité. Avez-  
vous les pouvoirs de zoner ça ou de faire en sorte que ça se produise? Comment vous gérez ça?

**M. MAXIME VEILLETTE :**

4095 Notre pouvoir se trouve dans deux façons. Premièrement, en choisissant ou en contribuant  
au choix de quel type d'industrie ou de bâtiment pourrait se trouver dans cette zone-là. Déjà là, ça  
fait partie de la planification qu'on fait en amont des projets. On essaie toujours de planifier les  
projets en conséquence de ce qu'on pense que peut être le risque avant l'étude d'impact. L'étude  
d'impact vient nous clarifier ces positions-là. Et un coup que ces facteurs-là sont connus, ces

4100 scénarios-là sont connus, bien, au moment d'implanter une industrie, c'est là qu'on va s'asseoir avec l'entreprise pour voir les scénarios réels puis les exigences que le ministère de l'Environnement a mises. Et on va s'asseoir avec eux, voir est-ce qu'on procède à la vente du terrain déjà? Est-ce qu'on trouve une façon autre de protéger ce terrain-là?

4105 Mais déjà d'avance, je peux vous dire que le terrain qui est situé au sud, qui est donc potentiellement développable, c'est un terrain qui est zoné actuellement commercial. Ce n'est pas un terrain qui est zoné industriel. Donc, il n'y a pas de potentiel d'effet domino avec une autre industrie qui pourrait s'implanter là.

4110 Actuellement, il n'y a pas de commerce non plus d'installé là. Ce sont nos bureaux administratifs qui sont sur le même terrain plus loin, mais il n'y a pas de plan de développement d'industries sur ce terrain-là. Et le commercial, je ne peux pas vous dire que dans le parc industriel, ça court les rues pour venir implanter du commerce. Donc, on n'est pas, à court terme, à installer des bâtiments dans cet endroit-là autres que des utilités publiques qui sont déjà là.

4115 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça veut dire que vous pourriez par exemple dire, si quelqu'un veut entreposer du matériel, des choses comme ça, ça pourrait aller sur un terrain comme ça, mais ça serait plus délicat si on voulait mettre une entreprise qui a des produits dangereux?

4120 **M. MAXIME VEILLETTE :**

4125 Absolument. Puis de toute façon, ça ferait partie aussi, la plupart des projets qu'on a à Bécancour font l'objet de la procédure d'évaluation d'examen des impacts sur l'environnement. Et eux auraient à évaluer les effets dominos des autres entreprises sur leur entreprise. Donc, ça, ça serait évalué à ce moment-là aussi, voir s'il y a un risque potentiellement qu'on pourrait déplacer les équipements en conséquence de ce risque-là, utiliser ces endroits-là pour du stationnement. Si on était rendu là, il y a toujours moyen d'adapter un projet pour éviter ces risques-là. C'est là qu'on travaille.

4130 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. J'ai bien fait de vous poser la question à vous. Merci.

4135 Alors, voilà, on a essayé d'éclairer un peu la question. Je pense que vous auriez peut-être intérêt à lire le chapitre 8, il y a beaucoup de renseignements qui pourraient peut-être vous intéresser.

**M. GUY ROCHEFORT :**

4140           Merci.

---

**M. JACQUES TÉTREault**

4145

**LE PRÉSIDENT :**

J'appellerais monsieur Jacques Tétreault.

4150

**M. JACQUES TÉTREault :**

Bonsoir, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

4155

Bonsoir.

**M. JACQUES TÉTREault :**

4160

Bonsoir, Madame la commissaire, bonsoir tout le monde. Dans l'explication du projet, on nous a parlé d'un tuyau... en fait, ma question c'est de savoir quand on transborde le gaz naturel liquéfié à partir des camions, j'aimerais savoir ça fonctionne comment, ça? On ne nous a pas expliqué ça vraiment. Est-ce que c'est des pompes? Est-ce que c'est par gravité? J'aimerais ça savoir la grosseur du tuyau qu'on utilise.

4165

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur St-Pierre?

4170

**M. DAVID ST-PIERRE :**

4175

Oui, Monsieur le président. Alors, dans le transbordement du GNL, c'est une opération qui se fait couramment, qui est très sécuritaire dans nos installations, soit à l'usine LSR et même chez nos clients et à nos installations qu'on prévoit à Bécancour. Donc, il y a deux possibilités de faire le transbordement du GNL à partir des citernes. Il y a en utilisant le système qui est directement sur la citerne. Donc, c'est un système qui va pousser dans le fond le GNL vers le réservoir, et

l'autre possibilité c'est d'avoir des pompes qui sont installées directement à notre site pour être capables de pomper le GNL et l'amener directement dans le réservoir.

4180           Maintenant, ces installations-là et ce système-là, c'est des systèmes qui sont monitorés comme on appelle, donc il y a des détecteurs de gaz. Il y a des détecteurs de flammes qui font en sorte que c'est très sécuritaire et si jamais il y avait des fuites, à ce moment-là les opérations pourraient être arrêtées automatiquement, de la citerne.

4185           Donc, la citerne a ses propres mesures de sécurité, ses propres mesures de détection, et aussi, le site en tant que tel, le quai de déchargement, comme on a présenté dans notre présentation, a ses propres détecteurs pour être capables d'intervenir et d'arrêter les opérations, si besoin il y avait.

4190           **M. JACQUES TÉTREault :**

4195           La grosseur du tuyau, lui, c'est quoi? Je veux préciser, Monsieur le président. C'est parce qu'on nous parle d'un scénario du pire avec un tuyau de trois pouces (3 po), mais si on transborde avec un tuyau de douze pouces (12 po) on a comme sous-estimé possiblement le scénario du pire.

**LE PRÉSIDENT :**

4200           Pensez-vous que c'est possible de mettre un tuyau de douze pouces (12 po) sur un camion?

**M. JACQUES TÉTREault :**

4205           Non, mais au transbordement, possiblement. Je ne le sais pas. Je pose la question, je ne connais pas ça. Je pose la question.

**LE PRÉSIDENT :**

4210           Bien moi, je vais vous poser une question pour comprendre. Le transbordement, pour moi, c'est passé du camion au réservoir?

**M. JACQUES TÉTREault :**

4215           Oui, exact. C'est ce que je vois moi aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

4220 Alors, le tuyau c'est celui qui part du camion puis qui s'en va au réservoir. On s'entend là-dessus?

**M. JACQUES TÉTREault :**

4225 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur St-Pierre?

4230 **M. DAVID ST-PIERRE :**

4235 Alors, oui, Monsieur le président, effectivement. La conduite ou le tuyau qui est utilisé pour décharger le GNL c'est un tuyau de trois pouces (3 po). Donc, ce n'est pas un tuyau de douze pouces (12 po), c'est un tuyau de trois pouces (3 po) qui est utilisé couramment dans nos installations.

**LE PRÉSIDENT :**

4240 Voilà. Vous avez votre réponse à votre première question.

**M. JACQUES TÉTREault :**

Tout à fait, tout à fait.

4245 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

**M. JACQUES TÉTREault :**

4250 Oui, tout à fait. Merci beaucoup. C'est clair. Ma deuxième question c'est par rapport au changement climatique puis aux besoins. J'ai beaucoup de difficulté à concevoir, toute la planète comprend qu'on est dans une période de réchauffement climatique, que nos périodes de pointe devraient diminuer.

4255

4260 On a eu des réponses tout à l'heure de la part d'Hydro-Québec qu'on prévoyait une  
demande d'augmentation de puissance d'ici 2023. Ça, j'ai bien compris ça. Mais est-ce qu'on a  
tenu compte des changements climatiques puis de l'augmentation des températures des  
4265 changements climatiques dans cette demande d'augmentation de puissance? Parce que si on  
éduque les gens à moins consommer, peut-être que nos périodes de pointe vont diminuer puis  
que ce projet-là dans le fond... parce qu'ici 2020, je crois, la Romaine, il me semble que c'est ce  
que j'ai lu, la Romaine serait en opération à partir de 2020. Alors, on n'est pas loin, là, on est en  
2016. Est-ce que d'ici les quatre prochaines années, on va constamment avoir besoin de ces  
heures de pointe là? Est-ce qu'on a tenu compte de l'augmentation des températures par rapport  
au changement climatique? C'est ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

4270 Monsieur Lagrange, vous avez étudié beaucoup, à Hydro-Québec par exemple, vous avez  
fait étudier par Ouranos, les prévisions de pluviométrie à cause des changements climatiques, et  
je me rappelle de ces études-là, on prévoit qu'il va y avoir plus d'eau dans le Grand Nord.  
J'imagine que vous avez fait aussi étudier le réchauffement dans le sud du Québec et que vous  
avez une idée de la diminution des pointes extrêmes en hiver.

4275 Est-ce que vous pouvez nous dire si ces questions ont été effectivement étudiées et si c'est  
le cas, pouvez-vous nous déposer les études en question?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

4280 Les études d'Ouranos dont vous faites mention, d'ailleurs il y avait un article ce matin dans  
la couverture de presse par rapport à ça, là, il y avait justement un article qui faisait état que pour  
Hydro-Québec, il y avait un côté positif à ça, parce que comme vous l'avez mentionné, Monsieur  
le président, il va y avoir plus de précipitations surtout au nord où se trouve nos grands réservoirs.  
Donc, en termes de production, ça va être avantageux. Il y a un impact par contre anticipé sur la  
4285 demande. On parle par contre d'un horizon 2050 dans l'étude de ce matin qui a paru dans les  
journaux.

4290 Alors, nos gens de prévision de la demande dont c'est le travail quotidien tiennent en  
compte ces éléments-là, mais pas uniquement ces éléments-là. Ils tiennent en compte les  
changements de comportement. On a connu au Québec, vous savez, en 2013 et 2014, des hivers  
extrêmement froids et on a déjà capté, par des sondages auprès de notre clientèle, des  
changements de comportement au niveau des consignes de température dans les maisons.

4295 Donc, on voit qu'il y a un impact à la baisse sur les besoins en puissance. On le capte.  
Toutefois, il demeure que la pente de croissance en puissance est moins prononcée

qu'auparavant, mais elle est toujours positive. On ne parle pas d'une grosse croissance. On parle d'une croissance de zéro virgule sept pour cent (0,7 %) par année. Donc, c'est moins qu'un pour cent (1 %), mais c'est quand même une croissance positive et soutenue.

4300            Là, à savoir qu'est-ce qu'il y a comme études – je vais devoir vérifier à l'interne – qui corroborent ou qui intègrent ces données-là. Je sais qu'ils le font, mais qu'est-ce qu'il y a comme document, ça, je ne pourrais pas vous le dire, Monsieur le président, je vais devoir demander à ceux qui font ça.

4305            **LE PRÉSIDENT :**

4310            Mais la commission serait intéressée de voir, de la même façon que vous avez fait étudier la pluviométrie, qu'est-ce qu'on prévoit comme effets sur la demande dans le sud du Québec et en vertu de ces mêmes études, si ça a un effet sur la pointe. C'est ça qui nous intéresse. Si cette question a été étudiée, on aimerait voir les documents en question.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

O.K.

4315            **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez vérifier pour nous, s'il vous plaît?

4320            **M. RICHARD LAGRANGE :**

On a pris note. Oui, on va revenir.

4325            **LE PRÉSIDENT :**

Oui? Excellent. Alors, on vous éclairera dans la mesure où on peut nous fournir les renseignements en question.

4330            **M. JACQUES TÉTREAU :**

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

4335            Je vous en prie.

**M. ALAIN GUILLON**

**LE PRÉSIDENT :**

4340           Alors, j'appellerais monsieur Alain Guillon. J'espère que je ne me trompe pas en prononçant votre nom.

**M. ALAIN GUILLON :**

4345           Ma question, ma première question c'est, on parle de contrat qui lie Hydro-Québec, par exemple, avec des fournisseurs privés ou éoliennes et au détriment quelquefois des centrales hydroélectriques. Donc, j'aimerais savoir quel est l'incidence sur l'utilisation des centrales électriques par les contrats qui lient Hydro-Québec à la production privée d'éoliennes ou éolienne? On dirait que dans...

4350

**LE PRÉSIDENT :**

Je ne suis pas sûr que je saisisse tout à fait, voulez-vous me préciser un peu?

4355

**M. ALAIN GUILLON :**

La production des grands barrages serait limitée pour utiliser des productions éoliennes, donc au détriment des productions d'hydroélectricité par les grands barrages, d'électricité par les grands barrages.

4360

**LE PRÉSIDENT :**

Mais ce que je comprends de ça, c'est que la production éolienne permet de stocker plus d'énergie dans les barrages, d'augmenter les réserves.

4365

**M. ALAIN GUILLON :**

Oui. Donc, pourquoi on n'est pas capable de répondre à cent (100) heures en pointe s'il y a de l'eau dans les barrages?

4370

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lagrange, si vous avez plus de réserve, pourquoi vous n'obtenez pas plus de puissance?

4375



**M. RICHARD LAGRANGE :**

O.K.

4380 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, sa question.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

4385

Oui, oui, ça va. Je vais devoir revenir sur un élément que j'ai tenté d'expliquer tout à l'heure. C'est que les besoins à combler au niveau de la province de Québec incombent à Hydro-Québec Distribution. Donc, c'est nous qui devons planifier et c'est nous qui devons assurer la fiabilité.

4390

Lorsqu'il y a des besoins à combler, on exprime les besoins. On lance un appel d'offres et à ce moment-là, tous les producteurs, quels qu'ils soient, ont la possibilité de faire une soumission. Dans le cas de la question de monsieur, il fait référence à un des producteurs qui s'appelle Hydro-Québec Production. C'est un des joueurs, ce n'est pas le seul. Et même si ce producteur-là dispose de réserves par rapport à sa situation, il n'a aucune obligation de soumissionner pour répondre aux besoins d'Hydro-Québec Distribution. Il va placer ses billes, comme on dit, à l'endroit qui va valoriser au maximum ses biens. Et ça, c'est d'une part.

4395

Et, d'autre part, la loi nous oblige, Hydro-Québec Distribution, à prendre d'abord l'énergie produite par les contrats post-patrimoniaux avant de prendre l'énergie produite par le bloc d'électricité patrimoniale. Donc, avec la présence de contrats de biomasse, d'éoliennes, de petites centrales hydrauliques, on doit d'abord prendre possession de ces quantités-là au prix qui est convenu avec les contreparties, et le différentiel qui est requis est lui couvert par le bloc d'électricité patrimoniale.

4400

Mais la nuance que je tiens à essayer d'exprimer, ce soir, c'est vraiment la séparation fonctionnelle qui est exigée par les organismes de réglementation, ce n'est pas un choix d'Hydro, là.

4405

**LE PRÉSIDENT :**

4410

Mais ça, c'est les organismes de réglementation états-uniens.

4415

**M. RICHARD LAGRANGE :**

Oui, mais qui permettent à Hydro-Québec de générer une partie importante de ses bénéfiques via les exportations. Si on ne respectait pas ça, on ne pourrait pas exporter.

4420

**LE PRÉSIDENT :**

Mais vous voulez dire que... est-ce que les Américains, eux autres, si on manquait d'énergie, vous êtes sûr qu'on pourrait acheter ce qu'on veut, ils ne se serviraient pas d'abord dans ce qu'ils utilisent chez eux?

4425

**M. RICHARD LAGRANGE :**

La question est excellente, Monsieur le président. Dans les marchés de puissance, lorsqu'il y a un engagement qui est pris par une partie, c'est built-in, c'est le locké, là – excusez l'anglicisme. Ils ne peuvent pas, les marchés qui reconnaissent la puissance, reconnaissent une contrepartie, même si elle est outre frontière au même niveau que leur propre charge locale.

4430

C'est pour ça que souvent on parle de l'Ontario qui a beaucoup de puissance, mais l'Ontario n'a pas encore reconnu son marché de puissance. Il ne reconnaît pas la puissance, si bien que si on prend des positions en Ontario et que pour quelque raison que ce soit l'Ontario éprouve des difficultés, ils vont couper la transaction. Ils ne respecteront pas le contrat pour se servir eux-mêmes, comme vous venez de le dire.

4435

À l'opposé, les marchés de New York ou de Nouvelle-Angleterre, eux ont des marchés de puissance reconnus et lorsqu'on prend une position dans ce marché-là, on est considéré au même titre que la charge locale du réseau en question. Donc, on n'est pas mieux considéré ou moins bien considéré, on est égal. C'est comme si on faisait partie de leur charge.

4440

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous êtes en train de nous dire que l'Ontario. elle, elle se sert d'abord, mais nous, on ne le fait pas?

4445

**M. RICHARD LAGRANGE :**

L'Ontario a choisi de ne pas ouvrir son marché de puissance. C'est un choix qu'ils ont fait. Alors que nous, le marché de gros est ouvert chez Hydro-Québec, comme dans d'autres États américains, comme...

4455

**LE PRÉSIDENT :**

4460 Et vous nous dites que dans toutes les ententes qui ont été faites, y compris avec la FERC, la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis dont les normes vous ont, en quelque sorte, imposé, entre guillemets, de vous diviser en trois sections, vous nous dites que Hydro-Québec ne pourrait pas réserver deux, trois turbines pour les pointes, et celles-là, on les met hors marché pour satisfaire les besoins du Québec de façon renouvelable?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

4465 Ce que je dis, c'est que lorsqu'il y a un besoin de puissance, le distributeur via un appel d'offres, exprime le besoin et c'est au plus bas soumissionnaire que le contrat sera offert.

**LE PRÉSIDENT :**

4470 Ça, je comprends ça. C'est la règle actuelle. Ce que je vous demande c'est, est-ce qu'il serait impossible de soumettre à la FERC que pour des besoins de puissance en hiver, pour desservir sa population, le Québec pourrait se réserver un bloc de puissance pour ses besoins prioritaires?

4475 Connaissez-vous des pays dans le monde qui se priveraient d'électricité pour leurs voisins ou de gaz pour leurs voisins? Nommez-m'en, s'il vous plaît.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

4480 Ça, je ne pourrais pas vous en nommer, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

4485 Alors, pourquoi on le fait, nous?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

4490 Mais ce que je peux vous dire c'est que le mandat qui est confié à Hydro-Québec au niveau du producteur, c'est de valoriser ses actifs. Je comprends très bien votre question, Monsieur le président, mais les règles du jeu ou la mission qui est demandée à Hydro-Québec Production c'est de valoriser au maximum les extrants de ses actifs, alors que la mission qui est confiée à Hydro-Québec Distribution, c'est d'assurer la planification et la fiabilité de tout ça.

4495           Donc, ce que vous me demandez c'est que le producteur sciemment réserverait une partie de sa production pour le bienfait du distributeur.

**LE PRÉSIDENT :**

4500           Oui. Vous me dites que c'est impossible de changer les règles et d'obtenir ça?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

4505           Je ne dis pas que c'est impossible. Ce que je dis c'est que les règles actuelles, ce ne sont pas celles-là.

**LE PRÉSIDENT :**

4510           O.K. Donc, à ce moment-là, est-ce qu'on pourrait examiner la possibilité, qu'est-ce qu'il faudrait faire pour que ça devienne possible?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

4515           En fait, je vous dirais que c'est un coût d'opportunité auquel le producteur Hydro-Québec renoncerait.

**LE PRÉSIDENT :**

4520           Est-ce que dans l'intérêt du Québec, ça pourrait être intéressant?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

4525           Mais je pourrais vous dire, pourquoi ça serait Hydro-Québec Production qui devrait renoncer à ce coût d'opportunité là, ça pourrait être un producteur privé au Québec? Ça pourrait être Brookfield, ça pourrait être Kruger.

**LE PRÉSIDENT :**

4530           Oui, mais Hydro-Québec c'est quand même un service public?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

Oui, mais dans la séparation fonctionnelle, Monsieur le président, il y a eu une décision de prise à savoir qu'il y avait deux des divisions à Hydro-Québec qui étaient réglementées sur la

4535 même base que mon collègue ici de Gaz Métro au niveau de sa rentabilité. Et il y en a une qui n'est pas réglementée et dont la mission est de valoriser au maximum ses actifs.

Tout se fait, là. Je ne vous dis pas que c'est impossible, mais dans les règles actuelles, ce n'est pas les balises avec lesquelles on peut évoluer.

4540

**LE PRÉSIDENT :**

Et qu'est-ce qu'en pense le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles?

4545

**M. RICHARD SIROIS :**

Monsieur le président, je vais encore demander à mon collègue, monsieur Doyon, de venir.

**M. PHILIPPE DOYON :**

4550

Ça dépasse mes humbles compétences ici ce soir pour cette analyse-là. Je m'en référerais à mes collègues encore pour voir s'il est possible, quelles sont les études qui ont été faites à cet égard-là ou si c'est même une éventualité. Je ne pourrais pas vous le dire en ce moment.

4555

**LE PRÉSIDENT :**

Là, on nous dit : ça n'est pas impossible. Alors, ma question c'est qu'est-ce qu'il faudrait faire pour que ce soit possible?

4560

**M. PHILIPPE DOYON :**

Bien, à première vue, il faudrait qu'Hydro-Québec probablement renonce à leur fonctionnement actuel dans son ensemble.

4565

**LE PRÉSIDENT :**

Pour un petit bloc de cinq cents (500) réservés quatre jours par année?

**M. PHILIPPE DOYON :**

4570

Bien, comment on l'identifie ce bloc-là...

4575 **LE PRÉSIDENT :**

Pensez-vous que la FERC dirait non à ça?

4580 **M. PHILIPPE DOYON :**

Bien là, je ne peux pas assurer rien, mais on pourrait entrevoir des difficultés, oui. On l'identifie comment, et cetera, puis à qui... je ne sais pas. Ça mérite de plus amples questionnements à des gens qui suivent plus particulièrement ce dossier-là au ministère.

4585 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a quelqu'un au ministère qui serait capable de nous faire part d'une réflexion structurée là-dessus?

4590 **M. PHILIPPE DOYON :**

Oui, assurément. Les personnes qui ont un historique, qui ont travaillé, qui travaillaient avant la séparation, le scindement d'Hydro-Québec en trois entités, puis qui ont vécu tout l'historique de la redéfinition d'Hydro-Québec et la création de la Régie de l'énergie.

4595 **LE PRÉSIDENT :**

4600 À votre connaissance, Monsieur Lagrange, Hydro-Québec Production avec ses engagements de puissance, ça peut correspondre à peu près à combien de centaines ou de milliers de mégawatts? Les engagements de puissance d'Hydro-Québec Production, ça peut correspondre à combien de mégawatts à l'extérieur du Québec?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

4605 Ça, je n'ai pas l'information ici, là. On suit les engagements que le producteur fait sur les marchés de puissance, entre autres, puis les marchés d'exportations. Là, quels sont ses engagements, présentement, je ne sais pas. C'est vraiment du ressort du producteur.

4610 Et si ça peut aider le BAPE, Monsieur le président, tout se fait, rien n'est impossible sur la terre, mais dans l'éventualité où on voudrait envisager d'ouvrir l'entente qui existe entre Hydro-Québec Production et Hydro-Québec Distribution, qui a été fixée par décret, je pense entre autres au bloc d'électricité patrimoniale, le producteur est tenu de nous vendre cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh) à trois cents (0,03 \$).

4615 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

4620 **M. RICHARD LAGRANGE :**

Alors, là, si on lui demande : bien, on va en rajouter un petit peu plus dans le pot, un petit cinq cents mégawatts (500 MW) de plus, si j'étais eux, tant qu'à ouvrir, on va ouvrir tout, là.

4625 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais c'est le législateur qui décide.

4630 **M. RICHARD LAGRANGE :**

Tout à fait. Je m'en remets à mon collègue ici en avant.

**LE PRÉSIDENT :**

4635 Et est-ce qu'il ne pourrait pas considérer que c'est d'intérêt public pour assurer la sécurité énergétique du Québec en période de pointe?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

4640 Je m'en remets à mon collègue. On est rendu au niveau législatif.

**M. PHILIPPE DOYON :**

4645 La question se pose et je vais faire en sorte de voir quelles sont les implications qui ne me reviennent pas en tête particulièrement en ce moment.

**LE PRÉSIDENT :**

Pensez-vous qu'on pourrait en parler demain?

4650 **M. PHILIPPE DOYON :**

Je suis rendu à ma troisième question, je ne sais pas, je vais faire du mieux que je peux, mais ça me laisse demain matin pour répondre. Mais je verrai ce que je peux faire.

4655 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Faites-nous le point demain après-midi sur ce que vous pouvez faire là-dessus.

4660 **M. PHILIPPE DOYON :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

4665 Est-ce qu'on peut s'entendre là-dessus?

**M. PHILIPPE DOYON :**

Oui, oui, oui.

4670 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va? Oui? C'est très bon. Votre questionnement n'était pas inutile, vous voyez.

4675 **M. ALAIN GUILLON :**

Je vais changer mon contrat matrimonial, je vais faire payer ma femme quand elle va se servir de ma voiture.

4680 Est-ce que la centrale doit être remise en état de fonctionnement et à quel coût et qui va payer? Est-ce que c'est la différence entre le quarante-cinq mille (45 000) et le soixante-quinze mille (75 000)?

4685 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur St-Pierre.

**M. DAVID ST-PIERRE :**

4690 Monsieur le président, je crois que la question est plus sur la modification de la centrale de TCE?



4695 **M. ALAIN GUILLON :**

On ne s'en sert pas depuis des années, est-ce que pour l'utiliser vous allez être obligés de faire des travaux dessus pour la remettre en fonctionnement et ça va nous coûter combien?

4700 **M. DAVID ST-PIERRE :**

Monsieur le président, je demanderais à TCE peut-être de répondre à cette question-là. Je n'ai pas les éléments de réponse sur les modifications de la centrale en tant que telle. Nous, notre projet, c'est de construire un site de stockage et de regazéification de GNL pour fournir le gaz naturel.

4705

**LE PRÉSIDENT :**

4710 Alors, le représentant de TCE pourrait-il s'avancer à la table et nous répondre? Alors, est-ce qu'il y a des coûts de remise en fonctionnement de la centrale et qui va les absorber? Voulez-vous vous identifier pour les fins de la sténo, s'il vous plaît?

**M. STEEVE LAFONTAINE :**

4715 Oui. Steeve Lafontaine de TransCanada. Monsieur le président, pour la remise en service de l'usine, effectivement, il y a des mises à jour sur certains équipements qui doivent être faites dues à la période d'arrêt qui remonte à 2008.

4720 On va parler des mises à jour sur les moyens de communication pour les turbines, turbines à gaz, turbines à vapeur. L'installation d'un système de protection pour la cooling tower ou la tour de refroidissement, pour éviter des périodes de gel durant la période en hiver où est-ce qu'on ne sera pas en fonction.

4725 Il y a l'installation aussi d'injection de vapeur pour les récupérateurs de chaleur. Ce système-là, c'est pour réchauffer le récupérateur de chaleur avant le démarrage pour éviter... quand on injecte, quand les turbines à gaz commencent à fonctionner, dans le fond, c'est qu'il y a une température assez élevée qui rentre dans le récupérateur de chaleur, puis l'expansion du métal qui se produit.

4730 Ça fait que ce projet-là, c'est pour préchauffer le récupérateur de chaleur pour ainsi éviter d'endommager à long terme à chaque démarrage pour pouvoir démarrer plus rapidement la centrale.

4735 Comme il a été mentionné tout à l'heure durant la présentation, les coûts vont être assumés initialement par TransCanada, mais qui vont être défrayés dans le coût fixe de cinquante-cinq dollars (55 \$) le kilowatt, comme mentionné par Hydro-Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

4740 Ça va être compris dedans?

**M. STEEVE LAFONTAINE :**

4745 Oui. Ça va être compris à l'intérieur.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

4750 **M. ALAIN GUILLON :**

Est-ce que ça fait partie des trois cent quatre-vingt-dix millions (390 M) qui vont être partagés entre Gaz Métro et TransCanada?

4755 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne sais pas à quoi vous faites référence, excusez-moi?

**M. ALAIN GUILLON :**

4760 Non, non. Il y a un contrat de trois cent quatre-vingt-dix millions (390 M) qui va être partagé entre Gaz Métro et TransCanada, payé par Hydro-Québec jusqu'en 2036 ou 26, là. J'ai les documents, je peux les...

4765 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez dire c'est le cumul de...

**M. ALAIN GUILLON :**

4770 C'est ça. Donc, est-ce que ça, l'entretien de cette centrale-là va être couvert par ces frais-là? Finalement, c'est nous qui payons, c'est ça que je dis.

**LE PRÉSIDENT :**

4775

Non, je comprends, mais attendez un petit peu, je veux éclaircir. Pour moi, il y a quelque chose de nébuleux dans ce que vous dites.

4780

Je sais, moi, que les coûts du projet de stockage sont passés de quarante-cinq (45) à soixante-quinze (75). Ça, j'aimerais savoir, d'une part – tiens, on va clarifier ça tout de suite. Qui paye, c'est Gaz Métro? Il y avait un contrat à quarante-cinq (45), là c'est passé à soixante-quinze (75); qui paye? Vous absorbez le trente millions (30 M) en question où il est partagé avec Hydro-Québec ou c'est Hydro-Québec qui paye au complet?

4785

**M. DAVID ST-PIERRE :**

4790

Bon, en fait, Monsieur le président, les coûts du projet sont de soixante-quinze millions (75 M\$) et c'est soixante-quinze millions (75 M\$), tout comme les frais fixes de modification de la centrale, comme le représentant de TCE a mentionné, font partie de ce cinquante-cinq dollars (55 \$) là, kilowatt. Donc, le soixante-quinze millions (75 M\$) en tant que tel fait partie de cette entente-là. Pour plus de détails, j'imagine que Hydro-Québec pourrait peut-être...

**LE PRÉSIDENT :**

4795

J'ai compris. Alors, donc c'est Hydro qui paye, en payant le cinquante-cinq (55 \$), ça couvre l'ensemble des coûts des frais.

**M. DAVID ST-PIERRE :**

4800

Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

4805

Et le trois cent quatre-vingt-dix (390) auquel vous faites allusion, je n'arrive pas à voir où est-ce qu'il est. C'est un montant, moi, qui me surprend, là. Pouvez-vous me dire...

**M. ALAIN GUILLON :**

4810

Je peux vous lire le passage? On dit :

*« Par ailleurs, une nouvelle entente approuvée l'automne dernier par la Régie de l'énergie est censée entrer en vigueur au cours des prochains mois, vient se superposer à l'entente déjà en vigueur. Celle-ci, en effet, est valable pour la période 2016-2036. En vertu des protocoles*

4815 *d'entente conclus avec TransCanada et Gaz Métro, Hydro-Québec s'est engagée à verser un montant de base de trois cent quatre-vingt-neuf millions de dollars (389 M\$) sur vingt (20) ans, et ce, à la centrale de gaz de Bécancour, qu'elle soit utilisée ou non. »*

**LE PRÉSIDENT :**

4820 Pouvez-vous nous expliquer, côté Hydro-Québec, à quoi ce montant... donnez-nous l'explication pour qu'on comprenne.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

4825 Oui, c'est très simple. Dans la preuve qu'on a faite à la Régie pour ce projet-là, le trois cent quatre-vingt-neuf millions de dollars (389 M\$) dont monsieur fait référence, c'est la valeur actualisée de l'ensemble des déboursées que l'on va faire pour l'ensemble du projet sur vingt (20) ans.

4830 Donc, les sommes qu'on verse à chaque année à TCE et à Gaz Métro actualisées en dollars de 2014, parce qu'on a déposé cette demande-là à la Régie il y a un certain temps, c'était ça. Donc, le trois cent quatre-vingt-neuf millions (389 M\$) c'était la valeur actualisée des flux monétaires pour l'ensemble du projet.

4835 **LE PRÉSIDENT :**

Et le postula à la base c'était le cent (100) heures ou le trois cents (300)?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

4840 Il y a deux volets. Le postula qu'on tentait, bien pas qu'on tentait, mais qu'on désire combler avec ce projet-là c'est pour les cent (100) heures de fine pointe.

**LE PRÉSIDENT :**

4845 Donc, ça pourrait être un petit peu plus si on monte à trois cents (300)?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

4850 Oui, un petit peu. Un petit peu, mais en puissance, non. En fait, la nuance qu'il y a encore c'est puissance/énergie. On a sécurisé les cent (100) premières heures avec le combustible sur place. Par contre, avec TCE, l'entente que l'on a, c'est que dans l'éventualité où Hydro-Québec est capable d'amener du gaz au-delà du cent (100) heures, soit par des réservations de gaz de

4855 pipeline, TCE a l'obligation de livrer la puissance jusqu'à trois cents (300) heures. Et pour ce bloc-là, la cent-unième heure jusqu'à trois centièmes heures, il y a un frais variable symbolique. Bien, pas symbolique, il y a un frais variable qu'on doit déboursier, mais en termes de puissance, il n'y a aucun coût additionnel.

4860           Donc, pour la puissance...

**LE PRÉSIDENT :**

Elle est réservée?

4865 **M. RICHARD LAGRANGE :**

C'est déjà tout prévu.

**LE PRÉSIDENT :**

4870           C'est compris. Ça vous va? Bien là, l'explication est claire, en tout cas pour moi. Vous aussi, non?

**M. ALAIN GUILLON :**

4875           Non. Je suis un simple citoyen. Je n'ai pas la tête assez grosse.

**LE PRÉSIDENT :**

4880           Oups! Non, non. Mais, en fait, monsieur pourrait peut-être vous donner une précision ou deux supplémentaires.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

4885           Sans rentrer dans trop de détails, c'est qu'on veut ramener la valeur de ce contrat-là en dollars de 2014. Par exemple, cent dollars (100 \$) aujourd'hui. ça permet d'acheter certaines choses. Cent dollars (100 \$) en 2036, ça n'a pas le même pouvoir d'achat. Donc, lorsqu'on analyse des projets en finances, on ramène tous les déboursées que l'on fait sur vingt (20) ans en dollars d'aujourd'hui. En voulant dire, ça coûte combien ce projet-là.

4890           Donc, c'est ça, la notion de ce qu'on appelle de valeur actualisée. Je ne sais pas si ça aide?

**LE PRÉSIDENT :**

4895

Oui, c'est une notion un petit peu complexe en économie, mais je pense que nous, en tout cas, ça nous éclaire. Et je sens que notre économiste aussi.

4900

Alors, il me reste monsieur Jacques Tétreault, qui revient pour poser des questions au nom de madame Laurence Leduc, qui ne pouvait pas être là en fin de soirée, d'après ce que j'ai compris. Il y a monsieur Alain Olivier qui est après vous. Voulez-vous le laisser passer en avant. Non, ça va? Il y en a deux de plus? Deux autres? Là, on est à onze heures et demie (23 h 30).

4905

Pouvez-vous être là demain soir?

**M. JACQUES TÉTREAUULT :**

Bien, certainement, Monsieur. Moi, je veux juste aller me coucher.

4910

**LE PRÉSIDENT :**

On est un peu de votre bord.

4915

**M. JACQUES TÉTREAUULT :**

C'est parce que c'est des questions complexes, c'est des réponses complexes, puis rendu à cette heure ici, c'est comme difficile de suivre.

4920

**LE PRÉSIDENT :**

Et monsieur Olivier, lui, est-ce qu'il est présent? Il est parti. Donc, on ne sait pas s'il peut être là demain soir. Alors, écoutez, on peut faire une chose. On peut ajourner maintenant et puis demain soir, monsieur Tétreault, au nom de madame Laurence Leduc, à moins que madame Leduc vienne elle-même, vous serez inscrit avec monsieur Alain Olivier au tout début de la liste.

4925

**M. JACQUES TÉTREAUULT :**

Monsieur le président, vous parlez de demain soir, on ne recommence pas à une heure (13 h), demain après-midi?

4930

**LE PRÉSIDENT :**

4935

Ah, si vous pouvez être là à une heure (13 h) demain après-midi, ça sera ça. Mais souvent les citoyens travaillent puis ils ne peuvent pas être là dans l'après-midi. Si vous pouvez y être, ça va être encore plus simple.

4940

**M. JACQUES TÉTREAU :**

Je vais y être, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

4945

Alors, excellent. Et si monsieur Olivier est là demain après-midi, on le prendra en priorité, sinon on le prendra en priorité demain soir, s'il est là.

4950

Alors, il me reste, dans ce cas-là, à remercier les représentants du promoteur, des personnes-ressources, de la commission et surtout le public pour votre patience et votre intérêt.

Alors donc, on se dit à demain après-midi treize heures (13 h). Bonne fin de soirée à tout le monde.

4955

**SÉANCE AJOURNÉE AU 14 JUIN 2016 À 13 H**

4960

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

4965

**ET J'AI SIGNÉ :**

4970

\_\_\_\_\_  
Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.